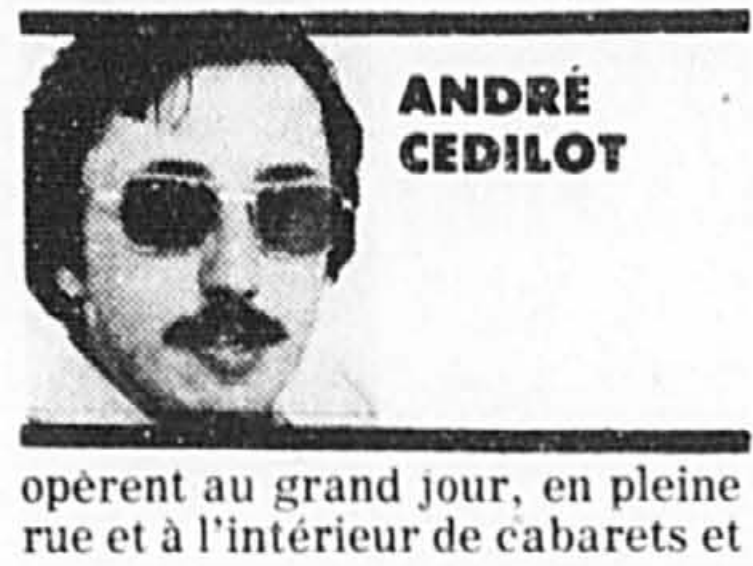


La rue Saint-Denis est devenue un marché public pour la drogue

■ Rue Saint-Denis, au cœur du Quartier latin que fréquentent surtout les étudiants et les jeunes chômeurs, il est aussi facile de se procurer du haschisch et de la marijuana que d'acheter un paquet de cigarettes au dépanneur du coin. Sur commande, on peut même obtenir de la cocaïne et de l'héroïne. Le chiffre d'affaires de ces trafiquants dépasse le \$1 million par année !

Une simple visite suffit pour s'en convaincre : les trafiquants



ANDRÉ CEDILLOT

opèrent au grand jour, en pleine rue et à l'intérieur de cabarets et

de petits bistrots. Ils offrent leurs marchandises à tout le monde, se faisant insistants et même effrontés à l'occasion. Pour sa part, le journaliste de LA PRESSE était à peine descendu de sa voiture qu'un solide gaillard portant une veste de cuir noir a prononcé à voix basse, « hasch ». Puis il a continué son chemin, se mêlant aux rares passants qui se trouvaient rue Saint-Denis, ce mardi-là.

Une dizaine de mètres plus loin, plantée debout près d'un parcomètre, une jeune fille à l'air égaré offre du « très bon afghan ». La scène s'est répétée pas moins de sept fois, le temps seulement de franchir la distance entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve. **Inquiétude** Des visites subséquentes à divers moments de la journée ont permis de constater qu'une

bonne quinzaine au moins de ces vendeurs de drogues hantent les trottoirs de la rue Saint-Denis, surtout du côté est. Les deux policiers qui font subitement leur apparition au coin de la rue Emery et les nombreux autres qui passent en auto-patrouille amènent les « pushers » à se faire un peu plus discrets, mais n'interrompent pas leur négoce. La situation, sans être nouvelle, **voir DROGUE en A 2**



Les policiers ne prennent pas le problème à la légère, dit le directeur du poste de police local, M. Georges Coallier. photo P.-H. Talbot

la presse

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

LA MÉTÉO: PASSAGES NUAGEUX, MIN: 0°, MAX: 10°. DEMAIN: ENSOLEILLÉ. DÉTAILS PAGE A 2

Magasiner à Laval, c'est magasiner au **CENTRE LAVAL**

35cents
HORS DE LA ZONE METROPOLITAINE 45c

MONTREAL, MERCREDI 13 AVRIL 1983, 99^e ANNÉE, n° 85, 104 PAGES, 8 CAHIERS

SPORTS

Les Cubs ont tout gâché

Les 40,088 partisans des Expos réunis au Stade olympique hier après-midi pour la rentrée de leurs Amours ont su à quoi s'en tenir dès le début du match. Les Cubs ont pris une avance de 4-0 dès la première manche, peu enclins à la fête. Les Expos se sont butés à un lanceur efficace, Steve Trout, et ils n'ont jamais été vraiment menaçants. Dommage. L'atmosphère était à la fête, malgré le froid.

pages 2 à 4 et 12-13



Photo J.-Y. Lefebvre, LA PRESSE

LOBBY AUPRÈS D'OTTAWA Mackasey identifié grâce à une bande sonore

■ OTTAWA (PC) - Le président du Board of Trade de Montréal M. Robert Harrison a formellement identifié l'ex-ministre libéral Bryce Mackasey

DENIS LESSARD
de la Presse Canadienne

comme étant le «lobbyist» payé par la firme Les Ateliers d'usinage Hall pour exercer des pressions auprès du gouvernement fédéral, a maintenu hier le quotidien The Gazette.

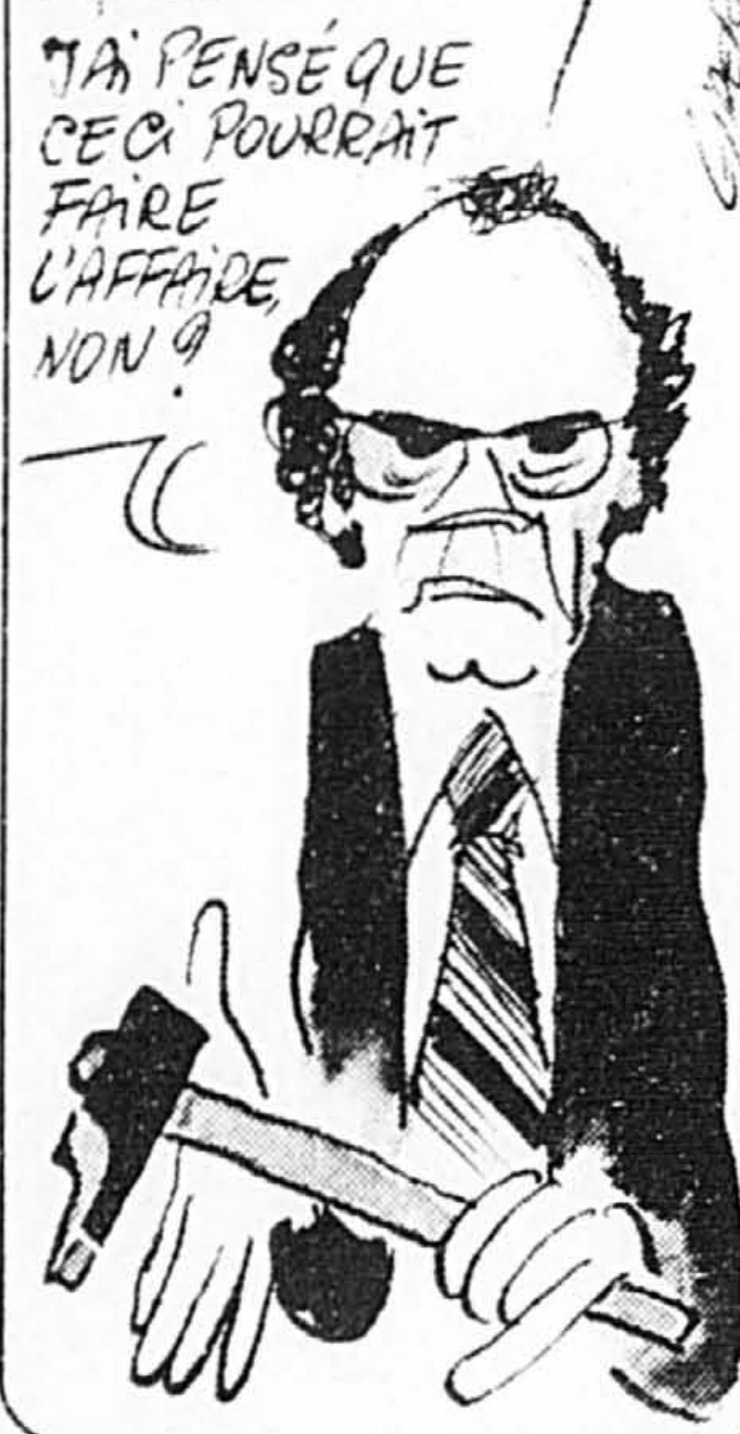
Dans un coup de théâtre, hier,

les représentants du quotidien montréalais ont déposé un enregistrement jusqu'ici inconnu du témoignage de M. Harrison lors de leur comparution devant le comité des privilèges et des élections des Communes.

Ce comité doit lever le voile sur les allégations du journal voulant que le député de Lincoln, Bryce Mackasey, ait été rétribué pour des représentations auprès d'Ottawa. L'éditeur de The Gazette, Robert McConnell, a maintenu que son journal avait

voir MACKASEY en A 2

BRAVO!
M. CHARBONNEAU
ENVISAGE DE
CHANGER "SES"
OUTILS DE LUTTE.



Chicago: le démocrate prend les devants

■ (d'après UPI/AP et AFP) - Le représentant démocrate Harold Washington, bénéficiant de l'appui massif de la communauté noire qui représente 40 p. cent de l'électorat total et de celui de la minorité hispanique et des libéraux blancs, semblait destiné la nuit dernière à devenir le premier maire noir de Chicago, la 2^e ville des États-Unis, au terme d'une campagne acrimonieuse fortement teintée de

racisme et au bout d'un scrutin marqué par une participation record.

L'avance initiale de son adversaire républicain Bernard Epton, un millionnaire blanc, qui menait à 66 p. cent contre 34 p. cent, après les premiers résultats, n'a cessé de fondre à mesure que progressait le dépouillement, atteignant les quartiers noirs, et sur près de 90 p. cent des suffrages exprimés, Wa-

shington avait pris les devants avec 519,262 voix, soit 52.8 p. cent contre 519,262, soit 46.9 p. cent à Epton, qui espérait redonner aux républicains le contrôle de la ville après 52 ans dans l'opposition.

Ces résultats indiquent que Washington, tout en réalisant des majorités écrasantes dans les quartiers noirs, a atteint un score satisfaisant dans les quar-

voir CHICAGO en A 2



Harold Washington photo AP

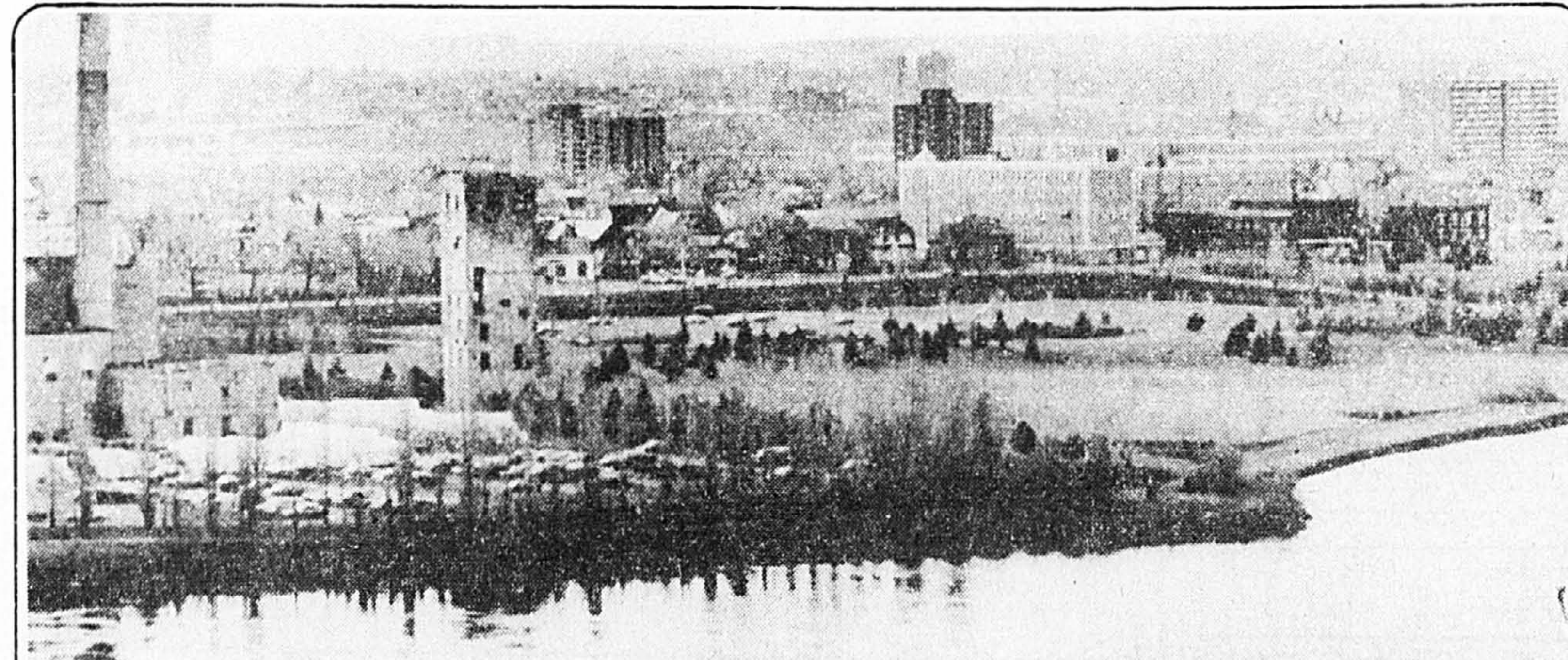


photo LA PRESSE

Une usine «indigne» du parlement

Affirmant qu'on ne peut tolérer en face du parlement fédéral des installations industrielles telles que l'usine à papier de la E.B. Eddy, à Hull, des planificateurs fédéraux ont proposé, dans un rapport confidentiel dont LA PRESSE a obtenu copie, que cette usine qui compte quelque 1,200 employés soit délogée: le Service de la planification de la Commission de la

capitale nationale soutient, en effet, que cette industrie doit céder sa place à un projet plus digne du cadre parlementaire. Le vice-président exécutif de la compagnie, George Neil, a déclaré néanmoins à LA PRESSE qu'il n'était aucunement au courant de l'étude fédérale. La photo prise du parlement montre les installations de la E. B. Eddy, à gauche.

page A 12

AUJOURD'HUI

• CODE DU TRAVAIL

Soucieux de ne pas bousculer les parties en cause, le ministre du Travail n'a pas l'intention de s'engager, du moins pour le moment, dans une réforme en profondeur du Code du travail. **page A 2**

• DÉFICIT

Si l'on en croit le ministre des Finances Marc Lalonde, le déficit budgétaire fédéral pour le dernier exercice financier sera inférieur aux \$27,2 milliards prévus il n'y a pas si longtemps encore par Ottawa. **page A 12**

• GÉNÉRAUX

La guerre des généraux, qui avait soulevé l'indignation dans plusieurs milieux en janvier dernier, est désormais terminée, et les trois antagonistes laisseront le temps cicatriser leurs blessures d'amour-propre. **page E 2**

• PROCHE-ORIENT

Le président Reagan demande aux «dirigeants palestiniens» de choisir entre le statu quo et la frustration continue des aspirations de leur peuple d'une part, et un geste audacieux et courageux pour rompre l'impasse au Proche-Orient. **page B 7**

• ÉDITORIAL

Vincent Prince se dit d'accord avec la suggestion faite au gouvernement Lévêque par le Conseil supérieur de l'éducation et Claude Ryan d'appliquer le rapport du conciliateur Raymond Désilets. **page A 6**

SOMMAIRE

Annonces classées.....	E 6 à E 16 et F 6
Arts et spectacles.....	G 1 à G 4
— Cinéma.....	G 6
Bridge.....	E 18
Carrières et professions.....	E 2 à E 4
Décès, naissances, etc.....	E 17
Économie.....	F 1 à F 7
Êtes-vous observateur?.....	E 11
FEUILLETON.....	E 7
Horoscope.....	E 10
Le monde.....	B 2 à B 7
«Mot mystère».....	E 16
Quoi faire aujourd'hui.....	G 6
Télévision.....	G 3
— Télé-câble.....	G 2
Tribune libre.....	A 7
Vivre aujourd'hui.....	D 1 à D 11
TABLOÏD SPORTS	
Bandes dessinées.....	18
Mots croisés.....	18



5%



...et le service en prime!

VOIR PAGES
C 3, C 4, C 5, C 6

CHICAGO

SUITE DE LA PAGE A 1

tiens blancs et hispaniques.

Les autorités électorales ont estimé que 88 p. cent du 1,6 million d'électeurs se sont rendus aux urnes, par un temps ensoleillé, éclipsant ainsi le record de participation (77 p. cent) déjà établi aux primaires du 22 février dernier lorsque Washington devint le premier Noir à décrocher la candidature démocrate contre deux autres candidats, dont le maire sortant, Mme Jane Byrne.

La campagne électorale avait d'autre part été suivie de près par les experts politiques de la scène fédérale, qui surveillaient surtout le fonctionnement de la « machine démocrate » de l'ancien maire Richard Daley face aux revendications croissantes des minorités noire et hispanique et face aux déflections de l'électorat blanc, en vue des présidentielles de 1984.

Les dirigeants nationaux du Parti démocrate avaient eux-mêmes décrit l'élection à la mairie de Chicago comme le début d'une entreprise devant mener à la reconquête de la Maison blanche, indiquant qu'ils comptaient

sur la victoire de Harold Washington pour panser les amères blessures raciales de la campagne.

« Nous pensons avoir réalisé 50 p. cent au sein de la communauté hispanique et mieux que 50 p. cent chez les libéraux du Lakefront », avait déclaré hier soir Al Raby, collaborateur de Washington. En fait, le Lakefront a voté majoritairement pour Epton, mais le vote minoritaire de ces quartiers blancs en faveur de Washington a joué un rôle capital dans la victoire du candidat démocrate.

Le dernier sondage important, effectué deux semaines avant le scrutin, avait donné une avance de 14 points à Washington, mais indiquait également qu'un grand nombre de Blancs étaient indécis : ceux-ci devenaient aussitôt les cibles privilégiées de la campagne républicaine.

Outre la question raciale, la campagne avait également porté sur les problèmes juridiques et financiers de Washington, brièvement emprisonné dans les années 1960 pour avoir omis de faire sa déclaration d'impôts pendant quatre ans, et privé temporairement de sa licence d'avocat pour avoir omis de représenter des clients.

DROGUE

SUITE DE LA PAGE A 1

le, s'est aggravée depuis quatre ans et inquiète beaucoup les commerçants de la rue Saint-Denis. La présence de ces vendeurs d'un type bien particulier est constante : ils flânent à la porte des établissements et font fuir la clientèle intéressante au yeux des commerçants *bona fide*. Par ricochet, on les tient responsables de la criminalité dans le secteur, laquelle, dit-on, se manifeste surtout par des actes de vandalisme, des méfaits et des vols à l'étalage.

« On en voit de nouveaux chaque jour, de plus en plus costauds, et dont l'aspect est de moins en moins rassurant », disent les habitués de cette rue, interrogés par LA PRESSE. Tous, sauf le représentant de l'Association des intervenants du Village Saint-Denis, un regroupement officieux de marchands du quartier, préfèrent garder l'anonymat par craintes de représailles. Certains commerçants affirment d'ailleurs avoir été insultés, sinon menacés en voulant les chasser du voisinage.

Des limites

À bout de nerfs, le propriétaire d'une boutique d'artisanat a récemment brandi un long morceau de bois pour tenter d'intimider et de faire fuir un groupe de vendeurs de drogues qui s'étaient installés dans le porche de son établissement. Comme d'autres, il a par la suite acheté un chien de garde. « La patience a ses limites. Il y a de notre gagne-pain. Les autorités doivent agir au plus tôt, sans quoi on risque de ne jamais pouvoir se débarrasser de ce fléau, se plaint un autre boutiquier. C'en est rendu qu'on a peur de sortir de nos magasins, le midi et le soir... »

Selon le porte-parole de l'Association des intervenants du Village Saint-Denis, Jacques Desaulniers, la situation n'est pas aussi alarmante ; elle s'est même améliorée depuis que la police se fait plus pressante. « Au moins, on ne fait plus aussi ouvertement le commerce des drogues dures, mescaline, cocaïne et autres », se console le propriétaire du bar Les Retrouvailles.

Il faut souligner que, selon ce que révèlent les interviews, l'opinion des marchands de la rue Saint-Denis diffère selon que l'on est cabaretier, restaurateur ou boutiquier. Il y a même des divergences à l'intérieur de chacun des groupes, selon l'idée que chacun se fait du type de clientèle qu'on recherche.

M. Desaulniers lui-même reconnaît avoir fermé ses portes durant deux semaines pour redécouvrir son établissement, au début de 1982. « Je sentais le contrôle de mon commerce me glisser entre les doigts à cause de la présence d'un trop grand nombre d'indésirables », de confier l'homme d'affaires de 40 ans. Il misait sur un changement d'atmosphère pour attirer une nouvelle clientèle. Ces changements lui ont coûté au moins \$50 000 et une perte substantielle

de revenus les journées dites de temps morts, en début de semaine.

Sur les conseils de la police, il a engagé un portier qui filtre la clientèle afin d'éliminer les indésirables. C'est d'ailleurs là le mot d'ordre qu'a donné l'Association à tous les autres tenants d'établissements où l'on vend de l'alcool. À au moins deux endroits, souligne-t-il, on fait fi du conseil.

M. Desaulniers soutient qu'il est illusoire de penser que les commerçants et même la police pourront régler le problème de façon définitive, le quartier latin étant depuis la fin des années 60 réputé pour sa clientèle de bohèmes, d'intellectuels. Un artiste-peintre et deux garçons de table qui travaillent sur la rue Saint-Denis ont exprimé le même avis.

Les policiers

Les policiers sont loin de prendre le phénomène à la légère. Depuis août dernier, en plus de visites régulières, dix descentes ont été effectuées dans les deux bars-problèmes identifiés par M. Desaulniers. Selon le directeur du poste de police local, M. Georges Coallier, plus de 300 accusations de possession de stupéfiants ont été portées l'an passé contre des personnes arrêtées dans le secteur de la rue Saint-Denis.

Précédemment, la Gendarmerie royale du Canada avait également tenté une percée, cette fois auprès des trafiquants qui approvisionnent les petits revendeurs de la rue. L'un des 18 individus appréhendés a écopé de cinq ans de prison. En dépit de cette opération, les activités avaient repris de plus belle trois semaines plus tard, aux dires des commerçants.

Pour l'inspecteur Al Breaux, responsable de la brigade des stupéfiants de la GRC, à Montréal, il n'existe pas de réponse simple à ce problème. Les policiers doivent tout d'abord agir dans les limites de la loi, cependant que de telles enquêtes sont longues et coûteuses, et nécessitent beaucoup de personnel. « De plus, d'enchaîner le directeur Coallier, dès que les opérations se font trop fréquentes, les commerçants se plaignent qu'on fait fuir les clients... ». Selon lui, la fermeture de la rue Saint-Denis à toute circulation automobile l'aiderait grandement le travail de ses hommes. Des opérations sont en préparation pour les prochaines semaines.

L'une des difficultés que l'on rencontre sur la rue Saint-Denis, c'est que les jeunes « pushers » sont rémunérés à la pièce parce qu'ils leur fournissent la « marchandise ». « Ils n'ont aucun investissement à faire, c'est pourquoi le recrutement semble aussi facile », explique un spécialiste de la section des stupéfiants de la police de la CUM. Selon lui, une quarantaine de revendeurs sont actifs dans le secteur, suivant des règles internes bien précises concernant le partage du territoire, les quantités touchées par chaque vente, les prix, etc. On estime leur chiffre d'affaires annuel à plus de... \$1 million !

Fréchette propose des réformes mineures au Code du travail

■ QUÉBEC — Ne voulant pas bousculer les parties, dont le patronat, le ministre du Travail n'a pas l'intention de s'engager, du moins pour le moment, dans une réforme en profondeur du Code du travail ni d'accéder à la demande du monde syndical, soit l'accréditation multipatronale ou sectorielle, afin de faciliter l'accès à la syndicalisation.

LISA BINSSE

Tout au plus, quelques amendements pour pallier au plus pressant et éliminer, dans la mesure du possible, les lacunes les plus criantes contenues actuellement dans le Code et décriées à l'aprem par le monde syndical.

C'est du moins ce qu'a indiqué le ministre du Travail, Raynald Fréchette, au 38e congrès des relations industrielles de l'Université Laval qui s'est terminé hier et qui portait sur la syndicalisation dans le secteur privé.

M. Fréchette entend déposer au Conseil des ministres d'ici quelques jours certains amendements au Code qui visent essentiellement à améliorer « le climat, l'environnement et le fonctionnement » des relations de travail au Québec.

Ce qui n'exclut pas, a-t-il déclaré, la possibilité, une fois cette réforme adoptée, d'une refonte plus en profondeur du Code. Mais toute refonte globale, portant entre autres sur l'accréditation

multipatronale, devra faire l'objet d'une consultation élargie. Cette consultation pourrait prendre la forme d'une commission parlementaire, d'une tournée provinciale ou même à la rigueur d'un livre « blanc ou vert ».

Pour le moment il ne s'agit pas, comme l'indiquait le premier ministre lors du discours inaugural, de tout chambarder mais de pallier au plus pressant. En gros il s'agit d'assurer un meilleur accès à la syndicalisation en essayant d'une part de réduire les délais dans les différentes procédures. D'autre part, en accordant une meilleure protection au travailleur contre « les représailles », congédiement ou autres, auxquelles certains employeurs ont recours lors d'une demande d'accréditation. Il est aussi question de resserrer les dispositions anti-briseurs de grève, notamment en ce qui a trait à la sous-traitance.

Le ministre entend également faciliter l'accès à la syndicalisation en assouplissant certains points dont la règle de la majorité absolue qui est présentement requise pour que l'unité d'accréditation soit reconnue. Quant à la composition de l'unité d'accréditation, qui fait souvent l'objet de querelles juridiques lors d'une requête, celle-ci pourrait dorénavant faire l'objet de négociations après que l'accréditation aura été accordée.

Ces amendements en douceur font sûrement l'affaire du monde patronal qui ne voit pas la nécessité d'une réforme en profondeur du Code. Mais ils ne répondent pas aux attentes exprimées par le monde syndical qui aurait préféré des mesures législatives correctives plus concrètes.

Cette réforme, souligne Louis Laberge, le président de la FTQ, n'améliorera pas grand chose quant à l'accès à la syndicalisation dans les petites entreprises. Il espère tout de même que ces amendements feront en sorte que les « avocasseries, les tracasseries de toutes sortes » seront éliminées.

Tout comme Ghislain Dufour, le vice-président exécutif du Conseil du Patronat du Québec, M. Laberge est d'avis que le ministre doit agir pour alléger la tâche administrative des commissaires du travail et des juges du Tribunal du travail. « Le nombre de cas qu'ils doivent traiter augmente mais le personnel reste le même, ce qui est insensé ».

Par ailleurs, pour améliorer le climat des relations de travail au Québec, M. Laberge se dit convaincu qu'il faudra un jour en arriver à une refonte globale du Code du travail. « Il faut absolument améliorer le climat des relations de travail qui sent très mauvais au Québec ».

« Si on veut parler de rapprochement à une table de concertation, il faut changer ce climat

d'affrontement au moment de l'accréditation. Avec l'avènement des nouvelles technologies de toutes sortes, il va falloir apprendre à se parler si, ensemble, on espère se tirer de la crise. On ne devrait plus être obligé de se battre pour notre place au soleil ».

Jean-Paul Hétu, le président de la CSD, n'a pas caché sa grande déception face à la réforme proposée par le ministre Fréchette, réforme qui « cherche tout au plus à corriger un certain nombre d'abus mineurs qui sont de nature procédurière et juridique ».

M. Hétu est d'avis que la politique gouvernementale en matière de syndicalisation « évite le débat fondamental quant à l'accès des travailleurs à la syndicalisation et elle n'ose même pas réformer le juridisme vicieux qui a envahi les relations de travail primaire, c'est-à-dire au niveau du droit à la syndicalisation et au niveau du droit à l'association ».

Les règles du jeu qui sont à l'origine de ce « juridisme vicieux » ne sont pas modifiées par ces amendements au Code, dit-il. Et, l'expérience du passé l'a démontré, ce juridisme conduit les travailleurs à deux voies d'évitement : « l'écoeurément et l'incapacité de se syndiquer ». Donc, les amendements proposés ne changeront rien au vécu quotidien des travailleurs qui veulent se syndiquer.

QUÉBEC

Lise Bacon pourrait être intéressée par le leadership libéral

■ Même s'il lui paraît prématuré d'annoncer ses intentions quant à sa participation comme candidate au leadership du Parti libéral, Mme Lise Bacon, députée de Chomedey, n'en réfléchit pas moins à la question depuis qu'elle est sollicitée par de nombreux militants du parti et par divers groupes.

Pour l'instant, Mme Bacon se contente de dire qu'elle n'est pas candidate au leadership ce qui n'exclut pas qu'elle pourrait le devenir. D'ailleurs, tous les aspirants-candidats connus peuvent dire la même chose actuellement.

En effet, tant que le Conseil général du parti n'aura pas statué sur la date du congrès et que le Comité organisateur du congrès n'aura été formé, aucun aspirant-candidat ne se risquerait à amorcer sa campagne.

Au journaliste qui lui signalait l'intérêt que pourrait présenter une candidature féminine lors de la campagne au leadership, Mme Bacon a répliqué qu'il ne fallait pas mesurer une candidature selon le sexe mais plutôt selon la capacité.

A ce chapitre, Mme Bacon a accumulé diverses expériences tant au niveau politique qu'au niveau de l'entreprise privée. Au sein du gouvernement Bourassa, on lui confia dès 1973 le ministère d'Etat aux Affaires sociales pour ensuite la nommer en 1975 au ministère des Consommateurs, coopératives et institutions financières, poste qu'elle cumula dès janvier 1976 avec celui de l'Immigration.

En ce qui concerne son expérience dans l'entreprise privée, Mme Bacon a surtout fait carrière dans le domaine de l'assurance. D'abord à La Prudentielle d'Amérique où après avoir débuté comme simple commis de bureau en 1951, elle gravit rapidement les échelons pour devenir en 1956 gérante du bureau de Chicoutimi et en 1961, chargée des services administratifs de la région de la Mauricie.

Après sa défaite aux élections de 1976, Mme Bacon devint d'abord juge de la citoyenneté jusqu'en 1979 pour ensuite ac-



Lise Bacon

cepter le poste de vice-présidente régionale de l'Association des compagnies d'assurance-vie de personnes.

En 1981, sollicitée par le chef libéral Claude Ryan, elle se porta candidate dans le comté de Chomedey qu'elle remporta aisément.

Dans les milieux politiques de Québec, on dit que Mme Bacon jouit d'appuis non négligeables de la part des libéraux fédéraux ce qui lui assurerait inévitablement un certain nombre de délégués lors du congrès. La députée de Chomedey pourrait également faire des ravages au niveau de l'élément féminin du parti qui représente 50 p. cent des délégués au congrès.

En ce qui concerne les thèmes que la candidate potentielle pourrait développer lors de la campagne, il y a évidemment son allégeance inconditionnelle au fédéralisme et un nouveau concept basé sur la « co-responsabilité » qu'elle a commencé à développer récemment lors d'un discours prononcé à Laval devant la Chambre de Commerce locale mais qui reste à articuler. En gros, il s'agit d'un

concept qui fait appel à la responsabilité de chacun, patronat, syndicat et gouvernement afin de servir dans le meilleur intérêt de la collectivité.

« Opération Kaboul »

Tout professionnel du gouvernement qui sera pris en flagrant délit de fuite de documents, contrevenant ainsi à son serment d'office, sera immédiatement congédié.

C'est l'avertissement qu'a lancé hier le premier ministre Lévesque face à l'« Opération Kaboul » déclenchée depuis déjà quelques mois par le Syndicat des professionnels du gouvernement afin de faire pression pour obtenir une convention négociée.

Le premier ministre a indiqué que des documents de pure provocation avaient été expédiés, comme par hasard, aux mauvaises adresses et que certains rapports d'impôt qui doivent demeurer confidentiels ont commencé à circuler ici et là.

Dans l'article 108 de la Loi de la Fonction publique qui fait référence au serment d'office, il est mentionné que tout fonctionnaire ne doit révéler ou faire connaître quoi que ce soit dans l'exercice de sa charge sans y être dûment autorisé par son supérieur.

Cet article de la Loi sera bientôt périmé puisqu'à compter du 1er janvier 1984, la loi d'accès aux documents des organismes publics entrera en vigueur ce qui permettra une plus grande transparence de l'appareil administratif.

Selon la loi 65, toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public pourvu que ce ne soit pas des brouillons ou notes préparatoires. Il y a cependant des exceptions comme ceux ayant trait aux relations intergouvernementales, aux négociations entre organismes publics, aux renseignements ayant des incidences sur l'économie, sur l'administration de la justice et la sécurité publique, ou encore des renseignements qui émanent du Conseil exécutif, du Conseil du trésor ou du Vérificateur général.

A titre d'exemple, le président de la Commission d'accès à l'information gouvernementale, M. Marcel Pénin, mentionne qu'un rapport réalisé par un

fonctionnaire sur divers tracés de route pourrait être rendu public si une personne en faisait la demande. De même, toutes les décisions rendues par un organisme public comme la Société de développement industriel, à l'exception des renseignements d'une compagnie privée ou d'individus pourront être accessibles.

Au ministère de la Fonction publique entretemps, on soutient qu'il n'y aura pas de négociations avec les professionnels tant que le Syndicat maintiendra son opération « dénigrement ». De son côté, le Syndicat maintient qu'il a le mandat de négocier et qu'il est faux de prétendre que sa limite ne doit pas dépasser le statu quo de l'ancienne convention.

Enseignants :

décision aujourd'hui

C'est aujourd'hui que le Conseil des ministres décidera s'il accepte que soit intégré aux décrets régissant les enseignants de l'élémentaire et du secondaire les propositions du conciliateur Désilets.

Lundi soir, la CECS a rencontré la partie patronale pour lui signifier qu'elle acceptait les effets positifs du rapport Désilets pour la première année de la convention à la condition que le gouvernement accepte d'en négocier son application pour les deux autres années de la convention. La CECS a également rappelé que son instance rejetait le rapport même si une minime majorité d'enseignants (50,8 p. cent) l'ont entériné.

Les représentants du ministère de l'Éducation auraient souligné qu'il ne leur appartenait pas de se substituer aux instances démocratiques de la CEQ et qu'ils pourraient demander à la CECS de reconsidérer sa position avant de modifier les décrets.

Le gouvernement pourrait profiter de la présentation la semaine prochaine de sa loi remédialrice qui vise à corriger les vices de forme des lois 70 et 105 pour amender les décrets dans le sens du rapport de conciliation.

« Si le gouvernement nous le demande, nous pourrions reconsidérer notre position en instance », a signalé hier M. Robert Bissailon, président de la CECS.

CLAUDE-V. MARSOLAI

La Quotidienne

Tirage d'hier
9719

Numéro-boni
944149

LA MÉTÉO

AUJOURD'HUI: Min.: 0 Max.: 10
ENSOLEILLÉ AVEC QUELQUES PASSAGES NUAGEUX
DEMAIN: BEAU SOLEIL

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	0	6	Ensoleillé
Outaouais	0	10	Ensoleillé
Laurentides	0	6	Ensoleillé
Cantons de l'Est	-1	7	Ensoleillé
Mauricie	-3	2	Ensoleillé
Québec	-1	4	Ensoleillé
Lac-Saint-Jean	-5	2	Ensoleillé
Rimouski	-1	3	Ensoleillé
Caspésie	-1	3	Ensoleillé
Baie-Comeau	-1	3	Ensoleillé
Sept-Îles	-1	3	Ensoleillé

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	2	12	
Edmonton	-6	7	
Regina	-16	0	
Winnipeg	-10	-2	
Toronto	2	9	
Fredericton	0	7	
Halifax	2	5	
Charlottetown	2	3	
Saint-Jean	3	6	

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	6	11	N.-Orléans
Buffalo	2	8	Pittsburgh
Chicago	3	7	S. Francisco
Miami	14	24	Washington
New York	7	14	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	6	10	Madrid
Athènes	12	26	Moscou
Acapulco	22	34	Mexico
Berlin	12	16	Oslo
Bruxelles	4	9	Paris
Buenos Aires	18	28	Rome
Copenhague	3	5	Séoul
Genève	6	16	Stockholm
Hong Kong	25	26	Tokyo
Le Caire	12	21	Tirana
Lisbonne	6	19	Vienne
Londres	3	10	

MACKASEY

SUITE DE LA PAGE A 1

publié un compte rendu fidèle du témoignage effectué l'automne dernier par M. Harrison dans une affaire de faillite au Palais de justice de Montréal.

« C'est la narration fidèle, exacte et juste des témoignages assermentés entendus lors des auditions de faillite », a soutenu M. McConnell.

Au début de mars, le quotidien montréalais avait publié une série d'articles où s'appuyaient sur les propos de M. Harrison lors d'une audience de la Cour supérieure le 14 septembre 1982, on affirmait que le député Bryce Mackasey avait reçu une garantie de prêt de \$400,000 et \$22,5.

en liquide pour les représentations qu'il a faites pour attirer des contrats aux Ateliers d'usinage Hallmis en faillite depuis.

Démenti de Harrison

Présent au comité, M. Harrison qui doit témoigner aujourd'hui à toutefois formellement démenti les allégations du journal, affirmant que *The Gazette* a fait une interprétation biaisée et partielle de ses propos. « C'est une coquetterie absolue », a lancé M. Harrison. Ce dernier qui a démissionné de ses fonctions de porte-parole du Board of Trade tout en demeurant président a, peu après la publication des articles au début de mars, intenté une poursuite de \$1,3 million contre *The Gazette* pour diffamation.

En dépit des réticences de quelques députés libéraux, les représentants de *The Gazette*

ont pu faire entendre au comité hier l'enregistrement des propos tenus par M. Harrison devant la Cour alors que l'enregistrement officiel des audiences était arrêté.

Le ruban produit est un enregistrement indépendant de celui du sténographe de la cour, et M. Harrison avait reçu l'assurance des fonctionnaires de la Cour que ses propos ne pourraient pas directement être utilisés. Toutefois selon les représentants de *The Gazette*, M. Harrison, pressé par les questions des avocats du syndicat, finit par identifier formellement M. Mackasey comme étant le propriétaire de la firme 109509 qui a reçu une garantie de prêt \$400,000 et quelque \$22,500 comme rétribution pour ses services de lobbyist.

En après-midi, le journaliste de *The Gazette* auteur des arti-

cles litigieux, M. William Marsden, a soutenu que ses reportages s'appuyaient sur au moins deux témoignages d'avocats et de fonctionnaires d'anciens des déclarations faites l'automne dernier par M. Harrison.

Admettant qu'il avait mentionné le nom de M. Mackasey, M. Harrison a toutefois soutenu que c'était justement pour éviter qu'il puisse être injustement mêlé à une affaire de faillite où il n'avait rien à voir.

M. Harrison a aussi nié que les questions du tribunal portaient sur la propriété de la firme 109509, précisant qu'il avait fait allusion au député de Lincoln comme à d'autres personnes qui selon certains documents sont identifiés comme membres du conseil d'administration des Ateliers sans avoir jamais occupé ces fonctions.

IMPORTANTE VICTOIRE POUR L'OPC ET L'APA Amende de \$29 000 à un garagiste malhonnête

L'Office de la protection du consommateur et l'Association de protection des automobilistes qui sont bien déterminés à faire la chasse aux garagistes malhonnêtes ont remporté une importante victoire au Palais de justice, hier.

MARTHA GAGNON

Le juge Aldéric Deschamps, de la Cour des sessions de la paix, division statutaire, a condamné M. Robert Marchand, propriétaire du Centre de transmission et différentiel et de la compagnie Transmission AA Inc., situé à Ville d'Anjou, à payer une amende exemplaire de \$29 000 pour avoir fraudé le public. Accusé en vertu de la Loi sur la protection du consommateur, le garagiste réclamait des sommes d'argent

élevées pour des réparations qu'il n'avait jamais effectuées. Ainsi, il prétendait avoir remplacé ou réparé la transmission et modifié certaines pièces alors que c'était absolument faux.

Dans de tels cas, la loi prévoit une amende minimum de \$1 000 et une amende maximum de \$50 000.

C'est à la suite de nombreuses plaintes que l'Office de la protection du consommateur a décidé de mener une enquête en collaboration avec l'Association de protection des automobilistes et l'Association des remonteurs de transmissions. « Notre intention est d'assainir le marché, de faire le grand nettoyage dans ce domaine où les cas de fraude sont nombreux. Ce n'est qu'un début, d'autres garagistes seront poursuivis », a expliqué hier le direc-

teur juridique de l'Office, Me Jacques Dagenais.

Lors des représentations sur sentence devant le juge Deschamps, il a raconté comment les enquêteurs avaient réussi à découvrir « l'escroquerie systématique » à laquelle s'adonnait M. Marchand. Condamné pour fraude à deux reprises dans le passé, ce garagiste a, dit-on, fait des centaines de milliers de dollars en étant malhonnête. M. Marchand n'était pas présent en cour hier matin.

Le modus operandi était le suivant: M. Marchand attirait sa clientèle grâce à une publicité trompeuse qui laissait croire au consommateur qu'il pouvait bénéficier de prix avantageux. Une fois au garage, le client apprenait que les réparations étaient beaucoup plus importantes que

prévues et que la facture serait plus élevée.

Lors de leur opération « auto-témoin », les experts de l'Office qui se sont présentés au garage en conservant leur anonymat, ont constaté que le garagiste qui affirmait avoir dû changer une transmission n'avait touché à aucune des pièces. Il réclamait \$500 pour un travail qu'il n'avait pas effectué. De plus, la transmission n'avait qu'un problème mineur et n'avait pas à être changée.

Selon M. Philip Edmunston, le président de l'Association de protection des automobilistes, qui était lui-aussi présent en cour hier, « huit fois sur dix le consommateur peut se faire prendre au piège ». Il importe d'assurer une surveillance à travers le Québec. C'est d'ailleurs ce que se propose de faire son organisme qui représente 16 000 membres.

Quant à M. Luc Despatie, de l'Association des remonteurs de transmissions, il invite les consommateurs à faire preuve de grande prudence et à consulter les différents experts lorsqu'ils pensent avoir été trompés.

Même la SQ était cliente

Fait cocasse, la Sûreté du Québec a tout récemment retenu les services du Centre de transmission et différentiel pour la réparation et l'entretien de ses véhicules. Cette situation a été dénoncée à la sortie de la cour par le président de l'Association de protection des automobilistes.

L'un des porte-parole de la SQ a déclaré à LA PRESSE hier que la Sûreté ignorait tout des activités frauduleuses du propriétaire, M. Robert Marchand. La sentence qui vient d'être rendue l'oblige à réviser le dossier et à prendre la décision qui s'impose dans les circonstances, a-t-il ajouté.

Selon M. Pierre Lemarbre, du service des communications, la Sûreté du Québec n'a jamais eu à se plaindre de la qualité des services du garagiste avec lequel elle a fait affaire à plusieurs reprises. Jamais elle n'a été mise au courant des condamnations antérieures de M. Marchand.

Entre le 1er avril 1982 et le 31 février 1983, la SQ a payé \$7 300 à M. Marchand pour différentes réparations. Il n'est pas nécessaire de procéder par soumissions publiques pour obtenir les contrats de réparations. « Nous choisissons différents noms de compagnies au hasard dans le bottin téléphonique. Par la suite, nous leur faisons parvenir des estimations qu'elles doivent remplir. Suivant certains critères concernant la qualité et le prix, nous octroyons le contrat », a précisé l'agent Lemarbre.



Établissements commerciaux dévastés

Une quarantaine de pompiers ont dû intervenir hier matin à Outremont pour maîtriser un incendie qui a finalement causé de lourds dommages à un édifice commercial situé au 1007 rue Laurier. Une boutique de vêtements pour adolescents et un centre d'infor-

matique ont subi d'importants dégâts. La qualité de l'immeuble, une solide construction de briques, a permis aux pompiers d'empêcher une conflagration dans ce secteur commercial.

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

LA TENTATIVE DE MEURTRE DU SANCTUAIRE SAINT-JUDE

Le supérieur trouve le geste regrettable mais le comprend

« Dans un quartier où bon nombre de jeunes chômeurs vivent de l'assistance sociale, la misère finit par étouffer. Le besoin de se droguer, de s'enivrer ou simplement le désir de manger peut inciter à la violence. J'aurais préféré que ce jeune homme vienne personnellement nous demander de l'aide, nous l'aurions secouru. Le geste qu'il a posé est très regrettable, mais je comprends ».

ANDRÉ PÉPIN

Le Père Guy Pelletier, un Dominicain, supérieur responsable du sanctuaire de Saint-Jude, situé au 3980 Saint-Denis, commentait calmement hier la tentative de meurtre survenue la veille dans les locaux de sa communauté qui compte une douzaine de membres. Un jeune homme, en train de fouiller dans les armoires de la communauté, a été surpris par le cuisinier, M. Guy Caron, un célibataire de 32 ans. Ce dernier, en tentant d'intervenir, s'est fait poignarder par le rôdeur. Heureusement, M. Caron a pu se diriger vers le secrétariat pour obtenir du secours.

La police de la CUM a intercepté hier Raynald Saint-Hilaire, 42 ans et Louise Pomminville, 26 ans. Ils devront répondre à des accusations de vol qualifié et de tentative de meurtre. L'enquête policière pourra déterminer le rôle joué par la jeune fille dans cette affaire. Quant à M. Caron, il repose toujours à l'hôpital dans un état jugé grave. Les coups de couteau lui ont été assénés dans

le dos. « Il est arrivé à nos bureaux tout ensanglanté, en nous demandant de nous cacher au plus tôt dans les différents appartements de la maison », a expliqué le Père Pelletier au cours d'un entretien avec LA PRESSE. Selon le supérieur, le malfaiteur cherchait des objets de valeur.

Le sanctuaire des Dominicains est toujours ouvert au public. Tous les jours, des moments d'animation sont prévus et quiconque peut s'y présenter puisque les portes ne sont jamais verrouillées. Le sanctuaire donnant accès aux locaux de la communauté, c'est ainsi que le malfaiteur a pu s'introduire jusqu'à la cuisine. Hier, les Pères prenaient les dispositions nécessaires pour empêcher les gens de pénétrer ainsi dans le secteur de la communauté.

« Nous surprenons souvent des gens tentant de voler l'argent contenu dans les trunks du sanctuaire, mais c'est la première fois qu'un tel incident se produit. Plusieurs viennent aussi solliciter notre aide et nous intervenons pour les aider. Certains ne sont pas capables de verbaliser leur misère », a aussi expliqué le père.

Pour le supérieur, il n'est pas question de songer à des mesures de sécurité exceptionnelles pour protéger le sanctuaire. C'est un centre de prière ouvert pour le rester. « Il y en aura toujours des gens mal pris, ce qu'il faut souhaiter c'est qu'ils puissent le dire sans s'exposer à commettre des crimes », conclut M. Pelletier.



Le Père Guy Pelletier regrette, mais affirme comprendre.

photo Réal Saint-Jean, LA PRESSE



Rien n'est réglé à la MRC de Champlain

Quand un ministre se déplace, du moins en dehors du contexte purement partisan, c'est ordinairement parce que le dossier en vaut la peine. Et quand par surcroît il est accompagné par le premier ministre qui sent le besoin de venir l'appuyer, c'est que le dossier est très important. Ce n'est quand même pas tous les jours que le premier ministre participe directement à un débat entre un de ses ministres et les élus locaux.

En s'appuyant sur ce postulat, on peut conclure que le problème de la Municipalité régionale de comté de Champlain, sur la rive sud, est majeur. En effet, c'est en présence du premier ministre René Lévesque et de M. Jacques Léonard, son ministre des Affaires municipales, que les élus des six villes composant la MRC de Champlain ont relancé lundi le débat au sujet de la représentativité au sein de la MRC.

Dans son allocution d'ouverture, flanqué de MM. Léonard, Michel Gratton, préfet de la MRC et maire de Saint-Lambert, et Jacques Finet, maire de Longueuil, M. Lévesque a tenté de minimiser l'accrochage en laissant entendre qu'il avait été démesurément gonflé par les médias d'informations.

C'eût sans doute été vraisemblable si seulement les élus des six villes étaient sortis de cette rencontre (qui s'est évidemment déroulée dans un « climat de cordialité », tout le monde s'est employé à le répéter) d'environ deux heures satisfaits du règlement intervenu. Mais ce n'est pas le cas. Absolument rien n'est réglé. Le problème reste entier comme l'a affirmé le maire Claude Chevrier, de Brossard.

A vrai dire, on est tellement loin d'un règlement qu'immédiatement après le départ du premier ministre et de M. Léonard, les six maires ont décidé de reprendre le débat! Dans ces circonstances, il faudra reconnaître que l'accusation à peine voilée selon laquelle les journalistes auraient inutilement gonflé le problème doit être prise avec un grain de sel.

Une fin de non recevoir

Le problème n'a pas été réglé parce que MM. Lévesque et Léonard ont opposé une fin de non recevoir à la résolution des villes de Brossard, Greenfield Park, LeMoyne, Saint-Hubert et Saint-Lambert réclamant la réduction de quatre à trois du nombre de voix détenues par Longueuil au sein de la MRC.

Tout le monde est d'accord sur ce point. Pendant que le préfet Michel Gratton affirme que le débat sur la représentativité avait dû être clos parce qu'on ne leur laissait pas le choix, le ministre Léonard, admettait que le gouvernement avait sans doute eu recours au tordeur de bras dans ce dossier.

Autrement dit, le gouvernement avait d'entrée de jeu décidé de rejeter toute demande d'amendement aux lettres patentes de la MRC, à l'exception peut-être des normes fixant le nombre des représentants pour les municipalités. À ce sujet, le gouvernement n'a pas le choix puisqu'il faut rendre les normes conformes à celles du décret gouvernemental de décembre 1982.

Les remarques de MM. Lévesque et Léonard représentaient donc un premier recours, sinon dans sa lettre du moins dans son esprit, au droit de désaveu ministériel que s'est donné le gouvernement dans la Loi sur l'aménagement du territoire (loi 125). En d'autres mots, la visite de MM. Lévesque et Léonard était tout au plus une visite de courtoisie puisqu'ils refusaient de discuter du fond du problème, soit les amendements demandés aux lettres patentes.

L'avenir effraie les contribuables

L'avantage consenti à Longueuil n'inquiète pas dans l'immédiat, car il n'a pour effet que de concéder un droit de veto automatique à Longueuil du fait que cette ville détient quatre des onze voix et qu'il faut obtenir les deux tiers des voix pour demander des amendements au gouvernement (sans être certains qu'il les acceptera).

Par ailleurs, ses collègues reconnaissent que le maire Finet, de Longueuil, fait preuve de bonne volonté, au point qu'il a accepté de s'engager par un « gentlemen's agreement » à ne pas poser le moindre geste sans obtenir au préalable l'assentiment d'au moins deux autres villes.

Mais les « gentlemen's agreements » de ce genre n'ont rien de péremptoire comme c'eût été le cas pour un amendement aux lettres patentes. Il faudra donc s'en remettre à la bonne volonté du maire Finet, tout en se souvenant que ce dernier devra toutefois répondre de ses actes devant ses électeurs qui, tôt ou tard, lui rappelleront que les intérêts de Longueuil et des Longueillois doivent primer les intérêts des citoyens des cinq autres. Et alors adieu le « gentlemen's agreement »!

Mais comme de toute façon c'est l'avenir beaucoup plus que l'immédiat qui inquiète les élus et les citoyens des cinq autres villes, la rencontre de lundi n'a rien fait pour rassérer les inquiets, bien au contraire.

Bien sûr, à court terme et tant que le débat de fond sur la décentralisation (prévu pour l'automne prochain) n'aura pas eu lieu, les pouvoirs des MRC se limiteront d'abord à leur principale raison d'être, soit l'aménagement du territoire, ainsi qu'aux deux autres pouvoirs prévus dans la loi actuelle, soit l'évaluation foncière et la question des déchets, à la condition que le proposeur parvienne à obtenir les deux tiers des voix pour ajouter ces responsabilités.

MM. Lévesque et Léonard ont pensé rassurer tout le monde en affirmant qu'aucun nouveau pouvoir ne sera ajouté « d'ici deux ou trois ans ». Mais c'est le moyen terme qui inquiète les élus des cinq autres villes parce qu'ils craignent que le gouvernement ne transforme graduellement ces MRC en communautés urbaines supposément autonomes mais de plus en plus dépendantes de Québec même au lendemain d'une table ronde sur la décentralisation. Car si le gouvernement avait vraiment voulu que les MRC soient autonomes, disent les critiques, jamais il ne se serait doté d'un pouvoir de désaveu.

D'ailleurs, si on avait entretenu encore le moindre doute au sujet d'une éventuelle addition de pouvoirs, M. Lévesque est venu rappeler qu'en politique, le débat ne cesse jamais sur une question donnée.

Enfin ce dossier deviendra de plus en plus explosif et de plus en plus émotif à cause de l'inquiétude qui ronge les élus et les citoyens des cinq autres villes (et j'en suis, comme je l'ai déjà dit). « Si vous n'êtes pas content, a lancé quelqu'un lundi dans le feu de la discussion, vous n'avez qu'à renverser le gouvernement! ». Les citoyens des cinq villes touchées ne peuvent pas rêver de s'offrir ce luxe, ils sont déjà dans l'opposition!

LA TRANSPLANTATION CARDIAQUE DE JEUDI À L'HÔPITAL NOTRE-DAME L'état de la patiente continue à s'améliorer

(PC) — L'état d'une femme âgée de 42 ans qui a bénéficié d'une transplantation cardiaque, jeudi dernier à l'hôpital Notre-Dame de Montréal, a continué à s'améliorer et la patiente pourrait quitter bientôt les soins intensifs, a déclaré hier le porte-parole de l'établissement.

La patiente, dont on a conti-

nué à cacher l'identité, a reçu le cœur d'un homme dans la vingtaine, lors de la quatrième transplantation cardiaque pratiquée à Notre-Dame depuis août dernier par l'équipe du Dr Réjean Beaudet.

Deux des quatre personnes à avoir subi de telles opérations à Notre-Dame au cours des derniers mois sont mortes.

Pont Mercier : circulation perturbée par des travaux

La circulation sera réduite par intermittence à une seule voie, sur le pont Mercier, reliant LaSalle à la Rive sud, en direction nord, entre 9h30 du matin et 19 heures du soir, à compter d'aujourd'hui, annonce le ministère des Transports du Québec. Cette fermeture permettra à une équipe d'ouvriers de modifier le système de drainage de l'ouvrage au cours des cinq prochaines semaines.

SACCAGE DE LG2

Roland Giroux est prêt à témoigner

■ S'il est convoqué de nouveau, l'ex-PDG d'Hydro-Québec, Roland Giroux, est prêt à témoigner cette semaine devant la Commission parlementaire chargée de faire la lumière sur le dossier relatif à l'implication du bureau du premier ministre René Lévesque dans le règlement hors cour du saccage de la Baie James.

MICHEL GIRARD

C'est ce qu'il a déclaré hier à LA PRESSE. « Je n'ai aucune objection à témoigner devant la commission parlementaire mais en autant qu'on ne me fasse pas poireauter pendant deux ou trois jours », d'ajouter M. Giroux, qui est arrivé à Montréal lundi dernier.

Lors des deux premières journées d'audiences des 30 et 31 mars derniers, M. Giroux, qui avait été convoqué par la commission parlementaire, n'avait

pas pu se présenter parce qu'il était à Miami, en convalescence.

Lorsque le règlement hors cour du saccage de la Baie James est intervenu, en mars 1979, entre la Société d'énergie de la Baie James et des syndicats de la FTQ-Construction, M. Giroux occupait un poste d'administrateur d'Hydro-Québec et de la SEBJ.

Interrogé sur l'implication du bureau du premier ministre dans cette histoire de règlement hors cour, M. Giroux avait déclaré à Radio-Canada : « L'accord fut imposé à Hydro-Québec et c'est dans le bureau de René Lévesque que ça c'est fait. Je suis prêt à comparaître en commission parlementaire pour le dire. »

C'est évidemment sur cette déclaration-choc que les membres de la commission parlementaire tenteront d'obtenir des explications dans le cas où M. Giroux serait appelé à témoigner.

D'autre part, dans un télégramme que M. Giroux a envoyé il y a deux semaines au premier

ministre René Lévesque, il avait déclaré que le chef du gouvernement n'avait cependant pas exercé des pressions sur lui dans le but de voter en faveur du règlement hors cour du saccage de la Baie James.

M. Giroux était contre le règlement hors cour et il dit qu'il le serait encore aujourd'hui.

Les travaux de la commission parlementaire reprendront demain, à l'Assemblée nationale. Jusqu'à présent, seuls le PDG de la SEBJ, Claude Laliberté et quelques administrateurs de la société d'état ont pu témoigner. Il reste à entendre les anciens présidents d'Hydro-Québec, Robert A. Boyd et Lucien Saulnier, d'autres administrateurs de la SEBJ, les avocats des différentes parties impliquées, le premier ministre Lévesque, son chef de cabinet Jean-Roch Boivin, son conseiller spécial le notaire Yves Gauthier et quelques autres personnes.

SELON LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les registres de l'Etat civil devraient être laissés au soin des autorités religieuses

■ QUÉBEC (PC) — Les enfants devraient porter obligatoirement le nom de famille de leur père et les registres de l'état civil devraient être laissés au soin des autorités religieuses.

C'est ce qu'affirme la Chambre de commerce dans le mémoire qu'elle a déposé devant la commission parlementaire de la Justice, qui a commencé hier à recevoir des dépositions d'organismes au sujet des projets de loi 106 et 107, faisant partie de la réforme du Code civil.

La loi 106 porte sur le droit des personnes et le projet de loi 107, sur le droit des successions.

La Chambre s'est surtout inquiétée d'un chapitre de la loi 106 touchant les personnes morales qu'elle trouve trop sévère.

Le Code civil, qui sert de base aux rapports de droit privé, « doit reproduire les règles régissant les rapports entre les personnes et non pas devenir un simili Code commercial, surtout lorsqu'existent un grand nombre de lois ré-

gissant les sociétés commerciales », dit le mémoire de la Chambre de Commerce.

« Il faut éviter d'instituer au Québec un régime distinct de celui qui prévaut au Canada ». Une telle situation aurait comme résultat d'inciter les compagnies à s'incorporer au fédéral et contribuerait à ralentir encore plus les investissements au Québec.

« Si les mesures préconisées, en matière de personnes morales, dans le projet de loi 106, étaient adoptées telles quelles, le monde des affaires serait bouleversé et sa stabilité remise en cause. »

La C de C s'est aussi élevée contre le nouveau régime de responsabilité, proposé dans le projet de loi, qui « ira à l'encontre du droit actuel sur les compagnies en établissant notamment une présomption de culpabilité à l'endroit des administrateurs et des actionnaires. »

Il a finalement été entendu que la Chambre formera un comité chargé de discuter de ce chapitre

avec des fonctionnaires du ministère de la Justice.

Le ministre de la Justice Marc-André Bédard s'est dit disposé à tenter l'expérience d'ici quelques mois afin de voir à quelles conclusions ces rencontres peuvent arriver.

Par ailleurs, selon la Chambre des notaires, la personnalité juridique doit débiter à la conception et non à la naissance, comme le propose un projet de loi actuellement à l'étude.

Ce faisant, « le législateur renverse une règle établie depuis longtemps qui protégeait l'intégrité physique de l'enfant conçu mais non encore né », a souligné la Chambre dans le mémoire qu'elle a déposé devant la commission parlementaire.

« Comment pourra-t-on réclamer en son nom des dommages causés par un tiers? La CNQ recommande donc de ne pas nier la personnalité juridique à l'enfant non encore né. »



Jacques Bouchard

Avec Robic, n'est pas libéral qui veut!

■ Quelle personnalité faut-il avoir pour pouvoir adhérer au Parti libéral du Québec et obtenir la bénédiction de la nouvelle présidente de cette formation politique, Louise Robic? Cette dernière dans un texte dithyrambique qu'elle a fait parvenir aux militants décrit les critères du parfait soldat qui doit être bête et docile par définition, comme le veut le dictionnaire.

D'abord elle invite ses troupes à s'entendre sur les grands principes et à faire l'unité, ce qui aura comme conséquence selon Mme Robic, « que notre parti ne ressemble à aucun autre... Ces grands principes libéraux qui font que tous les Québécois doivent pouvoir s'identifier à nous et par le fait même prêts à nous appuyer ».

Dans cette démarche, Mme Robic invite les militants à se poser trois questions fondamentales qui démontrent bien la crise existentielle que l'on a pu percevoir dans ce parti profondément déchiré sur la plan nationaliste et qui ne réussit pas à se démarquer de ses grands frères qui oeuvrent sur la scène fédérale.

Et croyez-le ou non Mme Robic pose trois questions isobathes, c'est-à-dire d'égale profondeur auxquelles elle prend bien soin par la suite de répondre. Ces interrogations sont: « Qu'est-ce qu'un libéral? Qu'est-ce que le Parti libéral du Québec? Est-ce que le Parti libéral du Québec est un parti fédéraliste ou nationaliste? ».

Les réponses...

Elle se réfère d'abord au dictionnaire Larousse: « Qui dit d'être libéral, c'est être partisan de la liberté entre autres en matière politique, économique et culturelle ». On s'en doutait bien un peu.

Et elle ajoute: « Le libéralisme s'oppose au socialisme et au dirigisme et a une largeur de vue sur tous les sujets... Il ne cherche pas à tout uniformiser ou encore à s'emparer de tous les leviers de pouvoir ». Et voilà

le tour est joué, car Mme Robic ajoute à l'attention de ses ouailles: « Si vous croyez à cette philosophie, si vous adhérez à cette ligne de pensée, vous êtes un libéral ». OUF! Je l'ai échappé belle...

Mais attention, ce n'est pas tout. Sur le plan de l'identité de la formation politique qu'elle préside depuis septembre, elle donne cette définition pour le moins simpliste: « Le Parti libéral du Québec est le parti des libertés (liberté de parole, d'association et de mouvements) la base même de la démocratie. Il est également le parti des grandes réformes qui ont marqué le Québec ».

Et elle en remet encore: « Le Parti libéral du Québec croit à la démocratie et se verra toujours vigilant dans ce domaine. Le droit de vote à tous les niveaux tant scolaire, municipal, provincial et fédéral est essentiel et doit être défendu contre toute attaque si nous voulons conserver le système démocratique vivant ». Une vérité que La Palice pourrait reprendre sans difficulté à son compte s'il n'avait pas peur du ridicule.

La force du PLQ...

Poursuivant sa profonde analyse de la situation, Mme Robic fait le constat suivant: « Ce qui fait la force du Parti libéral du Québec, c'est que tous les Québécois, quelles que soient leur origine, langue, religion, association, ont toujours pu s'associer avec notre Parti (bien de nouveaux Canadiens choisissent notre pays à cause de la grandeur d'esprit et de la grande démocratie des Canadiens ». C'est-y assez beau, ça, non?

Mais elle oublie de dire les raisons pour lesquelles le PLQ a refusé de tenir une réunion de mise en candidature dans le comté de Saint-Jacques en vue des partielles du printemps. On soupçonnait les nouveaux militants d'être des anciens et des méchants péquistes. Prétextant qu'il n'y avait pas assez de membres, et même si la date de

l'élection n'est pas encore connue, on a parachuté un avocat bien tranquille aux portes, Serge Champagne, qui répond sans aucun doute aux critères de madame la présidente. Quelle belle ouverture d'esprit! Il faut noter que cette lettre a été expédiée aux militants bien avant les événements survenus dans ce comté de Montréal. Mais elle passe cependant sous silence les parachutages dans les comtés lorsque Claude Ryan dirigeait le parti lors des élections de 1981. Vive la démocratie bien surveillée, car après tout, les militants n'ont pas toujours le droit de choisir leur représentant dans leur comté. Mais enfin, on ne peut pas se souvenir de tout...

A sa décharge, Mme Robic ajoute cependant que le PLQ a toujours « respecté les gens de bonne volonté réalisant que c'était grâce au choc des idées que nous progressons... » YOUNPI!

« Dans ce contexte, je vous invite donc à redoubler d'effort et à poursuivre, pour le Parti et le Québec, ce merveilleux travail de réflexion, de participation et de partage qui, dans un avenir rapproché, nous permettra de reprendre la gouvernance des affaires du Québec... » C'était la conclusion choc du message présidentiel.

Le voeu émis par Mme Robic au début de sa lettre se réalisera sans doute. Ce parti ne ressemblera vraiment à aucun autre au point où il en est rendu maintenant.

Gilberte Côté-Mercier, la prêtresse des Bérêts blancs, pourrait difficilement faire mieux que Mme Robic. Mais pour l'une et pour l'autre, heureusement que le ridicule ne tue pas...

Par ailleurs, des permanents se plaignent de la forme de dirigisme imposée par Mme Robic, maintenant qu'elle s'est confortablement installée dans les anciens bureaux de Claude Ryan sur la rue Gilford.

Que faut-il examiner pour habiter une résidence réellement économique?

LES COÛTS À LONG TERME

Au Sanctuaire du Mont-Royal, tout a été planifié dès le départ pour réduire au maximum les charges à long terme.

Par exemple, grâce à son architecture novatrice, l'édifice possède peu d'espaces publics, ce qui signifie des économies substantielles pour les propriétaires.

Au lieu d'être communs, le chauffage, l'éclairage, l'eau chaude et la climatisation sont individuels, permettant ainsi à chaque occupant de contrôler lui-même sa consommation d'énergie.

La piscine, le sauna, les courts de tennis et les autres équipements de loisir sont situés dans un complexe sportif attenant, mais financièrement indépendant de l'immeuble résidentiel. Cette solution d'avant-garde élimine encore des dépenses.

Enfin, grâce à son emplacement privilégié, le Sanctuaire vous offre l'atmosphère exclusive d'Outremont... au taux d'imposition foncière plus avantageux de Montréal.

N'aimeriez-vous pas vivre dans un condominium conçu pour vous faire épargner... aujourd'hui et demain?

DES ÉCONOMIES INCOMPARABLES.

le sanctuaire
du mont-royal
6000 chemin Deacon, Montréal



738-6000

SEMAINE: 10H. À 18H.
WEEK-END: 11H. À 17H.

(De préférence sur rendez-vous)

- PHASE 1 - OCCUPATION IMMÉDIATE
- HYPOTHÈQUE - 3 ANS - 11 7/8 %
- 2 CH. À C. - 1400 P.I.C.A. ET PLUS
- 3 CH. À C. - 1800 P.I.C.A. ET PLUS



Laureat
Habitas 1983

VENTE



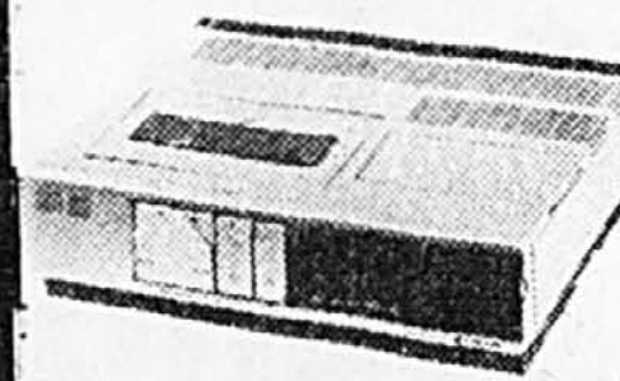
HITACHI
LA TOUCHE HITACHI



Magnétoscope LUMINAR
VT-9710 garantie 24 mois sur pièces

• système 4 têtes • son stéréophonique • télécommande sans fil • minuterie pour trois semaines/huit émissions • affichage électronique • contrôle de tonalité des sons • huit heures d'enregistrement

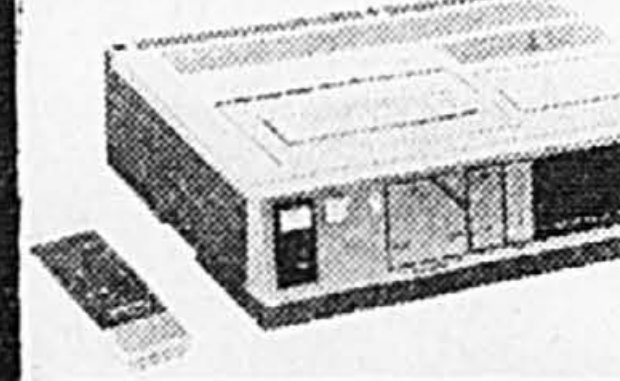
Prix
Laplanche
1295⁹⁵



Magnétoscope à cassette
modèle de table VT-11A

• programmable 10 jours d'avance
• rebobinage automatique
• opération, une seule touche pour jeu, pose, arrêt et enregistrement

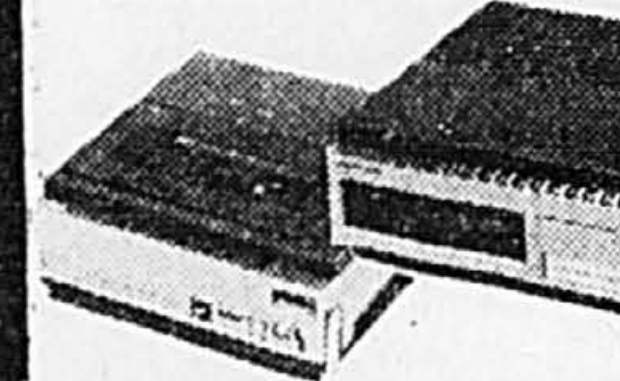
Prix
Laplanche
789⁹⁵



Magnétoscope LUMINAR VT-15

• garantie 24 mois sur les pièces • système vidéo à quatre têtes • 105 canaux • télécommande sans fil • recherche visuelle marche avant/arrière • huit heures d'enregistrement • mémoire • minuterie 10 jours/quinze émissions

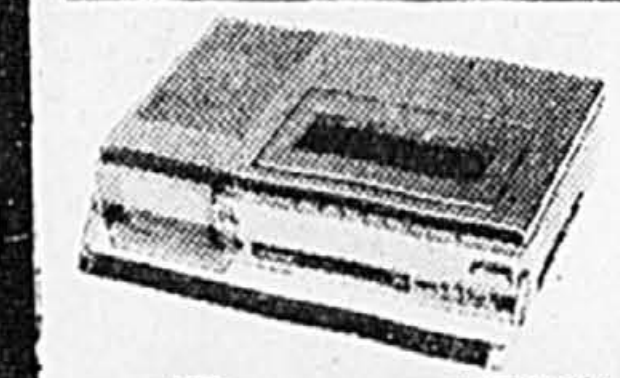
Prix
Laplanche
1050⁰⁰



MAGNÉTOSCOPE À CASSETTES
portatif Modèle VT-6800 VT-TU 68A

• moteur à 4 têtes pour une meilleure reproduction • contrôle à distance sans fil • programmation jusqu'à trois semaines • jusqu'à 8 heures d'enregistrement • pesant 11 livres seulement

SUPER BAS PRIX
LAPLANCHE
1399⁹⁵
l'ensemble



Magnétoscope/moniteur

• Toutes les caractéristiques du VT-6800, avec un écran intégré de 4" • s'adapte aux syntonsisateurs VT-TU 68 et VT-TU 65 offerts en option

BAS PRIX
LAPLANCHE
1379⁹⁵



VIDÉO CAMÉRA COULEUR
Modèle VKC-600 VTR

Grand choix
parmi les meilleures caméras vidéo

PRIX
LAPLANCHE
859⁹⁵



VIDÉO CAMÉRA COULEUR
Modèle VK-C 850

caméra avec focus automatique et capacité de retour instantané de l'image

PRIX
LAPLANCHE
1099⁹⁵

TOUS LES ACCESSOIRES EN MAGASIN
POUR VIDÉO

• Trépied - éclairage - ruban cassette etc.
LES SPÉCIALISTES SYMPATHIQUES
242, boul. des Laurentides, Laval - Tél.: 669-0595

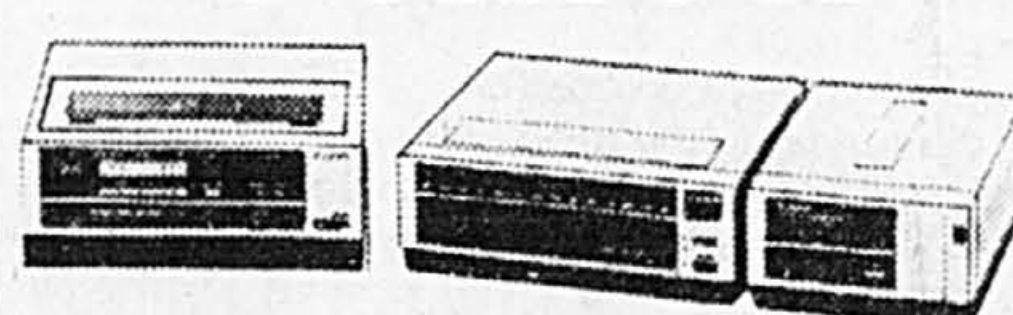


préinventaire sur vidéo

DEVENEZ
MEMBRE DE NOTRE
CLUB
Vidéo
PHOTO A. LAPLANTE INC.

GRATUITEMENT
À L'ACHAT D'UN
APPAREIL VIDÉO

Canon



Ensemble portatif de
magnétoscope vidéo CANON

comprendant:
• le magnétoscope portatif VR-10A •
enregistrement maximum de 8 heures
• montage par insertion • modes de
lecture spéciaux • format réduit pour
une meilleure manipulation de l'unité
tuner-minuterie

CAMÉRA VIDÉO COULEUR
modèle VC-10A

• très pratique, moins de 5 1/2 livres
• lentille CANON, 70 mm F/1.4 avec macro
• focus automatique CA-NON S.S.T.

Prix
Laplanche
1499⁹⁵

Prix
Laplanche
1339⁹⁵

Les jeunes chômeurs et assistés sociaux occuperont les bureaux de Godin jusqu'à ce que Bérubé y vienne

Ses bureaux étant occupés depuis lundi matin par une vingtaine de jeunes chômeurs et assistés sociaux — 17 gars et trois filles, âgés de 18 à 30 ans, représentant 90 groupes populaires —, le ministre Gerald Godin, député de Mercier, joue actuellement le rôle de trait d'union entre ses hôtes non invités et les ministres Pierre Marois et Yves Bérubé, que ces jeunes désirent rencontrer.

Hier, vers 16 h, M. Godin a appelé les jeunes occupants pour leur annoncer que M. Bérubé était prêt à accueillir la semaine prochaine à Québec une délégation de leurs représentants. On sait que M. Marois avait accepté de rencontrer ce même monde

demain, à Québec, ou lundi prochain à Montréal.

Loin de jubiler, les jeunes chômeurs et assistés sociaux ont transmis leur réponse à M. Bérubé. « On trouve positif qu'il réa-

LILY TASSO

gisse enfin à notre demande, mais nous restons sur nos positions initiales, à savoir que la rencontre devra avoir lieu à Montréal et pas à Québec », explique à LA PRESSE l'organisateur

communautaire Marc-André Deniger, âgé de 22 ans.

Et de poursuivre: « Nous sommes des sans-emploi, nous n'avons pas les moyens d'organiser un voyage, alors qu'il est beaucoup plus facile et moins coûteux pour un seul ministre de se déplacer, car M. Marois sera déjà à Montréal. D'autre part, nous avons un engagement envers les nombreux groupes qui nous appuient pour que leurs représentants respectifs soient présents lors de la rencontre. Aussi

poursuivrons-nous l'occupation jusqu'à ce que M. Bérubé accepte de se rendre à Montréal, afin que cette rencontre ait lieu dans les bureaux de M. Godin dans les plus brefs délais ».

C'est dire que l'occupation continue dans les bureaux de la rue Gifford. Munis de leurs sacs de couchage et de leurs brosses à dents — et dans un cas, d'un oreiller — les vingt jeunes chômeurs et assistés sociaux sont prêts à y rester aussi longtemps qu'il le faudra.

La JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) leur a apporté de quoi se nourrir « royalement » et de quoi se distraire: jeux d'échecs et de société, cartes à jouer, etc.

L'enjeu de l'occupation: obtenir, à défaut d'emplois, l'égalité des droits pour l'assistance sociale. Les moins de 30 ans reçoivent actuellement \$146 par mois, ce qui est nettement insuffisant pour vivre. Ils demandent la parité avec les plus de 30 ans qui encaissent mensuellement \$399.

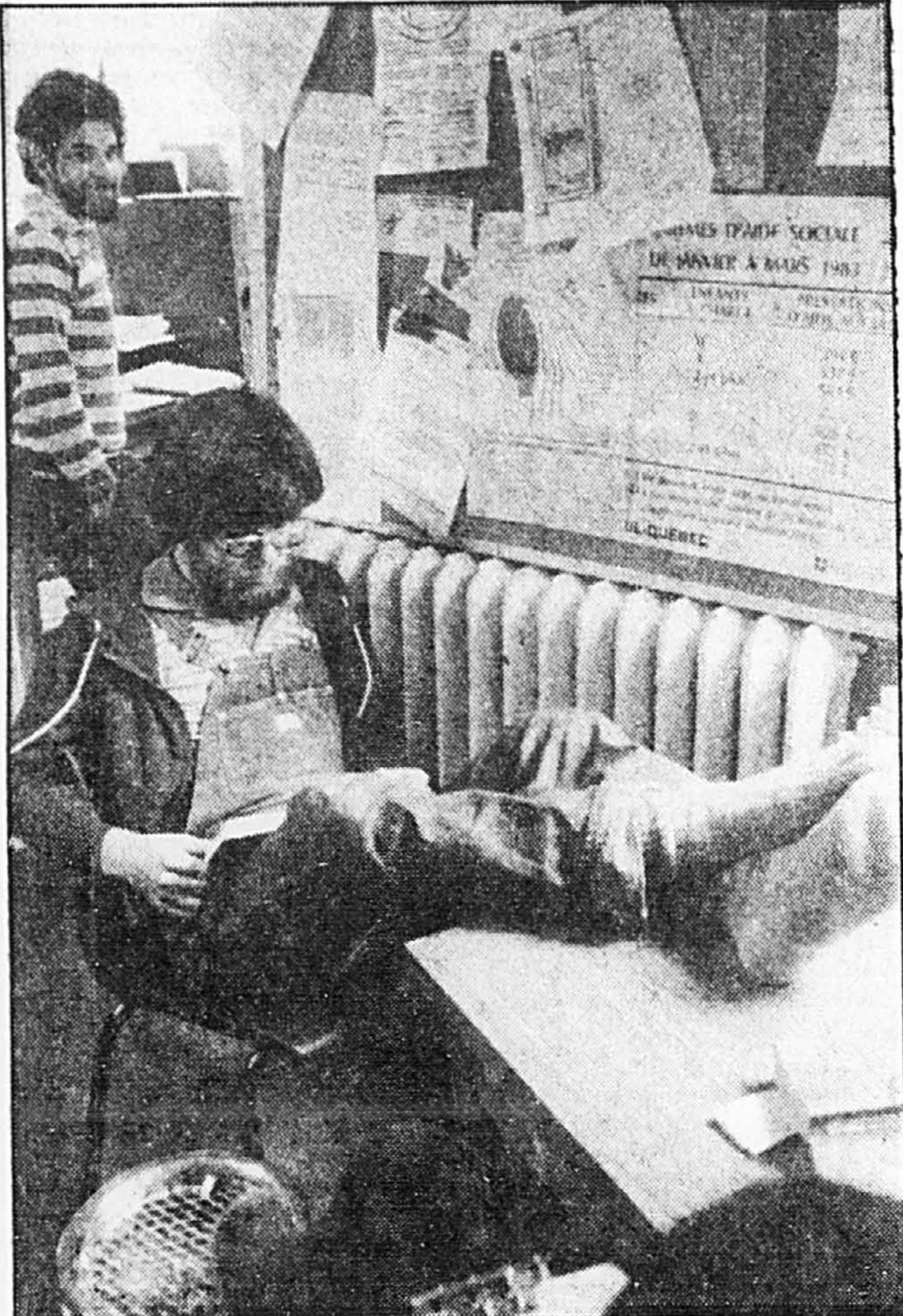


photo Pierre McCann, LA PRESSE

Mike Unger lit confortablement un livre dans les bureaux du ministre Gerald Godin sous le regard amusé de Mitch Goldberg, animateur du collectif.

LA PERQUISITION CHEZ LES PROVENÇAL

L'épouse se plaint d'avoir été brusquée et déshabillée

« Les policiers aimeraient bien que les gens soient polis avec eux, ils devraient commencer par l'être eux-mêmes. Il y en a un qui me court derrière depuis sept ans, j'ai dit qu'il devrait courir vite. Les policiers sont aussi un peu des voyeurs, c'est vrai... »

GEORGES LAMON

C'est un peu à bâtons rompus que Mme Danielle Provençal-Paquette, épouse de Pierre Provençal, a lancé ces reproches à l'égard des policiers qui l'avaient « brusquée » et contrainte à demeurer quelques instants nue devant plusieurs policiers, lors de la perquisition à son domicile.

Mme Provençal était l'un des 15 témoins à être entendus hier, à la quatrième et dernière journée d'audiences publiques de la Commission de police du Québec relativement à cette opération policière du 17 juin 1981.

Rappelons que cette journée-là, les policiers avaient perquisitionné simultanément sept domiciles

— dont ceux de la mère des Provençal et de Pierre Provençal —, où ils croyaient découvrir des stupéfiants et éventuellement des armes. L'opération Provençal impliquait particulièrement les membres de la famille Provençal.

Cette mère de deux jeunes enfants s'est également plainte aux commissaires Jean Belleau et Normand-B. Saint-Georges du refus des policiers de lui permettre de confier ses enfants à une voisine, plutôt que de les amener au poste de la rue Manseau.

« Ma petite fille alors âgée de trois ans s'est jetée en pleurant dans mes bras en disant: Je ne veux pas aller en prison. »

Selon le témoin, l'un des policiers l'aurait même invitée à signer un document par lequel elle admettait qu'on avait trouvé de la mari (sept grammes) chez elle, sinon qu'elle serait « gardée en prison » et qu'elle ne reverrait pas ses enfants. Un autre lui aurait aussi dit que si elle ne s'arrêtait pas, on lui « flamberait la cervelle ».

Chânette disparue

La jeune femme blonde s'est par ailleurs plainte de la disparition d'une chânette en or avec un diamant, gravée au nom de sa fille Chantale, et d'un manteau en suède. Cette constatation avait été faite lors du retour à son logement mis sens dessus dessous par les policiers durant l'opération perquisition. « C'était plus qu'à l'envers, a-t-elle insisté, c'était terrible. »

Le lieutenant Denis Paré, responsable ce jour-là, de la section technique de la police de la CUM, est venu expliquer aux commissaires l'intervention de cette sec-

tion spécialisée: « On soupçonnait, a-t-il précisé, la présence de personnes armées et d'armes à feu, chez Pierre Provençal. » Effectivement, on devait retrouver un fusil de chasse de calibre .12 sous le lit du couple. Il a par ailleurs expliqué avoir donné une couverture à Mme Provençal pour qu'elle s'en couvre le corps.

Pour lui, il s'agissait d'une opération routinière, en l'occurrence prendre position sur les lieux le plus vite possible.

Enfin, le sergent-détective Jacques Duchesneau, de la section des stupéfiants de la police de la CUM et responsable de toute l'opération Provençal, a rappelé, comme il l'avait fait le 2 mars, que cette intervention policière avait été minutieusement planifiée.

À une question du commissaire Jean Belleau qui voulait savoir si des directives préalables avaient été données aux policiers au sujet

des jeunes enfants, M. Duchesneau a précisé que deux policiers avaient été chargés de la garde des deux enfants du couple Provençal. Pourquoi les femmes ont-elles été incarcérées? s'est encore demandé le commissaire Belleau. « Pour permettre un meilleur contrôle de la situation », a expliqué le responsable de l'opération policière, en insistant sur le fait que certaines personnes arrêtées au cours de cette opération avaient été libérées plus tôt. « Toutes les heures, la situation était évaluée », a fait remarquer finalement M. Duchesneau.

Le commissaire Jean Belleau, en mettant un terme à cette enquête qui aura duré quatre jours et au cours de laquelle une quarantaine de policiers ont été entendus, a tenu à préciser que la commission devrait rendre sa décision « dans un délai raisonnable ».



Médaille Édouard-Montpetit à Jean Drapeau

Le maire de Montréal, Me Jean Drapeau, est cette année le lauréat de la Fondation Édouard-Montpetit. Le premier magistrat a reçu la médaille, hier, dans les salons de la mairie, des mains du président de la fondation, M. Jean-Guy Legault. La médaille, à l'effigie du professeur Édouard Montpetit, est l'oeuvre de l'artiste québécoise Sylvia Daoust. Les lauréats sont choisis parmi les personnalités québécoises qui se sont illustrées dans les domaines social, politique, économique ou diplomatique. Parmi les personnes honorées dans le passé, on remarque M. Roger Duhamel, M. Paul Lacoste, recteur de l'Université de Montréal, et le juge André Montpetit.

photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Solde de fin de bail
du magasin
dapper
dan

au

2020 rue UNIVERSITÉ

DC-1- COTONS
POUR HOMMES

seulement **19⁹⁹\$**

VELOURS CÔTELÉ
LEVIS

POUR DAMES seulement **7⁹⁹\$**

MAILLOTS

polo pour hommes **9⁹⁹\$**
seulement

CORSAGES

d'été pour dames **3⁹⁹\$**
et plus

JEANS

de marque réputée pour hommes **19⁹⁹\$**
seulement

JEANS

lavé à la pierre pour dames **19⁹⁹\$**
seulement

Surplus de \$1,2 million à Brossard

La ville de Brossard a inscrit un surplus budgétaire de \$1 223 904 pour son exercice 1982. C'est ce qu'indique le rapport financier reçu et approuvé par le conseil municipal, lors de sa réunion de lundi soir.

GERMAIN TARDIF

Ce surplus est le résultat de revenus plus élevés d'environ \$300 000 que les prévisions budgétaires, et de dépenses inférieures de quelque \$900 000 à ce qui avait été prévu pour 1982.

À Brossard, les surplus accumulés au cours des ans sont répartis dans divers secteurs. Une partie est affectée au service de la dette; une autre est reportée au prochain budget; une troisième est consacrée à la participation de Brossard au programme d'assainissement des eaux; une autre, enfin, sert à alimenter la banque de terrains qu'a créée la ville aux fins de développement urbain.

C'est dans cette perspective que le conseil municipal a adopté lundi soir une résolution autorisant l'allocation d'un montant de \$518 308 à l'accroissement de cette banque.

Cuisinez finement
Cours de base
1^{re} leçon à titre d'essai
avec repas et livret
Choix:
13 - 14 - 20 ou 21 avril

Cuisine d'été
du 4 mai au 2 juin

Professeur:
Henri Bernard

PROSPECTUS: 843-6481
2015, rue de la Montagne
#610, Montréal H3G 1Z9

Institut Culinaire Henri Bernard
Permis d'enseignement de culture personnelle

LA MÉDITATION SENSUELLE
constitue le « mode d'emploi » pour devenir de mieux en mieux dans sa peau et avec ses pensées. Elle permet de découvrir ses capacités d'aimer et d'être aimé.
Assistez gratuitement à une soirée d'information avec diapositives
les mercredi 13 avril et mardi 19 avril
à 20h au 8566, rue Berri (métro Crémazie sud).
Présentée par Jean-Denis Saint-Cyr
C.P. 128, succ. Bourassa, H2C 3E9

Giroux & Des Lauriers INC.
6914, RUE SAINT-HUBERT 1500 EST, RUE MONT-ROYAL 4029, RUE ONTARIO 521-3164
273-2813
MÉTRO JEAN-TALON
MÉTRO MONT-ROYAL
MÉTRO PIE-IX
Modèle De Carlo
de l'élégance avec l'arrivée du printemps
Escarpin à bout ouvert talon demi-haut
Couleurs: cuir beige (rosé) — bleu — marine, cuir verni — noir. AA-B-C.
74⁹⁵\$
PERSONNEL COMPÉTENT POUR VOUS SERVIR
CHÈQUE PERSONNEL ACCEPTÉ

ÉDITORIAL

PAUL DESMARAIS
président du conseil d'administration

ROGER-D. LANDRY
président et éditeur

la presse

MICHEL ROY
éditeur adjoint
YVON DUBOIS
directeur de l'information

Donner suite au rapport Désilets

Le Conseil supérieur de l'éducation vient de recommander au gouvernement d'appliquer le rapport Désilets et de poursuivre les négociations avec les enseignants. M. Claude Ryan, critique du Parti libéral en matière d'éducation, a d'ailleurs abondé à peu près dans le même sens.

Il faut leur donner raison. Normalement, certes, on serait plutôt tenté d'inviter l'autorité politique à mettre à exécution la menace qu'elle avait d'abord proférée d'en revenir aux décrets si le rapport de conciliation était rejeté. Les syndicats savaient qu'ils couraient ce risque et c'est volontairement qu'ils ont posé leur geste. Un gouvernement qui ne met pas ses menaces à exécution ne peut que perdre beaucoup de crédibilité pour l'avenir. Ce devrait normalement être le cas particulièrement pour un chef politique comme M. René Lévesque qui a souvent parlé fort et très peu agi.

Mais, pour plusieurs raisons, on doit se considérer justifié d'adopter une attitude moins vindicative.

Il y a d'abord le fait que le rejet du rapport Désilets par les enseignants n'en est pas vraiment un. S'il y a une majorité de syndicats qui ont dit non aux propositions du conciliateur, soit 23 contre 21, pris individuellement ceux qui ont voté ont légèrement favorisé au contraire ce même rapport, à 10550 contre 10257. Examinant la question sous un autre angle, c'est-à-dire en tenant compte que 70 pour cent des enseignants n'ont pas exprimé d'avis, on peut même dire que l'immense majorité des syndicats n'ont pas manifesté leur opposition au rapport.

En deuxième lieu, le gouvernement qui vient de gagner une importante victoire en Cour supérieure sur la question de l'illegalité des grèves scolaires de la fin de janvier-début de février, peut sûrement, pour une fois, se montrer magnanime. Les poursuites déjà engagées pour débrayages illégaux en vertu du Code du travail pourront se poursuivre.

Mais surtout, troisièmement, il faut reconnaître que le gouvernement a déjà été très dur à l'endroit des enseignants en décrétant unilatéralement que leurs salaires seraient coupés substantiellement pendant les trois premiers mois de 1983. Au surplus, leur grève inutile leur aura occasionné aussi des frais considérables.

Tout cela mis ensemble autorise donc à se montrer le plus humain possible.

Quant à ce qui est de la poursuite des «négociations» ou des discussions entre le gouvernement et les représentants syndicaux de la CEQ, il est difficile aussi d'y voir des objections dans la mesure où il peut s'agir d'apporter des corrections plutôt mineures à un rapport qui n'a pas été rédigé par un spécialiste de l'éducation. Il est évident que ce rapport peut présenter certaines carences ou contradictions.

Mais il ne s'aurait s'agir de beaucoup plus que cela. Le cadre de règlement du 10 février améliorerait déjà sensiblement les décrets. Et le rapport Désilets, à son tour, a modifié celui-ci à la hausse. Le gouvernement, sous peine de perdre la face, ne peut continuer indéfiniment la ronde des concessions.

Le Conseil supérieur de l'éducation souhaite qu'on en vienne si possible à une entente négociée, afin d'améliorer le climat à l'intérieur des écoles. Ce n'est pas un mauvais argument mais on en a déjà trop abusé avec le résultat qu'il est plutôt contre-indiqué. Selon ce qu'on entend dire, le climat à plusieurs endroits est plutôt mauvais, en grande partie à cause de l'ostracisme de certains militants à l'endroit de leurs confrères ou consœurs qui ont refusé de débrayer illégalement. L'appel en faveur de la paix sociale devrait donc être lancé en premier lieu à ces militants syndicaux et à leurs chefs un peu trop zélés.

Vincent PRINCE



LE MONDE...
Qu'est-ce qu'ils se sont dit?

S'il est vrai que M. MacEachen et M. George Shultz, secrétaire d'Etat, ont eu, à Washington, des entretiens qui n'ont pas duré moins de sept heures, on doit supposer qu'ils ont eu le temps de faire un tour d'horizon complet, comme on dit dans les milieux initiés. Il faut convenir pourtant que ce ne sont pas les minces rapports des conversations publiés par la presse qui peuvent nous instruire grandement sur l'état des relations entre Ottawa et Washington.

Peut-être les deux ministres ont-ils parlé de pornographie? C'est un sujet très à la mode en ce moment au Canada, pendant que le chômage atteint des sommets inégalés.

S'ils n'ont pas parlé de pornographie, ils se sont sûrement entretenus des pluies acides. La position du Canada est claire depuis longtemps à ce sujet. D'une part, l'environnement canadien subit des dommages considérables du fait d'une pollution due à l'activité industrielle. Les Américains n'ont jamais nié l'existence du problème.

Sur les remèdes on s'entend moins. Parce que le gouvernement canadien aime bien intervenir dans beaucoup de domaines comme corps représentatif responsable il incline fortement vers des politiques d'incitation pressante vis-à-vis d'une industrie d'autant plus paresseuse que les remèdes coûtent très cher et que les entreprises n'ont ni l'envie ni les moyens d'appliquer les correctifs que requiert la situation.

La position de l'administration américaine, surtout sous la présidence de M. Reagan, relève de vues différentes. Le président Reagan n'est pas favorable à la présence du gouvernement dans tous les dossiers. Et, surtout, il n'est pas disposé à mettre sur les épaules de l'entreprise privée des charges qui seraient immanquablement jugées excessives. Si un accord est intervenu entre le ministre canadien des Affaires extérieures et M. Shultz, il ne touche pas aux étapes d'une action résolue mais plus plutôt à la poursuite des enquêtes, où les experts jouent le premier rôle.

Depuis un certain temps, le Canada cherche le soutien des États américains les plus atteints par les pluies acides et c'est peut-être la seule voie à suivre pour sortir de l'impasse, encore que les résultats ne soient pas garantis.

On ne voit pas non plus qu'il émane beaucoup de nouveau de ces longues conversations sur le délicat sujet des tests du missile Cruise, que les États-Unis souhaitent entreprendre dans la région de Cold Lake, en Alberta. La position de M. MacEachen, qui, naturellement, ne contredit pas celle du premier ministre et du cabinet, revient à dire que le devoir du Canada, solidaire des décisions de l'OTAN, lui commande d'autoriser ces tests sur son territoire.

L'administration américaine va peut-être juger plutôt tiède cette profession de foi. Ce n'est pas de la résignation à de pénibles obligations qu'on attend du partenaire canadien mais l'expression d'une conviction dans laquelle devrait entrer, à part égale, le sentiment que l'expansionnisme soviétique représente un danger autant pour le Canada que pour l'Europe et la juste estimation de réalités géographiques qui font de l'URSS et du Canada des territoires assez proches l'un de l'autre. (L'actuelle expédition scientifique dite «César» au pôle Nord devrait contribuer à nous instruire de ces réalités.)

M. MacEachen a eu le courage de rappeler publiquement à ses interlocuteurs que seule une solution politique est possible en Amérique centrale. C'est peut-être le seul terrain sur lequel le Canada peut se permettre une attitude intrépide en ce moment. Pour le reste, il est recommandé de cultiver un «low profile», comme disent les Japonais. Il semble que les mages qui nous guident l'aient compris.

Guy CORMIER



Louis Falardeau
(de notre bureau de Québec)

Le gouvernement doit suivre l'avis du CSE

Les enseignants ont rejeté la semaine dernière le rapport de conciliation mais ils ont aussi renoncé à faire la grève pour obtenir de meilleures conditions de travail. Et lundi, la Cour supérieure décidait que les grèves de février étaient illégales.

Même s'il s'agit de bonnes nouvelles pour le gouvernement Lévesque, il serait bien mal avisé de vouloir profiter de la situation pour rendre plus décisive encore la mauvaise victoire qu'il vient de remporter. Le ministre Laurin ferait mieux de lire attentivement l'avis que le Conseil supérieur de l'éducation lui a fait parvenir il y a une dizaine de jours et d'y donner suite en améliorant encore ses offres.

Il est vrai que l'attitude des enseignants permet au gouvernement de faire le contraire. Les décrets intégrés à la loi 105 sont définis comme étant des conventions collectives, de sorte qu'un accord des parties suffit pour qu'on puisse les modifier. Mais puisque les syndicats s'y refusent, il faudra adopter une autre loi pour les améliorer. Et alors, par définition, le gouvernement agit seul et peut faire ce qu'il veut.

Or il a toujours dit jusqu'ici qu'il était prêt à accepter le rapport Désilets à condition que les syndicats en fassent autant. S'il devait adopter la voie législative, menaçait-il, il s'en tiendrait alors à modifier les décrets pour y inclure les offres du 10 février. Quant à la reprise des négociations que demandent les enseignants, il est clair qu'il n'y consentira pas.

On peut comprendre que le gouvernement refuse de reprendre des pourparlers qui ont très peu de chances d'aboutir car la CEQ a trop investi dans cette bataille pour accepter maintenant de signer même la meilleure des redditions. On peut même comprendre qu'il ait hâte d'en finir avec ce conflit qui a mobilisé trop d'énergies pendant trop de temps. Mais comme il est à toutes fins utiles en mesure d'y mettre fin à sa façon, il faut espérer qu'il fasse preuve non pas tant de magnanimité que de bon sens.

Car il ne suffit pas que les enseignants enseignent, et qu'ils le fassent dans le cadre de la convention qui leur a été imposée, pour que tout rentre dans l'ordre et que le gouvernement ait atteint les objectifs qu'il s'était fixés. Il faut aussi que le climat de l'école soit bon, que les conventions collectives et le régime pédagogique soient appliqués avec intelligence plutôt qu'à la lettre, bref que les enseignants s'acquittent de leur tâche avec intérêt et non comme des robots programmés. Or tout indique que le cœur n'y est pas et qu'il faudra plus que des commissions scolaires compréhensives et des directions d'écoles habiles pour rétablir un climat franchement détérioré.

C'est le principal message que le Conseil supérieur de l'éducation livre au gouvernement. Son avis, qui arrive bien tard et qui est parfois empreint de naïveté, a le grand mérite de poser un regard à la fois compétent et non partisan sur des problèmes complexes qui ont déchiré le Québec.

Son verdict est nuancé. Il se réjouit par exemple du fait qu'on ait modifié la définition de la tâche pour la rendre moins compartimentée et pour obliger les enseignants à être plus disponibles. Il applaudit

également au renforcement du critère de capacité au détriment de l'ancienneté. Et surtout, il note avec plaisir que pour une fois les conventions collectives sont écrites en fonction des politiques d'éducation du gouvernement — les régimes pédagogiques — plutôt que de les modifier.

S'il trouve de nombreux défauts aux décrets, il reconnaît que la plupart ont été corrigés de façon acceptable par les offres du 10 février ou par le rapport de conciliation. Mais il est clair que ces pédagogues considèrent ces améliorations comme essentielles et ils disent même à quelques occasions qu'il serait très dommageable pour notre système d'éducation qu'elles ne soient pas incluses dans les conventions.

Le Conseil croit même qu'il faut aller plus loin. Il lui apparaît essentiel qu'avant tout les conditions de travail des enseignants résultent du processus de négociation et il souhaite donc que les parties retournent à la table. Mais ce souhait qui ressemble à un vœu pieux s'accompagne de recommandations précises dont la plupart sont peu onéreuses pour le gouvernement, tant en ce qui a trait aux principes qu'aux coûts.

Il faut souhaiter que le gouvernement accepte les principales. Qu'il consente à fixer une tâche maximale d'enseignement au secondaire et à ne pas imposer la polyvalence comme modèle d'organisation scolaire, qu'il accorde des crédits accrus à la formation et au recyclage des enseignants et qu'il assouplisse ses règles budgétaires. C'est le prix minimum à payer pour que la paix scolaire soit vraiment rétablie.

Des arts plus beaux que riches

Bien sûr, en pleine crise économique, l'État doit établir ses priorités, comme la population sait le faire. On va à l'essentiel, on remet l'accessoire aux temps meilleurs. Ce qui signifie qu'on protège le monde des affaires au détriment du monde de la culture. C'est un calcul; peut-être pas le bon.

Si l'on considère que, par exemple, les Montréalais paient, en taxes de divertissements, \$2,637,320 au cinéma, \$1,592,963 au concert, \$549,772 au théâtre, sans compter les variétés, les danses et toutes les autres manifestations culturelles, on devine les sommes d'argent qui coulent dans les coffres de l'arts. On se rend compte

que la vie économique dépend en partie de l'art; que la récession n'enlève pas le goût de l'art à la population; que l'argent versé par le gouvernement lui revient en partie; que la vie d'une ville, qui prétend avoir une vocation touristique intéressante, est liée à l'art; qu'une ville qui veut se donner une renommée internationale ne peut y parvenir sans l'apport artistique.

Les Montréalais risquent d'oublier tout cela; il est bon que le président du Conseil des arts de la CUM leur rappelle à l'occasion, avec chiffres et faits à l'appui; c'est pourquoi son discours d'hier devant la Chambre de commerce de Montréal est important, autant

pour la population qui profite des arts que pour les gouvernements qui doivent les soutenir.

M. Jean-Pierre Goyer affirme que le budget de Toronto, pour son Conseil des arts, représente environ deux fois celui de Montréal. Pourtant, chez nous, il faut créer plus qu'ailleurs, produire plus qu'ailleurs, nous battre plus qu'ailleurs. Il est donc évident que l'État ne fait pas assez.

En plus, le Québec n'a pas beaucoup de mécènes. Quelques grandes sociétés, quelques fondations, bien peu de personnes, surtout chez les francophones, aident les arts. Dommage que la préoccupation culturelle ne s'exprime que

par des lois, des règlements et des politiques d'isolement.

Le Conseil des arts est peut-être trop silencieux: il faut presque un scandale du genre «Les fées ont soif» pour rappeler son existence. Il devrait obtenir davantage du gouvernement comme de la population. Quand on pense que New York accorde \$30 millions de subventions aux arts, Paris \$35 millions et Montréal \$1½ million, on ne peut que pleurer sur notre situation: il faut des miracles pour nous offrir un minimum d'identité culturelle alors qu'on dépense des millions pour des idioties.

Jean-Guy DUBUC

Michel ROY

A la défense des pacifistes

Monsieur Marcel Adam, Votre éditorial du 26 mars intitulé «Le pacifisme a stimulé l'escalade nucléaire» a le grand mérite d'analyser l'effet de la supériorité des forces conventionnelles militaires du pacte de Varsovie sur la stratégie nucléaire de l'OTAN. Celle-ci vise à ajouter à ses armes nucléaires comme «un armement de dissuasion destiné non seulement à prévenir une attaque de même nature en Europe, mais aussi une invasion soviétique de type classique». Quel dommage que votre conclusion forcée accuse les pacifistes d'être naïfs, même hypocrites. Selon vous, «ironiquement, les pacifistes qui ont voulu cet état des choses (une force militaire classique inférieure), acceptaient implicitement que l'OTAN s'en remette à cette arme efficace et à bon marché (défrayée par les Américains) que sont les missiles nucléaires».

D'abord, les gouvernements démocratiques de l'Europe occidentale sont beaucoup plus influencés par les contribuables et les électeurs en général que par une minorité pacifiste. Les Américains se plaignent depuis des décennies que leurs partenaires européens n'augmentent pas suffisamment leurs dépenses militaires pour assurer leur propre sécurité, permettant ainsi soit une réduction des effectifs américains en Europe, soit une force armée accrue. C'est donc pour des raisons budgétaires que «la plupart des pays de l'OTAN ont refusé de participer en argent, en matériel et en hommes à la constitution d'une force militaire conventionnelle proportionnelle à la menace soviétique de même nature». Par contre, le camp totalitaire est moins assujéti aux pressions populaires; de plus, les pays satellites sont sous contrôle soviétique.

Deuxièmement, le mouvement pacifiste n'est pas homogène. Divisés sur la question du désarmement unilatéral, les pacifistes sont unis en leur lutte pour la paix mondiale. Il y en a qui sont préoccupés de la question nucléaire; d'autres réclament l'abolition de toutes formes d'armes. Le désarmement nucléaire est possible mais «la vérité brutale est que nous nous préparons à la guerre comme les géants précoces; nous préparons la voie pour la paix comme les pygmées retardés» (Lester Pearson). Que nos gouvernements écoutent la voix de la raison et qu'ils fassent pression sur les États-Unis et l'URSS pour trouver une solution définitive.

Il reste à décider si les essais éventuels du missile Cruise au Canada sont reliés à nos obligations envers l'OTAN. Sauf erreur, les euromissiles de portée intermédiaire seront les GLCM («ground-launched cruise missile») tandis qu'il s'agit des missiles de croisière ALCM («air-launched cruise missile») dont les systèmes de guidage seraient testés au nord de l'Alberta, territoires ressemblant aux terres désolées sibériennes. Donc, les tergiversations du premier ministre Trudeau semblent, d'une part, attribuables à un esprit de solidarité militaire suite à la signature d'un accord-cadre bilatéral entre les États-Unis et le Canada et, d'autre part, une réaction politique face à une conscience collective voulant nous dissocier de ces armes dévastatrices.

Brian CURNOCK

Dans son éditorial du samedi 26 mars, Marcel Adam conclut que l'action des pacifistes rendrait responsables d'un «prochain» conflit mondial. Le jeudi 31, sans informer sur l'imminence des dangers de la pollution ni prendre en considération le caractère toujours un peu excessif des Allemands, Guy Cormier associe les écologistes aux nazis.

Est-ce donc inquiétant qu'une minorité se consacre passionnément à la recherche de la paix et à la protection de la planète pour les générations futures dans une société qui ne fonctionne que pour le profit à court terme. Marcel Adam et Guy Cormier semblent vouloir nous encourager à être fiers de cette société. Est-ce l'opinion générale de LA PRESSE?

Michel HULIN
Montréal

Monsieur Marcel Adam

L'argument de la menace de supériorité des Soviétiques, tout comme celle de l'OTAN pour justifier les dépenses en armements actuelles (600 milliards \$ en 1982 dans le monde) ne tient tout simplement plus. Vous ignorez sans doute que les superpuissances ont actuellement à elles seules la possibilité de détruire le globe terrestre en entier de 20 à 40 fois! De 20 à 40 fois! Ces chiffres ne font que commencer à apparaître dans les médias. Ils proviennent entre autres de l'Institut international pour la recherche de la paix de Stockholm (International Peace Research Institute — SIPRI) et peuvent vous être confirmés auprès de l'ONU (Etude des rapports entre le sous-développement et la course aux armements — ONU 1982), auprès de Développement et Paix ou par n'importe quelle instance le moins intéressée ou plutôt «réaliste», terme dont vous abusez d'ailleurs à l'occasion sans les connaissances adéquates. Quelle est la pertinence, dites-moi, dans ce contexte dit d'«overkill» de s'attarder à compter le nombre de missiles dans chaque pays et d'évaluer la «supériorité militaire» d'une nation ou d'un ensemble de nations sur les autres?

Il ne faut pas compter sur les négociations à Genève actuelles ou passées pour une réduction sensible des dépenses et des arsenaux militaires dans le monde. Depuis 30 ans que de telles négociations ont lieu, les dépenses en armements ont-elles pour autant diminué? Sommes-nous plus en sécuri-



té... Il est clair et net que cette course aux armements profite à quelqu'un ou à un groupe d'individus ou d'entreprises qui y trouvent des avantages quelconques, financiers pour la plupart. La guerre du Vietnam est peut-être terminée mais dois-je vous apprendre que le complexe militaro-industriel existe encore? Petit à petit les compagnies fabriquant des armes et du matériel militaire — comme beaucoup d'autres — se sont infiltrées dans les milieux politiques et les instances gouvernementales et agissent, tant à l'Est qu'à l'Ouest, sur toutes les décisions à caractère économique ou militaire. Sachez qu'en 1978 près du tiers des sénateurs américains avaient des parts dans les industries militaires américaines et avaient donc un intérêt évident à accroître les budgets et les dépenses de la Défense de l'OTAN et du Pentagone. Vérifiez vous-même si vous ne me croyez pas. La course aux armements, aussi incroyable que cela puisse paraître, constitue tout simplement l'opération de marketing la plus frauduleuse de l'histoire. Réussir à vendre, y compris à des gens comme vous, des idées aussi ridicules que le déséquilibre potentiel des nations pour justifier la course aux armements est tout simplement inadmissible. (...)

Benoît CHAPDELAIN
Granby

Les quotas de la chaussure

(...) Lorsque monsieur Dubuc a écrit sa chronique intitulée «Les quotas coûtent \$1,700 à chaque famille», dans LA PRESSE du 26 février 1983, il voulait informer les lecteurs de votre journal sur le coût de ce qu'on appelle le «protectionnisme». Malheureusement, son article, qui présente certains faits avec justesse, s'est éloigné dangereusement de la réalité en se basant sur des allégations du publiciste fantaisiste des importateurs, monsieur K. Dixon.

Quelle est la réalité? Lorsque l'on compare le Canada avec les autres pays, on se rend compte rapidement que notre pays demeure l'un des plus libre-échangistes dans le monde. On n'a qu'à penser à la surprotection japonaise, aux barrières multiples et subtiles des pays du Marché commun; il n'y a pas de comparaison possible.

Une étude complète démontrerait clairement que le Canada n'est pas un pays protectionniste; au contraire, c'est le pays le plus «boy-scout» du commerce international. Nous continuons à couper le bois et à faire jaillir l'eau pour le reste de l'humanité.

Jetons un coup d'oeil sur le commerce international de la chaussure. Selon le rapport d'étape 1979 du National Economic Development Council de Londres, «les trois quarts de la production mondiale de la chaussure sont maintenant protégés par des interdictions complètes, des contingents ou des tarifs élevés». Des pays comme le Brésil, la Corée, le Japon, Taiwan et les pays de l'Europe de l'Est, ont des embargos complets sur l'importation de la chaussure; d'autres pays, comme les pays du Marché commun, ont des contingents sur la chaussure de certains pays et multiplient et inventent de nouvelles mesures de restriction plutôt que de respecter les accords du GATT et de soumettre leur industrie au test du préjudice sérieux devant un tribunal comme l'a fait l'industrie manufacturière canadienne de la chaussure.

Le Canada emploie très très rarement des mesures discrétionnaires contre les importations. Les mesures prises pour limiter les importations de voitures japonaises sont une exception et non la règle. La plupart du temps, les restrictions des importations (comme la chaussure) sont le résultat d'une étude longue et publique par un tribunal qui entend toutes les parties et qui doit conclure que les importations sont la principale cause du préjudice sérieux causé à l'industrie canadienne.

Même si le tribunal a reconnu que l'industrie de la chaussure est l'une des plus productives au monde, «qu'elle est concurrentielle au plan du style, de la qualité et des gammes de produits offerts» et que les importations sont la principale cause du préjudice sérieux causé à l'industrie manufacturière de la chaussure, les ouvriers et les manufacturiers ont dû mobiliser les députés fédéraux et travailler pendant un an pour convaincre le gouvernement du Canada d'intervenir et d'exercer ses droits légalement en accord avec les règles du GATT. Comment peut-on parler de protectionnisme?

Quelle a été l'action du gouvernement? Il a établi le niveau des contingents à 45.500.000 paires de chaussures importées; si on ajoute les 5.000.000 de paires de chaussures exemptées, cela veut dire que les importateurs conservent environ 55 p. cent du marché canadien. Par quelle aberration peut-on parler de protectionnisme dans ce cas-là? C'est de la protection légale en accord avec le GATT.

Dans la deuxième partie de son article, monsieur Dubuc a essayé de quantifier en dollars le coût des protections douanières en se basant sur les élucubrations de Dixon et sur les études incomplètes faites pour le compte des importateurs. Les hypothèses de base de ces études étaient orientées vers une conclusion déjà arrêtée. Ces études voulaient prouver que le protectionnisme a un coût excessif.

Quelle est la réalité dans le secteur de la chaussure?

- Il n'y a pas d'embargo au Canada. Nous ne sommes pas au Brésil, au Japon, en Corée ou à Taiwan.
- Il y a des quotas fixés à 45.500.000 paires de chaussures importées en plus des 5.000.000 de paires exemptées, c'est-à-dire deux paires pour chaque femme, homme et enfant au Canada par année.
- Donc, les consommateurs canadiens comptent parmi les rares privilégiés du monde en ce qui concerne la disponibilité des importations de chaussures.
- Les prix des manufacturiers canadiens aux détaillants n'ont AUGMENTÉ que de 1,1 p. cent de décembre 1981 à décembre 1982 selon les derniers chiffres de Statistique Canada (catalogue 62-011).
- La compétition est la seule protection du consommateur, car le jour où un secteur de production canadien disparaît, les prix aug-

mentent à une allure vertigineuse. Exemple: les bottes de ski alpin et certaines chaussures athlétiques qui ne sont plus fabriquées au Canada.

En l'absence de quotas, l'industrie canadienne de la chaussure, du moins ce qui en reste, disparaîtrait. En supprimant l'industrie canadienne, on supprimerait la concurrence et le plafond pour la plupart des prix de la chaussure.

Nous croyons qu'une étude économique complète et impartiale démontrerait clairement que l'existence même de l'industrie canadienne de la chaussure protège le consommateur et empêche une escalade des prix des chaussures importées.

Jean-Guy MAHEU, C.A.

Président
Association des manufacturiers de chaussures du Canada

Vous me reprochez de citer un «lobbyist» des importateurs, M. Keith Dixon. J'ai souligné dans ma chronique que ses affirmations étaient sujettes à caution parce qu'ils représentaient les arguments d'un groupe de pression en faveur des importations. C'est hélas également vrai de vos propos, puis: que votre association est également un «lobby», mais qui est contre.

Même sans études économiques complètes et impartiales, il ne faut pas être fin théoricien pour constater que les Canadiens paient leurs chaussures plus chères que dans d'autres pays comparables. Il suffit d'aller à New York ou à Paris pour s'en convaincre, ou simplement de faire un petit tour à Burlington! Vous dites par ailleurs vous-même que «les importations sont la principale cause du préjudice sérieux causé à l'industrie manufacturière de la chaussure». Pourquoi? Évidemment parce que nos chaussures sont plus chères que celles des pays concurrents.

Enfin, votre conclusion est un authentique non-sens économique. Vous semblez oublier que la concurrence dans l'industrie de la chaussure se livre à l'échelle mondiale: il y a des dizaines de pays producteurs de chaussures qui se livrent, entre eux, une guerre féroce pour conquérir des marchés. Ils doivent maintenir des prix bas, non pas parce que l'industrie canadienne les y oblige, mais parce que les autres pays exportateurs le font.

De façon générale, le libre-échange a l'effet exactement contraire à ce que vous suggérez. Encore une fois, il suffit de voir combien coûtera une paire de souliers coréens ou brésiliens aux États-Unis. Les quotas actuels, en limitant le nombre de chaussures que les importateurs peuvent faire entrer au pays, les poussent plutôt à augmenter leurs prix pour les rendre comparables aux prix élevés des chaussures canadiennes, et c'est le consommateur qui paie la note.

Alain DUBUC

la presse

RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	285-7111
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h30.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	
RÉDACTION	285-7070	Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Press	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

VENTE AU PRIX DE L'AN PASSÉ

DONNEZ À VOTRE MAISON UNE MAGNIFIQUE APPARENCE D'ACCUEIL POUR TOUJOURS



GARANTIE MORRIS DEPUIS PLUS DE 58 ANS «MARCHANDISE SATISFAISANTE POUR 5 ANS OU REMPLACÉE SANS FRAIS»

Votre choix de 14 combinaisons de nouvelles couleurs en aluminium et 10 en fibre de verre.

N'attendez pas que la pluie ruine vos balcons et portes ou que le soleil brûle votre peinture et meubles. Profitez de cette vente pour obtenir une protection à l'année contre les intempéries avec de magnifiques auvents MORRIS et faites de votre maison l'envie de votre entourage. Seulement les auvents MORRIS permanents sont dessinés et fabriqués au Québec par des Québécois pour nos climats rigoureux. Ils possèdent les meilleures caractéristiques et en plus, de nombreux nouveaux perfectionnements spéciaux. Permettez-nous de vous donner une démonstration gratuite et un estimé sur nos auvents de meilleure qualité pour vos fenêtres, portes, entrées, balcons, magasins, etc., dans un choix de styles et de couleurs.

NE PAS CONFONDRE AVEC LES IMITATEURS

Wm MORRIS & FILS LTÉE
LE PLUS GRAND NOM DANS LE DOMAINE DES PORTES ET FENÊTRES
9172, BOUL. SAINT-LAURENT
(ENTRE LEGENDRE ET CHABANEL)

ESTIMATION GRATUITE
382-6810
SOIR — FÊTES
684-1688
AUSSI PORTES ET FENÊTRES D'ALUMINIUM

OFFRE SPÉCIALE DU PRINTEMPS

TERMES FACILES • PAYER DANS 90 JOURS — SANS INTÉRÊT

AUVENTS de FIBRE DE VERRE TRANSLUCIDE et d'ALUMINIUM pour BALCON ou PATIO

• FAITS SUR MESURE •

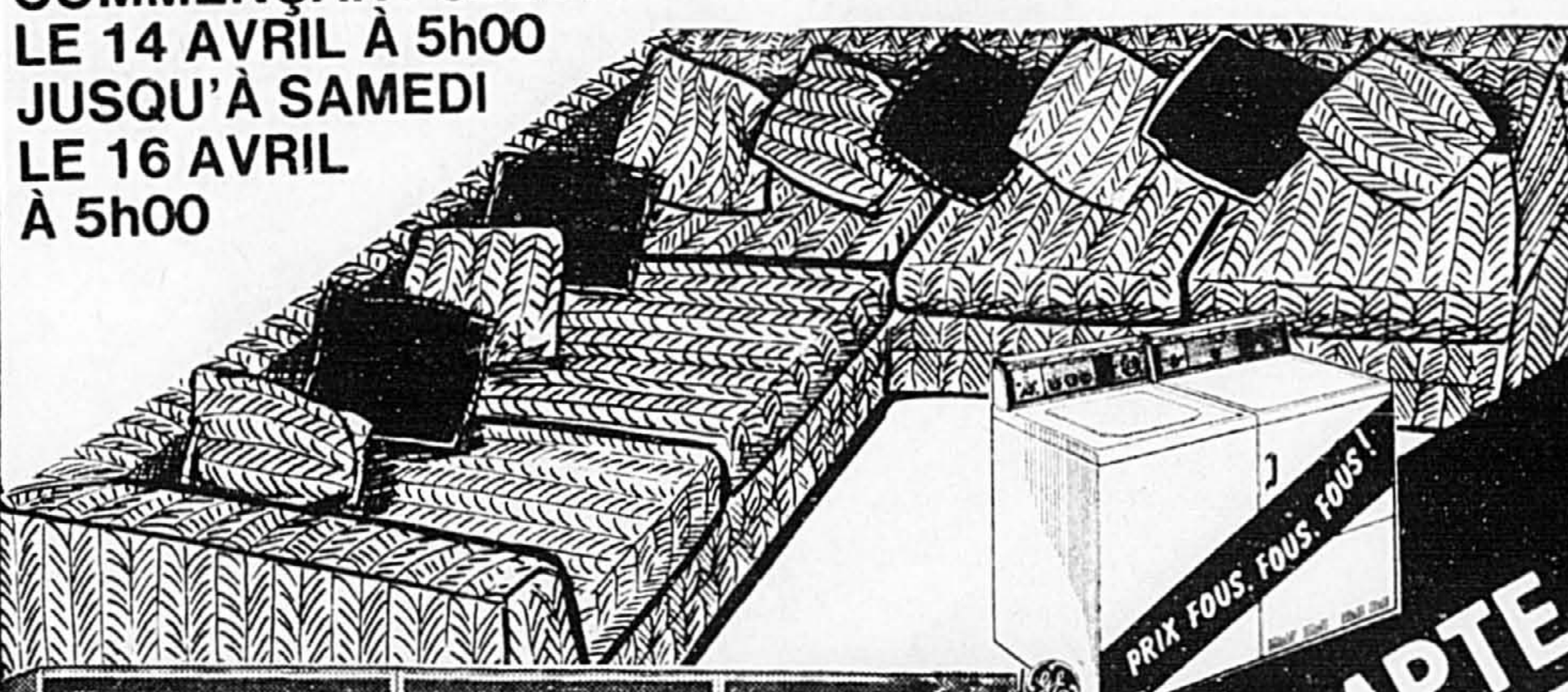
Installation comprise dans Montréal et la région métropolitaine
\$499⁹⁵ CHACUN INSTALLE

Projection 48" — Pente 26" — Longueur 96" — Grandeurs plus petites à plus bas prix.

VENTE 24 HEURES

CHEZ JEAN C. LEBLANC

COMMENÇANT JEUDI
LE 14 AVRIL À 5h00
JUSQU'À SAMEDI
LE 16 AVRIL
À 5h00



JUSQU'À 60% D'ESCOMPTE

LAMPES • TABLES
CADRES

Pour 24 heures seulement

JEAN C. LEBLANC
AMEUBLEMENT

5826 PLAZA ST-HUBERT
Tél.: 272-1122
STATION MÉTRO ROSEMONT

VISA

MasterCard

SÉCURITÉ ET CONFORT



Coussin «ROHO» pour personnes longtemps assises



Appuyez-vous «OBUS-FORM» idéal pour la conduite automobile, le travail de bureau. Préviendrait et soulage les maux de dos.

VENTE-LOCATION-REPARATION EQUIPEMENT MEDICAL

849-2407 Heures d'affaires: lun. au ven. de 9h00 à 17h30 ven. de 9h00 à 15h00
4338 ST-DENIS MTL
Régent St-Pierre
C. MARTIN JR.

Budget: les journalistes perdraient leur privilège

■ OTTAWA (PC) — La Galerie de la presse, réunissant plus de 300 journalistes, photographes et techniciens qui couvrent les affaires parlementaires à Ottawa, a protesté hier auprès du ministre Marc Lalonde, qui entend empêcher comme le voulait la coutume que des experts puissent jeter un coup d'oeil à son budget avant qu'il ne soit rendu public, le 19 avril.

Dans une lettre qu'il a fait parvenir au ministre des Finances, le groupe qualifie la décision de

M. Lalonde d'« arbitraire et combiné ».

La tradition veut que les journalistes et les experts aient la permission d'analyser le budget avant qu'il ne soit rendu public, ceux-ci étant confinés à une salle cadenassée, et ce jusqu'à ce que commence la lecture du discours du budget, à 20h00.

Or M. Lalonde a annoncé son intention d'interdire tout accès préliminaire au budget et a retardé la publication de son contenu jusqu'à 21h00.

Pour la relance de Mirabel

■ OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral devrait d'ici les prochaines semaines trouver une solution à un imbroglio juridique qui l'empêche d'appliquer une mesure fiscale qu'il avait promise pour assurer la relance de l'aéroport de Mirabel.

C'est ce qu'a indiqué hier aux Communes le ministre de l'Énergie Jean Chrétien précisant qu'il avait tout récemment discuté de ce dossier avec son collègue aux Transports, M. Jean-Luc Pepin.

M. Chrétien répondait ainsi à une question du député libéral

d'Argenteuil, M. Robert Gourd, visiblement exaspéré par les tergiversations fédérales quant aux mesures à prendre afin de relancer Mirabel.

M. Pepin avait soutenu que le dossier ne débouquerait « qu'avec une volonté politique ». « Les maires, la population et moi-même pensons sérieusement que le manque de volonté politique proviendrait beaucoup plus des fonctionnaires des Transports et peut-être du ministre lui-même », a lancé M. Gourd aux Communes.

L'accès à l'information sera-t-il réservé aux riches?

■ OTTAWA (PC) — Le député néo-démocrate Svend Robinson a accusé le gouvernement, hier, de vouloir imposer des frais si élevés, que l'information ne sera accessible, en fait, « qu'aux compagnies et aux personnes suffisamment riches pour se permettre elles-mêmes les renseignements ».

M. Robinson a montré la copie d'un rapport secret, dans lequel le gouvernement fait part de son intention d'imposer des frais de \$10 pour chaque demande de ren-

seignements et \$250 pour chaque période de 15 minutes de recherches par ordinateur.

Les photocopies coûteraient 25 cents la page, le rouleau de microfilm entre \$12 et \$14 et la cassette \$25.

Ces prix sont « prohibitifs », a soutenu le député de Burnaby, en Colombie-Britannique.

Le président du Conseil du trésor, M. Herb Gray, a répondu à M. Robinson qu'aucune décision n'avait encore été prise sur les frais à imposer.

IGNORANT L'OPPOSITION DES RÉSIDENTS

Montréal permet la construction de 2 tours dans Côte-des-Neiges

■ L'adoption d'un règlement de zonage ponctuel qui permettra l'érection de deux tours d'habitation dans la falaise de Northcrest Place, dans le quartier Côte-des-Neiges, a fait de nombreux mécontents dans la galerie réservée au public, hier soir, à l'hôtel de ville de Montréal.

DENIS MASSE

Une délégation de citoyens irrités avait réussi, avant la séance du conseil municipal, à présenter au maire Drapeau une pétition de plus de 600 noms s'opposant au changement de zonage préconisé par le Comité exécutif.

Mais finalement, sur le coup de 23 h 30, après une heure de débats orageux, et malgré l'opposition farouche du Rassemblement des citoyens de Montréal, le conseil adoptait le règlement qui laissera libre cours au promoteur immobilier.

La construction de deux tours résidentielles à l'extrémité de Northcrest Place, obstruera la vue exceptionnelle dont jouissent actuellement les résidents de ce secteur privilégié aménagé sur un promontoire et s'étendant jusqu'à Laval et, par beau temps, jusqu'aux contreforts des Laurentides.

Une firme propriétaire des Immeubles Almon et J. A. Bisailon veut y ériger deux tours de 12 et 13 étages qu'elle aménagera en 278 unités de logement en co-propriétés. Cette société a même déboursé quatre fois le montant de l'évaluation municipale, soit \$4,5 millions, pour ac-

quérir le terrain convoité.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a favorisé le changement au règlement de zonage en expliquant que la construction des deux tours représentait un investissement de \$20 millions et que cette propriété assurerait une rentrée de fonds de \$500 000 par an en taxes à la Ville.

Le maire Drapeau qui avait accueilli préalablement dans son bureau deux délégués du groupe de citoyens en plus du conseiller du quartier, M. Hu-

bert Simard, n'a pas bronché.

M. Simard s'est dit étonné d'apprendre que le Service d'urbanisme n'avait même pas été consulté à ce sujet et que le projet avait été parachuté par le CIDEM directement aux membres du Comité exécutif.

Il a annoncé qu'il présenterait dès la prochaine séance du conseil un amendement au règlement adopté hier soir. D'ici là, le RCM se promet d'agiter mer et monde pour assurer au moins un droit d'expression aux résidents du secteur concerné.

Confirmation de la nouvelle vocation du centre du Mont-Royal

■ En dépit de la dissidence unanime du RCM, le conseil municipal de Montréal a changé hier soir la vocation du Centre d'art du Mont-Royal en accordant l'occupation des lieux pour dix ans au Musée universel de la chasse et de la nature.

Le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a soutenu que le Centre d'art ne répondait plus aux normes exigées par les artistes pour l'exposition de leurs oeuvres et qu'en revanche, le nouveau réseau des Maisons de la culture établi par l'administration municipale offrait beaucoup plus d'avantages tant par leur meilleure accessibilité dans les différents quartiers de la ville que par des aménagements plus

adéquats pour la préservation des oeuvres d'art.

Il lui semble, de plus, que l'environnement du Mont-Royal se prête admirablement bien à un centre de la nature et que les nouveaux occupants pourront même organiser sur les lieux l'été prochain un centre d'interprétation de la nature, ce qui rendrait encore plus fonctionnelle l'ancienne maison de pierre qui servait jadis d'abri aux gardiens du parc du Mont-Royal.

Le RCM, pour sa part, aurait souhaité que le Centre d'art puisse continuer son oeuvre d'initiation et de vulgarisation de l'art pictural tel qu'il l'accomplissait depuis vingt ans.

Garçon blessé par des détonateurs

■ Un jeune garçon du village de Finwich a été sérieusement blessé en manipulant des détonateurs dans le but de se fabriquer des pétards. La Sûreté du Québec à Arthabaska enquête pour déterminer la provenance des détonateurs et les circonstances qui ont amené l'enfant à se les procurer.

Véhicule à l'eau

■ Les membres de la section technique (SWATT) de la police de la CUM cherchaient toujours tard hier soir à localiser un véhicule qui serait tombé dans les eaux du fleuve Saint-Laurent face au 44 rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-Bellevue. C'est un citoyen de l'endroit qui a alerté la police.

Vente pyramidale stoppée

■ Neuf personnes ont été arrêtées à la suite d'une perquisition de la Sûreté du Québec à Arthabaska, en rapport avec une affaire de vente pyramidale. La mise de fond était de \$1 000. Des accusations seront bientôt portées par le procureur général du Québec à qui on a remis le dossier.

DUNKIN' DONUTS DONUTS ÇA VAUT LE DÉTOUR DUNKIN' DONUTS DONUTS ÇA VAUT LE DÉTOUR DUNKIN' DONUTS DONUTS ÇA VAUT LE DÉTOUR DUNKIN' DONUTS

TOUT NOUVEAU CHEZ DUNKIN' DONUTS BISCUITS, BROWNIES ET MACARONS!

Laissez-vous prendre encore une fois par le bon goût des produits faits à la maison... Dunkin' Donuts! Des biscuits, brownies et macarons faits à la main avec les meilleurs ingrédients. Des délices frais du four, tous les jours! Utilisez les bons-primés et profitez du bon goût des produits faits à la maison... Dunkin' Donuts.

Nombreuses variétés de biscuits, entre autres:

- brisures de chocolat
- beurre d'arachides avec arachides
- farine d'avoine et raisins

"Les meilleurs dans tout le monde entier"

Ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine.



DUNKIN' DONUTS
Ça vaut le détour.

MD Dunkin' Donuts est une marque déposée de Dunkin' Donuts of America Inc.

OFFRES DE LANCEMENT!



0,50 \$
DE RABAIS
sur 1/2 dz de brownies ou de grands biscuits (ou les deux)

Offre valable dans tous les magasins Dunkin' Donuts participants jusqu'au 8 mai 1983.

DUNKIN' DONUTS
Ça vaut le détour.



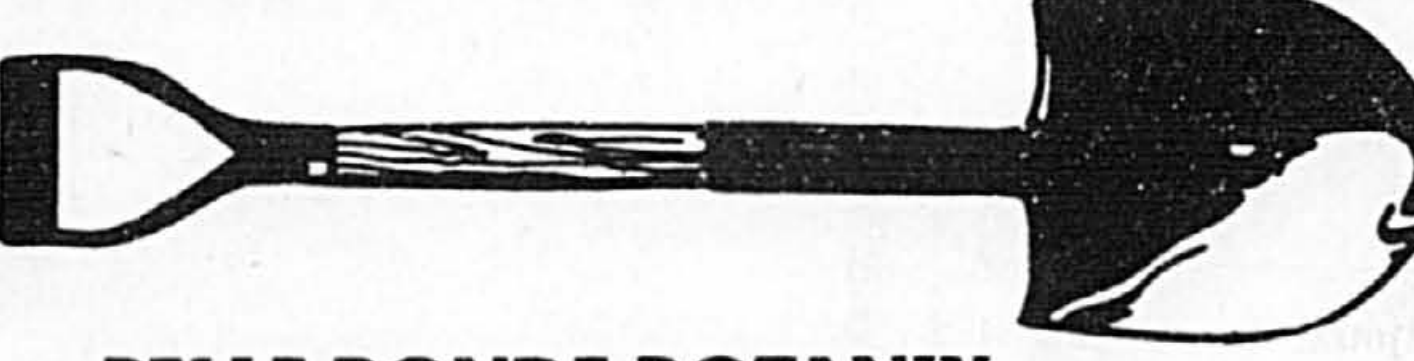
0,30 \$
DE RABAIS
sur 1 dz de biscuits de format régulier.

Offre valable dans tous les magasins Dunkin' Donuts participants jusqu'au 8 mai 1983.

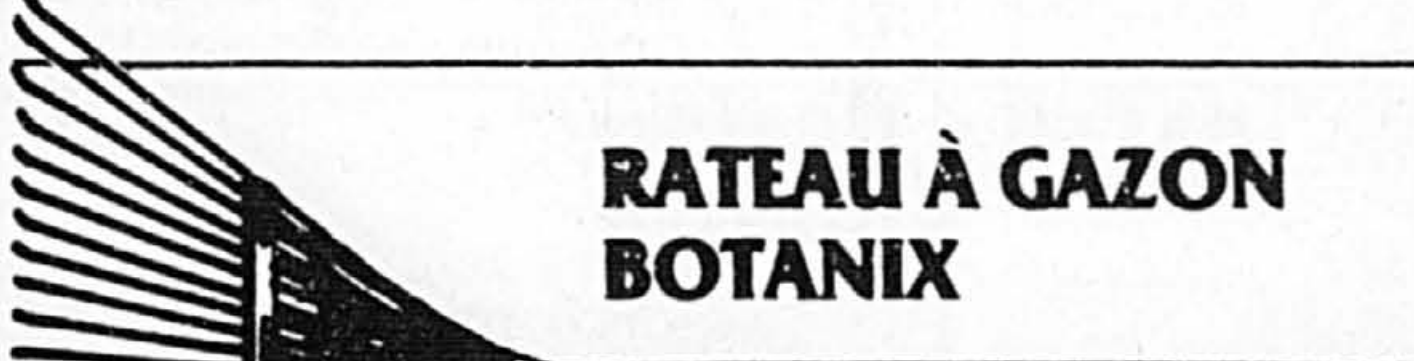
DUNKIN' DONUTS
Ça vaut le détour.

Aucune autre offre spéciale ne peut être jointe à cette promotion. Limite: Un bon-primé par client.

N'HÉSITEZ PAS DEMANDEZ CONSEIL À VOTRE MARCHAND



PELLE RONDE BOTANIX
Poignée en "D". Un outil de qualité. 123327



RATEAU À GAZON BOTANIX
Deluxe avec support à ressort manche de 122 cm. 123326

TERRE À JARDIN BOTANIX
Sans mauvaise herbe pour la pelouse, les fleurs, les arbustes et les semis. 35 l. 1295201 —



349 **ENDUIT PROTECTEUR BRACO**
De MARQUETTE. Appliqué sur les entailles et blessures des arbres et arbustes cet apprêt médicamenteux prévient les infections. Contient: produits d'asphalte 48.5%, 284 mL (10 oz.) 251105 —

PLANTAGRO
Un produit exclusif. Engrais 23-18-17 soluble dans l'eau. Tout usage 500 g. 1308010 —



2788 **SERRE À JARDIN TERCO**
Fermeture plastique pour extrémité. Plastique anti-ultra-violet "extra-fort", (piquets non compris), 5 mètres. 1312002

PRIX PAYEZ ET EMPOREZ DU 13 AU 24 AVRIL 1983



L'ARGENT CLÉ
L'argent passe partout que vous obtenez lorsque vous achetez au comptant chez nous.

BOTANIX

788

788

277

349

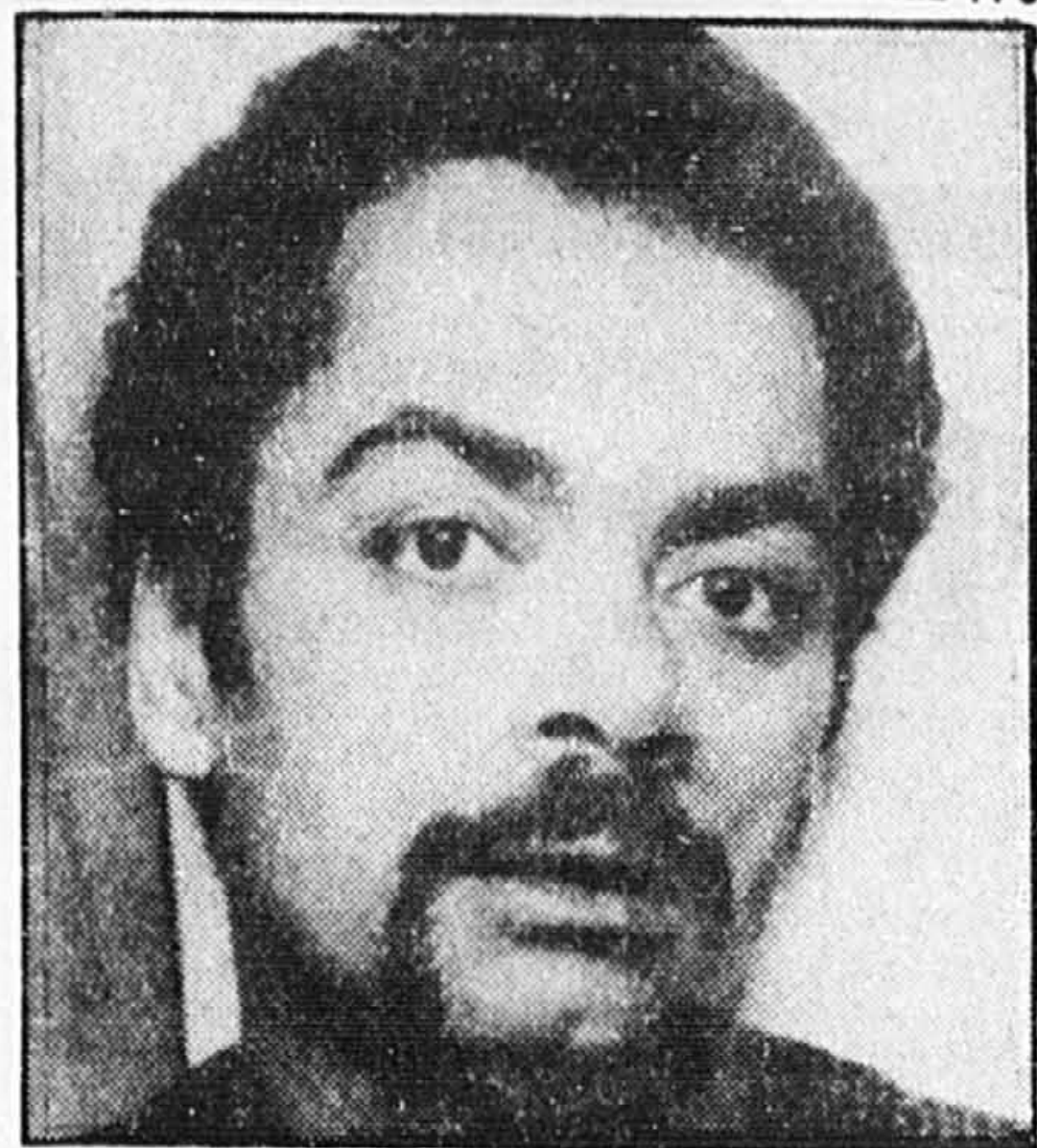
477

2788

3%

IL Y A UN CENTRE DE JARDIN BOTANIX, PRÈS DE CHEZ-VOUS

BOTANIX



Jean-Guy Lavoie

Suspect recherché

■ Francine Pigeon, 28 ans, dont le cadavre a été découvert lundi après-midi dans une maison d'habitation du nord de Montréal, a bel et bien été victime d'un meurtre.

D'après les résultats de l'autopsie rendus public hier par la police de la Communauté urbaine de Montréal, la jeune femme est morte étranglée. C'est un appel anonyme qui avait conduit les policiers à découvrir la victime, dans un lit, à l'intérieur de d'un logis du 10 190 de la rue Chambord.

Le locataire de l'appartement, Jean-Guy Lavoie, 43 ans, est recherché en rapport avec cette affaire. Le suspect, qui aurait déjà été traité dans un hôpital psychiatrique, est considéré comme extrêmement dangereux par les policiers.

Les sergents-détectives Maurice Chartrand et Bernard Lirette, de la section des homicides à la police de la CUM cherchaient toujours à déterminer, hier, le mobile de cet assassinat. On s'interrogeait aussi sur les liens qui existaient entre la victime et Jean-Guy Lavoie. Chose certaine, la jeune femme n'habitait pas l'appartement de la rue Chambord.

Soupçonné de vol

■ Après un mois d'enquête, la police de Longueuil est finalement parvenue à tracer le portrait d'au moins un des individus soupçonnés d'un vol de \$30 000 survenu dans une bijouterie de cette municipalité.

D'après la description qu'en ont faite les témoins, le suspect mesure environ 5 pieds et 7 pouces et pèse 170 livres. Il a les cheveux noirs, ainsi qu'une moustache et de longs favoris de même couleur. Il a les yeux perçants et il parle le français. Au moment du vol, on croit qu'il avait un maquillage qui lui faisait paraître la peau encore plus pâle.

Huit personnes se trouvaient à l'intérieur du magasin à rayons O Prix du Gros, situé sur la rue de Lyon, à Longueuil, lorsque le suspect et un complice ont perpétré cet important vol de



bijoux, le 15 mars dernier. La police n'est pas en mesure de fournir un signalement aussi précis de l'autre individu, puisque son visage était recouvert d'un bas de nylon. Ce dernier était en possession d'un revolver de type Luger.

Les personnes susceptibles de fournir des informations concernant cette affaire sont priées de communiquer avec les policiers de Longueuil, à 651-3730.

SAUVÉ FRÈRES

le magasin des grandes marques

présente

les 10 jours du 60^e anniversaire

du 13 avril au 23 avril

POUR GARÇONS

Lot de coupe-vent
Modèles et couleurs ass. Grandeurs 8 à 16 ans.
Ord. jusqu'à \$35

Spécial \$23⁹⁸

Lot de jeans en denim ou velours côtelé
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$30

Spécial \$16⁹⁸

Chandails rayés en coton ouaté
Choix de gris et noir, gris et royal ou gris et bourgogne. Grandeurs P.M.G.
Ord. \$14

Spécial \$9⁹⁸

Tous les jeans au prix régulier
JORDACHE, GWG, SASSOON,
etc. En denim ou velours
côtelé. Grandeurs 7 à 18 ans.

20% de rabais

POUR JEUNES HOMMES

Jeans LOIS
En denim. Tailles 26 à 36.
Ord. \$35

Spécial \$24⁹⁸

Vestons sport en velours côtelé.
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. \$85

Spécial \$29⁹⁸

Lot de pantalons poly / viscose
Couleurs assorties. Tailles 28 à 34.
Ord. \$32.95

Spécial \$22⁹⁸

Imperméables, fins de séries
Couleurs et grandeurs ass.
Ord. jusqu'à \$140
* St-Hubert seulement

Spécial \$59⁹⁸

T-shirts manches courtes «Baseball look»
Motifs à rayures. Tons de vert, rouge,
bourgogne ou bleu. Grandeurs P.M.G.
Ord. \$19

Spécial \$9⁹⁸

POUR HOMMES

Lot de complets, choix de tissus et modèles.
Court: 36 à 44, rég.: 36 à 46, long: 40
à 46, corpulent: 40 à 46, court,
corpulent: 40 à 44.
Ord. jusqu'à \$350

Spécial \$159⁹⁸
2 pour \$300

Veston sport. Beau choix de modèles et tissus.
Court: 36 à 44, rég.: 36 à 46, long: 40 à 46,
corpulent: 40 à 46, court, corpulent: 40 à 44.
Ord. jusqu'à \$225

Spécial \$119⁹⁸
2 pour \$225

Imperméables, fins de séries
Modèles, couleurs et grandeurs assorties.
Ord. jusqu'à \$280
* St-Hubert seulement

Spécial \$59⁹⁸

Lot de pantalons ass.
Couleurs et tailles variées.
Ord. jusqu'à \$50

Spécial \$22⁹⁸

Ensembles safari manches courtes
Polyester et coton. Tons de bleu pâle ou
kaki. Grandeurs 36 à 46.
Ord. \$85 (Sauf Complexe Desjardins)

Spécial \$69⁹⁸

T-shirts manches courtes
12 couleurs au choix.
Grandeurs P.M.G.TG. Ord. \$20

Spécial \$9⁹⁸

Chemises de toilette «Arrow»
Motifs tons sur tons en bleu, blanc ou beige.
Encolures 14 à 17½. Manches 32 à 35.
Ord. \$29

Spécial \$14⁵⁰

Ceintures réversibles
Choix de brun et noir, gris et bourgogne ou
blanc et marine. Tailles 30 à 46.
Ord. \$20

Spécial \$9⁹⁸

Lot de cravates 100% soie
Motifs et couleurs assortis.
Ord. \$17.50

Spécial \$8⁹⁸

Souliers de course blanc
Pointures 6½ à 12.
Ord. \$19.95

Spécial \$14⁹⁸

6554, Plaza St-Hubert	273-6392
Carrefour Laval	681-9213
Centre Laval	688-6292
Complexe Desjardins	281-1611
Les Galeries d'Anjou	351-6810
Boutique Sauvé - Centre LAVAL	687-7776

**CE N'EST PAS PARCE QUE C'EST BEAU...
QUE ÇA DOIT ÊTRE CHER!**

SOLITUDE?

Club de rencontre
Les amis des arts
842-3903

PROBLÈME

avec L'ALCOOL?

Si vous voulez être aidé,
appelez tout de suite à
l'Auberge du nouveau
POINT DE VUE.

652-3981

Conseillers, thérapie, confort, paix et bon air.

DOULEUR

Vous souffrez d'un problème
causé par un accident sportif

CLINIQUE DE BIOTHÉRAPIE
287-9744



ENCAN PUBLIC

Ex-cargaison aérienne
liquidée à bref délai
haute qualité (faits à la main)

TAPIS D'ORIENT ET DE PERSE

EN RAISON D'ÉVÉNEMENTS GRAVES QUI
SE DÉROULENT DANS LES PAYS D'ORIGINE,
LE GOUVERNEMENT EXIGE QU'UN PAIEMENT
DIRECT SOIT GARANTI AUPRÈS DES
BANQUES ET UNE RÉCENTE CAMPAGNE
DANS LE BUT DE RÉCUPÉRER LES FONDs A
PERMIS QUE LES MARCHANDISES EN LI-
TIGE SOIENT DÉTOURNÉES AFIN DE PRO-
CÉDER À UNE LIQUIDATION FINALE.

MARCHANDISES DÉCHARGÉES
ET DÉDOUANÉES

LE JEUDI SOIR 14 AVRIL
à 19 h 30

Inspection à partir de 18h45

AÉROPORT DORVAL
HÔTEL HILTON

Conditions: comptant ou chèque visé, Visa,
MasterCard, American Express.

ENCANTEUR POSSÉDANT LE PERMIS NO 285905

N.B.: Dû à une indisponibilité d'entrepôt aé-
rien, l'encan se tiendra à l'Hôtel de l'aéroport.

Après comparaison certifiée des **AU** **STEINBERG** **LES PLUS BAS PRIX** **LE DOUBLE DE LA**

La preuve :

Dans la semaine du 4 avril, 1408 produits différents parmi les plus populaires ont fait l'objet de comparaisons de prix, menées et certifiées par la firme de comptables agréés Poissant Richard / Thorne Riddell. Cette enquête prouve qu'après toutes remises, Steinberg offre les prix les plus bas. Chaque comparaison de prix a porté sur un très grand nombre de produits comparables entre Steinberg et l'un ou l'autre des supermarchés concurrents, en voici les résultats :

Nombre de produits comparés	Total des prix des produits comparés, après toutes remises, si applicables.	
1 343	Steinberg : 2 223,60 \$	Provigo : 2 232,51 \$
1 408	Steinberg : 2 287,99 \$	Métro : 2 307,92 \$
1 325	Steinberg : 2 278,04 \$	IGA : 2 354,80 \$

Voilà
une fois de plus
le leader des bas prix,
nous disons avec fierté:

prix de 1 408 produits différents...

TOTAL, GARANTIT OU VOUS DONNE DIFFÉRENCE.

La garantie :

Faites votre marché chez Steinberg en achetant une commande hebdomadaire typique d'au moins 35 articles différents pour un total de 50 \$ ou plus.

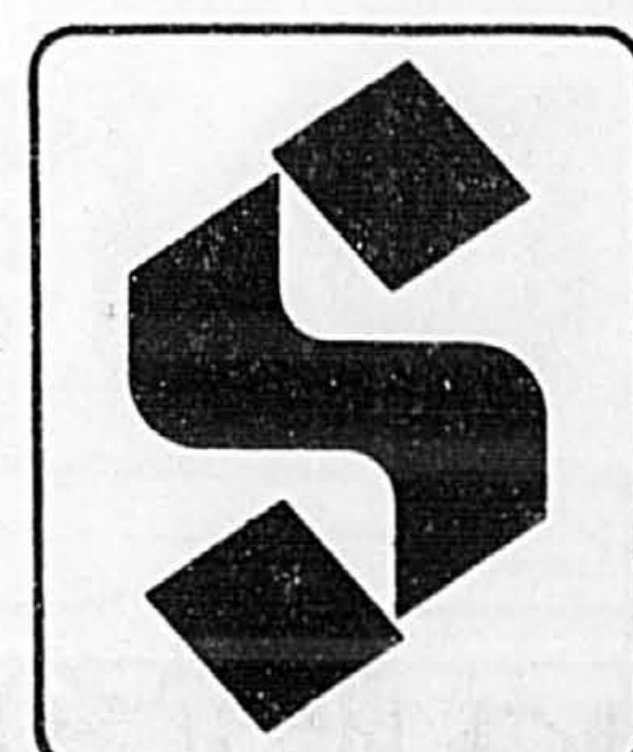
Pendant la même semaine, comparez, après toutes remises, les prix des mêmes articles* avec ceux de l'un ou l'autre des magasins des principales chaînes de supermarchés** de votre région.

Si, après toutes remises, le total des prix de leurs articles est le plus bas, rapportez votre coupon de caisse Steinberg avec la liste des articles comparés et des prix de l'autre magasin, au gérant de votre supermarché Steinberg et nous vous donnerons le double de la différence en argent Steinberg.

* Les produits emballés doivent être de la même marque (ou des produits maison) ; lait, beurre, sucre, pain etc. doivent être de format, de qualité et de catégorie comparables. Les fruits et légumes doivent provenir de la même région agricole et être de même grosseur et catégorie. Les viandes doivent être de catégorie A (Steinberg ne vend que du boeuf catégorie A) et doivent être coupées et préparées de la même façon.

** Provigo, Métro, IGA.

**qui prouve
que nous sommes
c'est pourquoi
STEINBERG est de votre côté!**



Echange de renseignements sur des citoyens canadiens

■ OTTAWA (PC) — Le Canada échange des renseignements sur des citoyens canadiens à des services de sécurité « dont l'existence n'est pas directement ou spécifiquement reconnue par le gouvernement de leur propre pays », a déclaré hier le Solliciteur général Robert Kaplan.

M. Kaplan a tout d'abord admis que la GRC échangeait avec des pays « amis » des renseignements contenus dans les dossiers personnels qu'il détient sur des citoyens canadiens, « parce que la sécurité nationale du Canada était liée à la sécurité nationale de certains autres pays, comme ceux de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord » (OTAN).

Quand M. Robinson lui a demandé d'identifier ces pays, le Solliciteur général a catégoriquement refusé, soutenant qu'il n'était ni dans notre intérêt, ni dans celui de ces pays de révéler avec qui le Canada échange de telles informations, d'autant plus « que le gouvernement de certains pays n'admet pas directement ou spécifiquement l'existence de certaines de ces agences ».

A sa sortie du comité, M. Kaplan devait affirmer que la confidentialité était l'un des prérequis de ces échanges d'informations avec d'autres pays.

POUR EMBELLIR LE VOISINAGE DU PARLEMENT FÉDÉRAL Des fonctionnaires planifient la fermeture de l'usine Eddy

■ OTTAWA — Au moment où le chômage atteint un niveau record au pays, des planificateurs fédéraux proposent la disparition de quelques 1 200 emplois des travailleurs de l'usine à papier de la E.B. Eddy à Hull. Selon eux, on ne peut tolérer de telles installations industrielles face au parlement fédéral.

Dans un rapport confidentiel dont LA PRESSE a obtenu copie, le Service de la planification de la Commission de la capitale nationale (CCN) à Ottawa soutient que cette industrie doit céder sa place à un projet plus digne du cadre parlementaire.

GILLES PAQUIN
de notre bureau d'Ottawa

L'étude préparée l'hiver dernier vient relancer un débat qui a soulevé une vive controverse il y a douze ans lorsque le gouvernement fédéral a acquis 44 acres des terrains et la plus vieille partie de l'usine de la Eddy au coût de \$30 millions.

Environ 500 employés étaient alors touchés par la fermeture des installations de pâte sulphite de la compagnie. En dépit des engagements du premier ministre Trudeau à l'époque, la firme n'a jamais reconstruit de nouvelles installations dans la région pour remplacer la section de l'usine démolie en 1972.

Quelques 1 950 travailleurs, dont 1 200 à Hull, produisent encore les papiers fins vendus sous la marque White Swan. Le vice-

président exécutif de la compagnie, M. George Neil, a déclaré à LA PRESSE qu'il n'entretenait aucun projet de déménagement et qu'il n'était pas au courant de l'étude fédérale.

« C'est nouveau pour moi. Notre usine est moderne et rentable dit-il, nous n'avons pas l'intention de quitter les lieux ou de cesser la production, ajoute M. Neil ». Il y a pourtant plus d'un an que la CCN a relancé l'idée de déloger la Eddy.

C'est dès le début de 1982 que la Commission fédérale a commandé une première étude sur l'aménagement des berges de la rivière des Outaouais à la firme Project Planning Ltd. de Toronto. L'hiver dernier, les planificateurs de la CCN ont ensuite fait l'analyse de ce plan pour en tirer un second rapport intitulé « The National Capital Core Waterfront Area ».

« Les propositions de ce rapport serviront à l'aménagement des berges », notent les auteurs. L'usine E.B. Eddy de Hull, face au parlement, ne convient pas au type d'aménagement des berges envisagé, sa relocalisation est un objectif à long terme.

Plus loin cet objectif à long terme est repris parmi les « projets prioritaires » inscrits à la fin de l'étude. Certains de ces derniers sont d'ailleurs déjà en voie de réalisation.

Hull exige des garanties

Le maire de Hull, Michel Léger, s'est montré inquiet des conséquences de cette étude et a af-

firmé qu'il n'en avait pas été informé par les autorités fédérales. « Il n'est pas question que la ville de Hull accepte le départ de cette usine et des emplois qu'elle procure à ses citoyens ».

« Si jamais les choses devaient aller jusque là, il faudrait que nous ayons l'assurance que la nouvelle usine sera construite avant de démolir celle qui existe, dit-il. Il faut qu'on nous présente les plans, qu'un permis de construction soit émis et qu'on entreprenne la construction, a-t-il affirmé. Les politiciens passent, les bureaucrates restent, de conclure le maire, et de simples promesses ne sont pas suffisantes. »

Le fait que la direction de la Commission évoque l'échéance lointaine de 1995 ne constitue pas une réponse satisfaisante ajoute M. Léger, tout le monde risque alors de se retrouver sur le pavé à ce moment si rien n'est fait dès maintenant pour maintenir le même niveau d'emploi ou même l'accroître.

Selon lui, on dissuade l'entreprise d'investir en laissant planer des doutes sur son avenir ce qui risque de miner sa rentabilité à long terme. Il dit ne pas comprendre qu'on veuille faire disparaître ce complexe industriel pour des raisons touristiques. C'est tout le contraire qu'on devrait faire puisque le bois et le papier sont à l'origine même de la ville.

Il n'admet pas non plus qu'on songe à faire disparaître ces installations sous prétexte d'embel-

lisement des alentours du parlement et explique que cela fait partie de la vie économique du pays. Il n'y a donc rien d'anormal à ce que le parlement voisine une industrie.

Objectif 1995

Le directeur de la Planification de la Commission, M. Denis Major, a confirmé hier l'existence de ce projet précisant même que l'idée du départ éventuel de la compagnie n'avait jamais été abandonnée. « Aucune autre capitale ne tolère d'usine en face de son parlement », a-t-il dit.

« Dans le contexte actuel, il est trop tôt pour parler de ça, politiquement, a-t-il dit. » Selon lui, le conseil d'administration de la CCN n'a pas encore été saisi de cette étude et rien n'indique qu'il en acceptera toutes les recommandations.

L'ensemble des études, qui a coûté \$450 000, doit être révisé avant que la Commission n'adopte son plan d'action définitif a expliqué M. Major. Il peut y avoir encore beaucoup de changements dans les plans.

Il a cependant reconnu que la Commission était « complètement » d'accord avec la relocalisation de Eddy et que celle-ci pourrait quitter son emplacement actuel d'ici une quinzaine d'années. Il faudra d'abord que le gouvernement entreprenne des discussions avec la compagnie pour voir à la protection des emplois a-t-il conclu.



Marc Lalonde

QUATRIÈME ERREUR DANS LES PRÉVISIONS

Le déficit d'Ottawa sera moins élevé que prévu

■ OTTAWA — Le déficit budgétaire du gouvernement fédéral pour la dernière année fiscale sera moins important que la somme de \$27.2 milliards prévue il n'y a pas si longtemps encore par Ottawa.

C'est ce qu'a confirmé le ministre des Finances, Marc Lalonde, aux journalistes qui l'interrogeaient hier à la sortie de la Chambre des Communes.

MAURICE JANNARD
de notre bureau d'Ottawa

« Le déficit sera vraisemblablement inférieur au montant que nous avons projeté », a déclaré le ministre qui a refusé, par ailleurs, de fournir des chiffres précis sur l'ampleur réelle de son déficit. « Vous devrez attendre mon budget de mardi prochain pour en savoir plus long », a-t-il affirmé.

En octobre dernier, M. Lalonde avait déclaré lors de son énoncé économique que le déficit budgétaire d'Ottawa pour l'année financière 1982-83, année qui a pris fin le 31 mars dernier, serait de \$23.6 milliards.

Quelques mois plus tard, en février dernier, le ministre revoyait ses prévisions et indiquait au Parlement que le déficit se chiffrerait plutôt à \$27.2 milliards.

Mais, hier, le ministère des Approvisionnements et Services rendait public l'Etat des opérations financières du gouvernement du Canada pour le mois de février 1983. Le document fait voir que pour les onze premiers mois de l'année fiscale 1982-83 le déficit du gouvernement s'élève à \$20.5 milliards.

Il serait surprenant que le déficit pour le seul mois de mars 1983 atteigne \$6.7 milliards, niveau nécessaire pour que le déficit total de l'année soit conforme aux prévisions pessimistes du ministre Lalonde.

Celui-ci a donc été appelé à s'expliquer et il a alors répondu que certaines dépenses ont été inférieures aux sommes prévues. C'est le cas notamment des remboursements d'impôts du fédéral qui n'ont pas débuté au mois de mars, comme par les années passées.

Le retard dans les remboursements d'impôts fait qu'Ottawa n'a pas de dépenses inscrites pour ce poste durant le mois de mars. Ce délai représente une somme de \$100 à \$300 millions de moins dans les dépenses d'Ottawa au budget de la dernière année financière, a affirmé hier le ministre.

Au cours des prochains mois, le fédéral compte remettre une somme de \$6 milliards aux contribuables pour le trop-perçu des impôts, a déjà indiqué le ministre des Finances.

Un autre élément d'explication entre le déficit « pessimiste » et les derniers chiffres du ministère, selon ce qu'a déclaré M. Lalonde, revient à un facteur technique, soit la différence entre le déficit tel que calculé dans les comptes nationaux et celui des comptes publics.

Mais, pressé de fournir le montant exact du déficit réel pour 1982-83, M. Lalonde a demandé aux journalistes d'attendre à la semaine prochaine, lors de son discours du budget. « Vous aurez toutes les explications voulues dans quelques jours », a-t-il dit.

Au cours des 18 derniers mois, deux ministres des Finances ont tour à tour révisé en quatre occasions différentes leurs prévisions du déficit pour l'année fiscale 1982-83. Hier, le rapport mensuel du gouvernement du Canada a démontré que les derniers chiffres avancés par le ministre Lalonde en février dernier n'étaient pas les bons encore.

TAPIS — LIQUIDATION — TAPIS — LIQUIDATION — TAPIS — LIQUIDATION

PLUS DE \$1,000,000 DE MARCHANDISE A LIQUIDER

2 MAGASINS-ENTRÉPÔTS

TAPIS 75% ET PRÉLART DE RABAIS

NOUS SOMMES DES SPÉCIALISTES D'ACHATS EN Vrac. NOUS VISITONS TOUS LES MANUFACTURIERS ET ACHETONS À DES PRIX DÉRISOIRES TOUT EXCÈS D'INVENTAIRE, LIGNES DISCONTINUÉES ET MARCHANDISES AYANT DE LÉGÈRES IMPERFECTIONS QUI N'AFFECTENT EN RIEN LA DURÉE DU PRODUIT. VOILÀ POURQUOI VOUS PAIEREZ MOINS CHER, DE PLUS IL N'Y A PAS D'INTERMÉDIAIRES.

400 CARPETTES A LIQUIDER \$100.00 ET PLUS

PEINTURE DENALT

- LATEX MAT \$ 8.50 le 4 l
- COUCHE DE FOND, LATEX \$ 9.50 le 4 l
- LATEX FINI SATIN \$ 11.50 le 4 l
- LATEX SEMI-LUSTRE \$ 12.50 le 4 l
- COUCHE DE FOND, ALKYDE \$ 13.00 le 4 l
- ALKYDE SEMI-LUSTRE \$ 13.00 le 4 l
- EMAIL À PLANCHER, ALKYDE \$ 13.00 le 4 l

PLUSIEURS AUTRES SPÉCIAUX EN MAGASIN!

90% DE RABAIS

CENTRE DE LIQUIDATION

PARADIS-MILLETTE

3388
chemin Chambly
Longueuil
677-5205

2160
Trans-Canada
Dorval
685-1104

LONGUEUIL **DORVAL**

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités aux besoins normaux de chaque famille



Pas de Coupons Pas d'Escomptes

que des bas prix chez A&P

Tous les prix dans cette annonce sont en vigueur jusqu'au samedi, le 16 avril, 1983.



Beurre Caillette

Première Qualité
Pqt 454 g

1.99

Notre prix régulier 2,22
LIMITE: 3 ppts par achat familial



Café en Fèves Bokar

Un riche mélange de café brésilien
Sac 454 g

2.99

Sac 1.36 kg
879
Notre prix régulier 3,69



Pâtes Lancia

Pqt 500 g
5 Var. Asst

2/89

Notre prix régulier 99¢ ch



Coca-Cola

Régulier, Diète ou Sprite
Caisse Familiale 6 bout 750 mL

2.69

plus dépôt
Notre prix régulier 4,99

Ravioli ou Beef-A-Roni boîtte 1,99
Chef-Boy-Ar-Dee 850 g

Frites Cavendish sac 1,59
Rég. ou Ondulées, Surgelées 1,5 kg

Biscuits Dare sac 1,99
Belmont, Tentation, Peter Pan ou Menthe 400 g

Biscuits Breaktime boîtte 1,19
4 Variétés Assorties de Dare 400 g

Croustilles Dulac sac 1,59
Régulière ou Ruffie 300 g

Légumes Del Monte

Variétés Assorties

59¢

Notre prix régulier jusqu'à 93¢

Thon Bye The Sea

Pâte, Émiette

1.09

Notre prix régulier 1,49

Soupe Tomates

Heinz

3.89

Notre prix régulier 53¢ ch

Miracle Whip

Sauce à Salade

1.19

Notre prix régulier 1,55

Savon Parfumé 4 Savons 99¢
Cashmere Bouquet 90 g

Sauce Bar-B-Q boîtte 69¢
Cordon Bleu, ou Hot Chicken (540 mL) 398 mL

Margarine Molle pqt de 2 cont 89¢
Monarch de 227 g

Margarine Dure 1,36 kg 2,29
Monarch pqt

Trio Taco pqt 2,39
de Lawry's 205 g

Service personnalisé. Viandes de qualité aux prix des supermarchés!

Rôti de Pointe de Surlonge

Coupe de Boeuf du Canada Catégorie "A"
ou d'Intérieur de Ronde Désossés

615/279

Notre prix régulier 8,57\$/kg—3,89\$/lb

Côtelettes de Porc Frais

Mélange de Longe Comportant: 2 Côtelettes de Bout de Côtés
2 Côtelettes de Bout de Longe, 4 Côtelettes du Milieu.

395/179

Notre prix régulier 5,71\$/kg—2,59\$/lb

Saucisses Porc & Boeuf 306/139
Royal, Emballées au Magasin \$/kg \$/lb

Saucisses Fumées emb herm 169
Maple Leaf, Ordinaire, Boeuf ou Barbecue 454 g

Fruit de Mer Surgelés

Filets de Sole 549/249
ou d'Aiglefin, Surgelés, Emballés au Magasin \$/kg \$/lb

Poulet Frais

Catégorie Utilité
Environ 5 à 7 lb ou 2,3 à 3,2 kg

218/99

Notre prix régulier 3,28\$/kg—1,49\$/lb

Rôti de Boeuf Désossés

Coupe de Boeuf du Canada Catégorie "A"
de Croupe ou d'Extérieur de Ronde

527/239

Notre prix régulier jusqu'à 7,91\$/kg—3,59\$/lb

Bifteck d'Intérieur de Ronde

Coupe de Boeuf du Canada Catégorie "A"

637/289

Notre prix régulier 8,36\$/kg—3,79\$/lb

Boeuf Haché Maigre

461 209

Notre prix régulier 5,93\$/kg—2,69\$/lb

Côtelettes de Porc 791/359
du milieu, désossées \$/kg \$/lb

Coeurs ou Langues 306/139
de Veau Frais, Dunn's \$/kg \$/lb

Viandes Cuites Schneider's emb herm 149
Dinde ou Dinde et Jambon tranchées Lifestyle 125 g

Roti de noix de ronde 747/339
Coupe de boeuf Canada catégorie "A" kg lb

Saucisson 240/109
de Bologne, Royal, Ordinaire ou Cirié \$/kg \$/lb

Boudin Taillefer 284/129
Emballé au Magasin \$/kg \$/lb

Viandes Cuites emb herm 109
Taillefer, 3 Variétés Assorties Tranchées 175 g

Bacon de Flanc emb herm 259
Tranché Maple Leaf 500 g

Dans Notre Rayon de Charcuterie

Jambon Cuit 527/239
Taillefer, Ultra Maigre \$/kg \$/lb

Tarte aux Pommes

Hostess

1.09

Notre prix régulier 2,00

Sacs à Ordures pqt de 5,99
d'extérieur, Glad 40

Sacs à Sandwich boîtte 1,39
Baggies 100

Pellicule Plastique 30 cm x 1,59
Stretch-N-Seal 30 m

Mini Pouding pqt de 4 boîtte 1,69
Del Monte, Saveurs Variées de 142 g

Flocons de Jambon boîtte 1,89
Cordon Bleu 184 g

Lait Évaporé boîtte 69¢
Camation, 2% Parfaitement Écrémé 385 mL

C'est beaucoup mieux au rayon de fruits & légumes

Raisins Rouge Empereur

Ou noir Ribier, provenant du Chili, Canada #1

218/99

\$/kg \$/lb

Fraises Fraîches 99¢
Provenant de Floride, Canada #1 chop

Oignons Jaunes 89¢
Provenant du Québec, Canada #1 Sac 2,27 kg

Coeurs de Céleri 99¢
Provenant des E.U., Canada #1

Oranges Navel Sans Pépin 20/199
Grosseur 138 provenant de Californie

Pommes Delicieux 152/69¢
Red ou Golden, provenant de C.B., Canada E1 \$/kg \$/lb

Begonia Rex 299
Plante tropicale pot 4"

Déterfif Fab

en Poudre

359

Notre prix régulier 5,09

Papier Hygiénique pqt 4 1,49
White Swan, Couleurs Variées roul

Carpet Fresh boîtte 1,99
Désodorisant, Pour le Tapis 400 g

Thé Tetley boîtte 99¢
Orange Pekoe 365

Biscuits Weston pqt 1,29
Rondelles, d'Lités ou Guimauves Enrobées 250 g

Nourriture Pour Chats 3 boîtes 99¢
Saveurs Variées, Purr 170 g

Marinades Coronation pot 1,79
5 Variétés Assorties 750 mL

Papier mouchoir White Swan boîtte 79¢
Couleurs variées 200 t
Notre prix rég 1,23 Épargnez 44¢

Jus de Raisin Sun Pac boîtte 89¢
Concentré, Surgelé 341 mL
Notre prix rég 1,83 Épargnez 94¢

Yogourt Crescent 2 cont 89¢
Nature ou saveurs de fruits var. 175 g
Notre prix rég jusqu'à 69¢ ch Épargnez jusqu'à 49¢

Jus de tomates Heinz boîtte 119
De fantaisie 1,36 litre
Notre prix régulier 1,59 Épargnez 40¢

Jus de pommes Oasis cont 1 99¢
d'Orange ou Pamplemousse, Pur, Non-Sucré, Oasis litre
Notre prix régulier 1,29 Épargnez 30¢

Breuvages Rougemont pot 1,8 99¢
Aux Raisins, Pommes ou Oranges litre
Notre prix régulier 1,47 Épargnez 48¢

Moutarde VH pot 79¢
Préparée 500 mL
Notre prix régulier 1,09 Épargnez 30¢

Essuie-tout White Swan pot 2 119
Couleurs variées roul
Notre prix régulier 1,85 Épargnez 68¢

AVIS LÉGAUX · APPELS D'OFFRES · SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES

PROJET: Éclairage extérieur et aménagement paysager Parc-école Lajeunesse contrat no. 543.009

PROPRIÉTAIRE: Ville de Lemoyne 2205, rue Saint-Georges Lemoyne (Québec) J4R 1V7

MANDATAIRE: Pluram Inc. 1400, rue Sauvé ouest Suite 235 Montréal (Québec) H4N 1C5 Tél.: 337-0301

INGÉNIEURS, MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Lalonde, Girouard, Letendre & Ass. 1400, rue Sauvé ouest Suite 214 Montréal (Québec) H4N 1C5 Tél.: 337-1030

La ville de Lemoyne demande des soumissions pour la réalisation des travaux sus-mentionnés au parc-école Lajeunesse situé à l'école Lajeunesse, 160, rue René Philippe, Lemoyne (Québec) J4R 2K8.

Les plans, devis et formules de soumission pourront être obtenus au bureau de Pluram Inc., 1400, rue Sauvé ouest, suite 235, Montréal (Québec) H4N 1C5, moyennant un montant de 50,00 \$ non remboursable sous la forme de mandat postal ou chèque visé fait à l'ordre de « La ville de Lemoyne ».

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé pour un montant égal à au moins 10% du montant de la soumission ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour une période de soixante (60) jours de la date de l'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire devra également annexer à son offre une lettre d'une compagnie d'assurance autorisée à se porter caution judiciaire certifiant qu'un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour cinquante pour cent (50%) du montant de la soumission, seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux en question.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et adressées au soussigné, seront reçues à l'hôtel de ville de Lemoyne, à l'adresse indiquée ci-haut, jusqu'à 11h00 heure locale, le 27 avril 1983, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

La ville de Lemoyne ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte, envers le/les soumissionnaire(s).

André Bellefeuille
Greffier

VILLE DE BROSSARD
COMITÉ DE LAPRAIRIE
PROVINCE DE QUÉBEC

BROSSARD AVIS PUBLIC

CONSULTATION PUBLIQUE SUR UN PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 758, MODIFIANT LE PARAGRAPHE 13-A DE L'ARTICLE 32 AFIN DE TRAITER DES GICLÉURS AUTOMATIQUES ET DES NORMES DE SÉCURITÉ RELATIVES AUX ASCENSEURS, MODIFIANT LE PARAGRAPHE 17 DE L'ARTICLE 32 AFIN DE TRAITER DES COLONNES MONTANTES DANS LES BÂTIMENTS DU GROUPE C.

La soussignée, greffière de la Ville, donne avis public à l'effet que le Conseil Municipal tiendra une assemblée de consultation publique quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 758 concernant la construction dans la Ville de Brossard, modifiant le paragraphe 13-A de l'article 32 afin de traiter des gicléurs automatiques et des normes de sécurité relatives aux ascenseurs, modifiant le paragraphe 17 de l'article 32 afin de traiter des colonnes montantes dans les bâtiments du groupe C ».

Ce projet de règlement vise à modifier les normes concernant l'installation des gicléurs automatiques dans les bâtiments résidentiels, les mécanismes de sécurité devant être installés dans les ascenseurs et les colonnes montantes.

La consultation publique se tiendra le lundi 2 mai 1983, à 20 heures, en la Salle du Conseil à l'Hôtel de Ville.

Le projet est disponible pour consultation au bureau de la greffière, à l'Hôtel de Ville.

DONNÉ À BROSSARD, ce onzième jour du mois d'avril 1983.

Marie Paule Daoust,
Greffière.



COLLEGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE JOLIETTE

APPEL D'OFFRES

Le cégep de Joliette recevra jusqu'aux heures et dates indiquées ci-dessous, des soumissions sous enveloppes scellées pour la fourniture et l'installation de couvres-plancher.

SOUMISSION

N° 21119

TITRE

COUVRE-PLANCHER

Type caoutchouc, 930 mètres carrés.

HEURE ET DATE D'OUVERTURE

15:00 heures.

le 27 avril 1983.

Les personnes intéressées peuvent se procurer les documents nécessaires en s'adressant au SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT, 20, rue St-Charles sud à Joliette, au local A-109, de 8h30 à 16h30, et ce, du lundi au vendredi inclusivement.

Les soumissions seront reçues au bureau de: Monsieur Jean-C. Perreault

Régisseur de l'approvisionnement
20, rue St-Charles sud
Joliette (Québec)
J6E 4T1

Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions qui aura lieu aux heures et dates indiquées au début de cet avis.

Le Cégep ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

CHARLES ROBILLARD

Directeur des services financiers et de l'équipement
Joliette, le 5 avril 1983.

VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX
SOUMISSION CONTRAT NO: 353

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Soumission » et adressées au Greffier, 12,001 boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Qué., seront reçues jusqu'à 16h00 le 25 avril 1983 pour la construction des rues (4.500 pieds).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville. On obtiendra ces formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de cinquante dollars (50,00\$) en s'adressant au bureau du Chef du Service du Développement de la Ville, 12,001 boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Qué.

Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les dix (10) jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque Canadienne à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans recourir aucune obligation ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

R.B. Coulter
Chef du service du Développement



Ville de Montréal

AMARC
ASSOCIATION MONTRÉLAISE D'ACTION
RÉCRÉATIVE ET CULTURELLE

APPEL D'OFFRES

AMARC ouvrira des soumissions pour l'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT VERTICAL — TERRE DES HOMMES

21 avril 1983

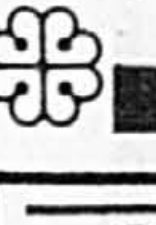
Quel que soit le mode d'expédition que le soumissionnaire choisit d'adopter, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver physiquement entre les mains du directeur du service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal, à son bureau, 9515 rue St-Hubert, Montréal, à la date mentionnée plus haut, avant quinze heures (15:00) tel qu'indiqué par l'horloge qui se trouve à la vue du public dans ce bureau et sera ouverte immédiatement après.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un dépôt présenté sous forme de chèque fait à l'ordre de AMARC. Ce dépôt doit être de 5% du montant total de la soumission.

Les formules de soumission et tous les renseignements dont on pourra avoir besoin seront fournis à compter du 13 avril 1983 par Monsieur Yves Roy, ing., directeur du service de l'approvisionnement, Ville de Montréal, 9515 rue St-Hubert, Montréal, H2M 1Z4.

AMARC, Montréal, le 13 avril 1983.

Directeur Général
Guy Tringali



ville de LaSalle

APPEL D'OFFRES

Des soumissions sous enveloppes cachetées appropriées à cette fin seront reçues jusqu'à 11 h 00, lundi le 25 avril 1983, à l'hôtel de ville, 13 avenue Strathgry, LaSalle, pour être ouvertes immédiatement. Les soumissionnaires peuvent assister à l'ouverture des soumissions.

Ces soumissions sont pour:

- la fourniture de pierre concassée
- la location de contenants à rebuts
- le nettoyage de puits

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules prescrites que l'on pourra se procurer à compter du 13 avril 1983, de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h30, au bureau du directeur général, à l'hôtel de ville.

La ville de LaSalle ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

JACQUELINE GIGUÈRE BOYER
Greffier



APPEL D'OFFRES

pour 10 h 30
heure de
Montréal

RAI-83-19082
le mardi 3 mai 1983
Région Abitibi
Poste Louvicourt
Comté d'Abitibi-Est

INSTALLATION ÉLECTRIQUE ET TRAVAUX CONNEXES DE GÉNIE CIVIL AINSI QUE DÉMONTÈLEMENT DU POSTE EXISTANT

Admissibilité:
Principale place
d'affaires au Québec
Garantie de
soumission:
17 000 \$

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de 25 \$ pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC
DIRECTION
CONTRATS
BUREAU 809
75 OUEST, BOUL.
DORCHESTER,
MONTRÉAL, QUÉ.
CANADA
H2Z 1A4

Pour renseignements:
Téléphone:
(514) 289-2895

La garantie de soumission susmentionnée doit être, au choix du soumissionnaire, soit un chèque visé tiré par le soumissionnaire sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire ou un chèque officiel d'une banque à charte du Canada, payable à l'ordre d'Hydro-Québec, soit un bon de garantie de soumission, au montant indiqué.

Seules les personnes, sociétés et corporations qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau sus-indiqué sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Le Directeur général,
Approvisionnement
Roger A. Labrie

VILLE DE ST-CONSTANT

APPEL D'OFFRES

ÉGOUT PLUVIAL

TRONÇON: RUE ST-ROCH À LA RIVIÈRE ST-PIERRE

Des soumissions sous enveloppes scellées portant l'inscription « Soumission — Égout pluvial — tronçon: rue St-Roch à la rivière St-Pierre » et adressées au soussigné, seront reçues au plus tard le 19 avril 1983 avant 15h00 à l'Hôtel de Ville de St-Constant, 147, rue St-Pierre, St-Constant, Québec. Les travaux consistent principalement en la construction d'un égout pluvial de 450 mm de diamètre de T.B.A. sur 216 mètres de longueur et les travaux connexes, tels que regards, réfection de pavage et tourbe.

Ne seront prises en considération que les soumissions préparées sur les formules fournies par les Experts-Consultants, Delarue, Patry & Associés Inc.

Ces formules de même que les plans et devis pourront être obtenus à compter du 7 avril 1983 au bureau des experts-consultants Delarue, Patry & Associés Inc., 90, boulevard Ste-Foy, suite 200, Longueuil, Québec J4J 1W4, moyennant un dépôt non remboursable de 25,00\$.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une banque canadienne à charte ou une caisse Populaire Desjardins et payable à la ville de St-Constant pour un montant égal à au moins 10% du montant total de la soumission, ou d'un cautionnement de soumission d'une valeur équivalente.

La soumission devra également être accompagnée d'une lettre d'une compagnie d'assurance certifiant que les cautionnements requis dans le devis seront accordés au soumissionnaire advenant le cas où ce dernier serait choisi pour exécuter les travaux.

L'ouverture des soumissions aura lieu le 19 avril 1983 à 15h00 à l'Hôtel de Ville de St-Constant.

La Ville ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

M. Gabriel Brisson
Secrétaire trésorier
Hôtel de Ville
147 St-Pierre
St-Constant, Québec
JOL 1X0

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'article 1571d du Code Civil que LES SPÉCIALISTES ACOUSTI-GYPSE INC., une corporation ayant sa place d'affaires principale en la cité de Montréal, province de Québec, a, le 6 décembre 1982, cédé et transféré à DOMTAR INC. tous ses comptes aux livres et autres comptes et dettes présents et futurs, titre de garantie, et que ladite cession a été dûment enregistrée dans la division d'enregistrement de Montréal, le 3e jour de mars 1983 sous le numéro 3335093. Montréal, le 11e jour d'avril 1983. DOMTAR INC.

PAS PLUS QUE SES OILERS
CRAIGNENT LE CANADIEN

Pocklington ne craint ni Clark, ni Mulroney

■ Peter Puck est passé en ouragan à Montréal hier et il a promis aux militants conservateurs qui l'ont rencontré de réaliser le même coup de force que ses Oilers réussissent depuis quelques années: aller plus loin, dans les séries éliminatoires, que les Canadiens de Montréal, favori des partisans montréalais.

Peter Puck, pour ceux qui ne le sauraient pas, c'est Peter Pocklington, propriétaire des Oilers d'Edmonton et employeur de Wayne Gretzky. Mais c'est également, pour ne pas dire surtout ces jours-ci, une figure légendaire de l'Establishment financier canadien, tel que décrit par Peter Newman dans ses livres et candidat au leadership du parti conservateur.

PIERRE VENNET

C'est lui-même, hier midi, qui a amené l'image des Oilers et des Canadiens dans le tableau pour bien démontrer qu'il ne craint pas Joe Clark ou Brian Mulroney, les deux favoris locaux dans la course au leadership qui se terminera au début de juin à Ottawa. Persuadé d'être troisième au premier tour, Pocklington croit qu'il sera le gagnant à la ligne d'arrivée, parce qu'il a la conviction d'être le meilleur pour régler les problèmes de l'heure.

Peter Puck, comme il aime lui-même se faire appeler, ne manque pas d'audace et il a réponse à tout, en autant, bien sûr, qu'on l'interroge en anglais. M. Pocklington, en effet, ne parle pas français, pour le moment, ajoute-t-il, et comme il se présente sous le sceau de l'efficacité, ce pour le moment est lui-même, croit-il, gage de son efficacité.

Jusqu'ici, note-t-il, il n'a pas eu besoin de parler français, puisqu'il a toujours fait affaires dans l'ouest ou presque. L'apprendre aurait presque été une perte de temps, de l'émotivité, pas de l'efficacité. Par ailleurs, un chef de parti ou un premier ministre se doit de parler français. Il l'apprendra donc, parce qu'il se doit de le faire pour être efficace, s'il est élu. Quant à l'efficacité, Peter Pocklington compte sur elle pour que les délégués conservateurs, d'abord, les Canadiens ensuite, l'élisent premier ministre.

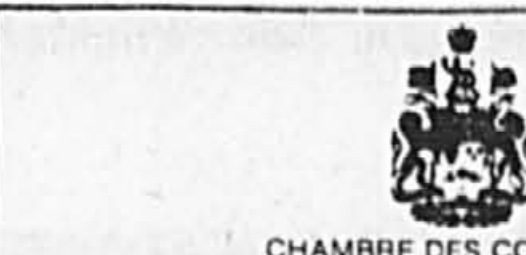
KENYA 20 jours 3 500\$ +

VOYAGES

TRAVELAIDE

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

645-8225 (Montréal) 679 3777 (Longueuil) 687-0880 (Laval) Permis du Québec



CHAMBRE DES COMMUNES

GROUPE DE TRAVAIL
PARLEMENTAIRE SUR
LA RÉFORME DES PENSIONS

Le Groupe de travail de la Chambre des communes sur la réforme des pensions tiendra des séances pour étudier les propositions de réforme du système canadien de revenu de retraite contenues dans le document du gouvernement du Canada intitulé « De meilleures pensions pour les Canadiens », et particulièrement sur les aspects suivants:

1. La méthode de protection contre l'inflation proposée pour les régimes des employeurs;
2. Les changements proposés aux prestations aux survivants en vertu du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec;
3. La question de l'élargissement des arrangements obligatoires en matière de pensions;
4. Le financement du Régime de pensions du Canada;
5. Les propositions tendant à éliminer les problèmes spéciaux auxquels font face les femmes, y compris les ménagères, en vertu du présent régime de pensions.

Les individus et les organismes qui désirent soumettre des mémoires concernant la réforme des pensions peuvent le faire en français, en anglais ou dans les deux langues officielles. Si possible, les mémoires doivent être dactylographiés sur papier de 28cm par 22cm avec marges de 3cm par 2cm.

Les témoins qui comparaitront devant le Comité seront choisis parmi ceux qui auront soumis un mémoire écrit ou qui auront averti le greffier de leur intention d'envoyer un mémoire avant 17 heures le 30 juin 1983.

Les mémoires, la correspondance et les demandes devront être envoyés à:

Audrey O'Brien
greffier
Groupe de travail parlementaire
sur la réforme des pensions
Chambre des communes
Ottawa (Ontario)
K1A 0A6
Tél: (613) 992-3150 ext. 231
DOUGLAS C. FRITH, député
PRESIDENT

la commission scolaire
de jacques-cartier

1500 est, boul. curé-poirier, longueuil
Qué., J4J 4T9 / tél.: 468-3330

Services de l'Approvisionnement

APPELS D'OFFRES

DOSSIER 01.34 Fourniture matériel didactique
DOSSIER 02.34 Fourniture matériel audio-visuel
DOSSIER 03.34 Fourniture matériel sportif
DOSSIER 04.34 Fourniture matériel de musique
DOSSIER 05.34 Fourniture papier et carton
DOSSIER 06.34 Fourniture matériel de conciergerie
DOSSIER 07.34 Fourniture ampoules et lampes

La Commission scolaire de Jacques-Cartier demande des soumissions pour la fourniture du matériel ci-haut mentionné.

Les cahiers des charges et les formules de soumissions seront disponibles aux Services de l'approvisionnement, à compter de 14h00 (heure en vigueur), le 13 avril 1983. Les soumissions seront reçues sur les formules prévues à cette fin (l'original et une copie), dûment signées et sous enveloppes scellées au centre administratif de la Commission scolaire, 1500 boulevard Curé-Poirier est, Longueuil, jusqu'à 14h00 (heure en vigueur) le 27 avril 1983, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

La Commission scolaire ne s'engage à accepter, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues. Elle se réserve de plus, le droit d'accepter celles-ci en tout ou en partie.

Le Secrétaire général,
Me Gaëtan Boucher

CORRECTIONS

Dans notre circulaire encartée dans le journal de samedi 9 avril, les articles suivants auraient dû se lire comme suit:

En page 3: Chammy Vileda pour vitres, pièce 3,99
au lieu de paquet de 10

en page 10: Système d'élimination des déchets Roll'n Rack Extrufix avec rouleau de 20 sacs, format cuisine: l'ensemble 6,99
au lieu de avec rouleau de 40 sacs.

en page 12: Choix de cactus, pot de 2 1/2 po, pièce, 1,99
au lieu du pot de 3 1/2 po.

Nos excuses à notre clientèle



STEINBERG
INC.
hypermarché

VILLE DE
DOLLARD-DES-ORMEAUX
SOUMISSION CONTRAT NO: 354

Des soumissions dans des enveloppes scellées portant l'inscription « Soumission » et adressées au Greffier, 12,001 boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Qué., seront reçues jusqu'à 16h00 le 25 avril 1983 pour l'éclairage des rues (24 unités).

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies par la Ville. On obtiendra ces formules de même que les plans et devis moyennant un dépôt de cinquante dollars (50,00\$) en s'adressant au bureau du Chef du Service du développement de la Ville, 12,001 boulevard de Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, Qué.

Ce montant sera remboursé aux soumissionnaires qui remettront les plans et devis dans les dix (10) jours qui suivront la date de réception des soumissions.

Chaque soumission sera accompagnée d'un chèque visé, tiré sur une Banque Canadienne à charte et payable à la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour un montant égal à dix pour cent (10%) du montant total de la soumission.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, sans recourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

R.B. Coulter
Chef du service du Développement

Avis est, par la présente, donné que le nom actuel de Jeanne Arsenault domiciliée au 14177, Victoria, #3, Pointe-aux-Trembles, Qué., s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeannine.

Signé à Pointe-aux-Trembles, ce huitième jour d'avril, mil neuf cent quatre-vingt-trois.

Jeanne Arsenault

pour
vous abonner
à
la presse

285-6911
du lundi au vendredi
de 7 h à 18 h

L E S T Y L E S



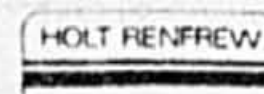
U L TRAVALEURS

Exclusivités Club et élégance tout-aller

Le genre de vêtements et de styles que vous préférez. Et à des prix raisonnables. Vous trouverez dans notre collection Club la nouveauté, qualité et valeur que vous recherchez. Boutique pour hommes, rez-de-chaussée.

Indispensable pour l'été! Blouson sport de style dernier-cri, aux rayures jaunes et grises pour une apparence plus racée. En pur coton.

Et pour compléter le tout, pantalons arborant l'étiquette "HR". Fauve, taupe, taupe-gris, bleu cendré ou marine.



Ouvrez un compte H.R.
Une carte prestigieuse!

HOLT RENFREW

Sherbrooke et de la Montagne • Fairview • Anjou • Place Ville Marie
rue Sherbrooke ouvert, les jeudis et vendredis, jusqu'à 21 h.

Le vainqueur de l'Everest, Lauri Skreslet, s'établira au Québec d'ici à un an

■ Lauri Skreslet, le premier Canadien à atteindre le sommet de l'Everest, le point culminant du globe, compte s'établir au Québec d'ici un an.

PIERRE GINGRAS

C'est ce qu'il a confié à LA PRESSE à l'issue d'une conférence qu'il donnait hier, à Montréal, au sujet de l'expédition canadienne de 15 membres qui devait mener à la conquête de l'Everest l'automne dernier. Il s'agissait d'une première dans l'histoire

de l'alpinisme au pays.

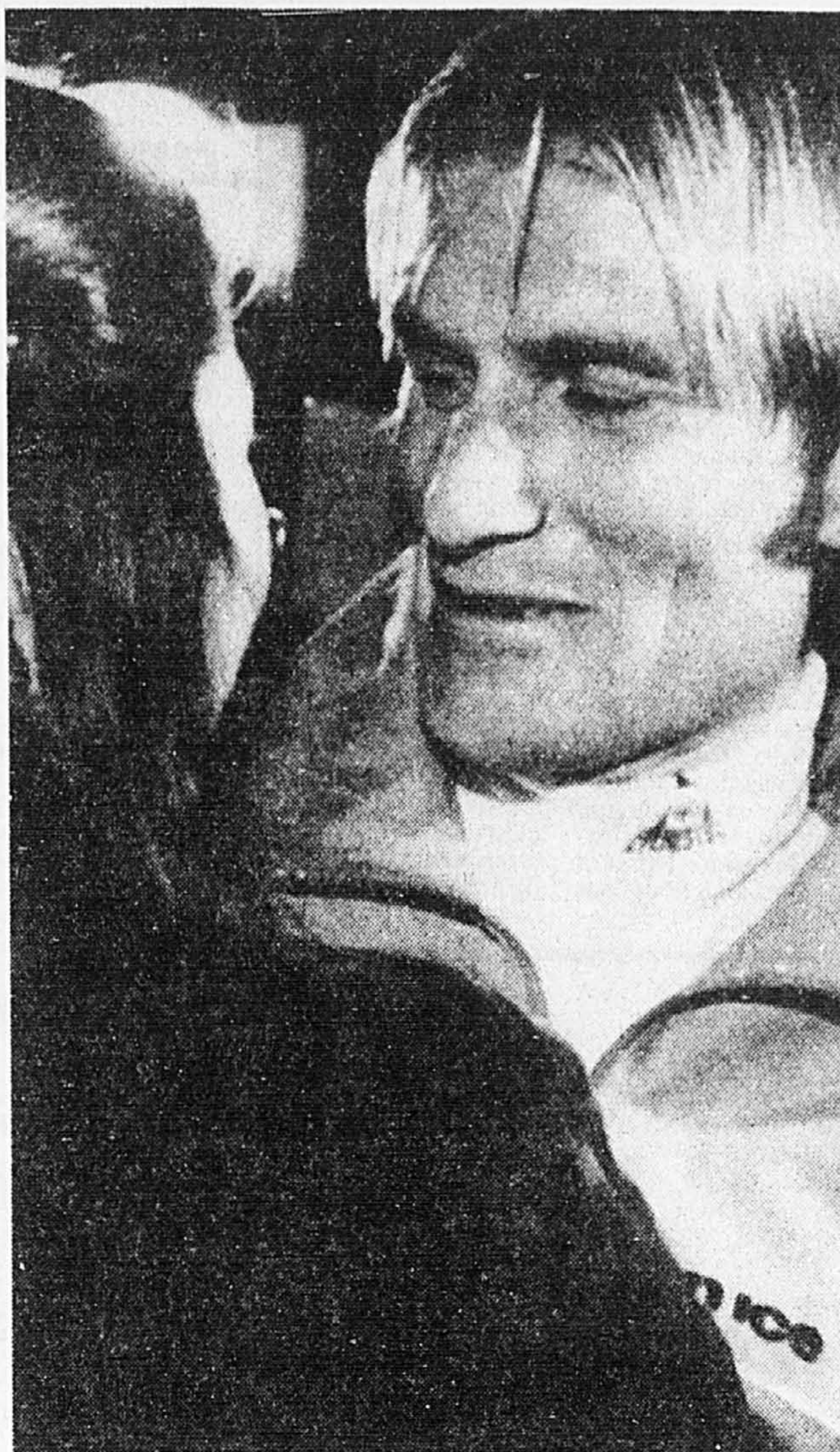
Des raisons personnelles expliquent sa décision a-t-il dit. Agé de 33 ans et originaire de Calgary, en Alberta, Lauri Skreslet a un frère installé à Montréal depuis plusieurs années. Anglophone, il connaît peu l'est du pays et il compte apprendre le français d'ici peu.

Alpinisme chevronné et instructeur dans cette discipline, Skreslet avait vaincu de nombreux sommets à travers le monde avant de se lancer à l'assaut de l'Everest. C'est le 5 octobre qu'il réussissait à atteindre le toit

du monde. Son compagnon, le Sherpa Sungare en était à sa troisième réussite, un exploit unique au monde.

Au cours de sa conférence, hier, Skreslet a raconté comment il en était venu à s'adonner à l'alpinisme et à développer une véritable passion pour ce sport. Il affirme que la décision de poursuivre l'expédition après les deux accidents qui ont coûté la vie de quatre personnes, trois Sherpas et le canadien George Griffiths, fut très difficile à prendre. On se souvient qu'après ces deux accidents la moitié des membres de l'expédition décidaient d'abandonner. Les autres continuèrent par une autre voie. Après une première réussite, ce fut au tour de Patrick Morrow, de Kimberley en Colombie britannique, d'atteindre le sommet.

Depuis le retour de l'expédition, Skreslet a consacré la plus grande partie de son temps à donner des conférences. Il organise actuellement deux expéditions touristiques afin de visiter le Népal et les environs du mont Everest.



Photothèque LA PRESSE

C'était le 21 octobre dernier et Laurie Skreslet venait d'arriver à Toronto. Il étreint son amie qu'il n'avait pas vu depuis plusieurs semaines.

Plusieurs stages offerts aux jeunes

■ Dans le dernier numéro du journal « Stagiaire », l'Office franco-québécois pour la jeunesse offre une vingtaine de stages d'une durée de deux à trois semaines qui auront lieu en France l'automne prochain.

Ces stages, qui s'adressent plus particulièrement aux travailleurs et travailleuses de 18 à 35 ans, permettront aux intéressés de se livrer à des observations et à des échanges sur des sujets tels que la publicité, les municipalités régionales de comté, les femmes dans la Fonction publique, les médecines douces, le cancer, la transformation artisanale de la laine et des fibres rares ou la production ovine et sa commercialisation.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la programmation d'automne de l'OFQJ, il suffit de se procurer le journal « Stagiaire » soit directement au bureau de l'Office, au 1214 rue de la Montagne, à Montréal, soit aux bureaux régionaux de Communication-Québec.

Les dates limites de réception des candidatures au bureau de l'OFQJ s'étalent entre le 20 mai et le 17 juin, selon le stage envisagé.

« Rallye 83 » est en marche

■ Quelque 2.000 personnes de l'âge d'or ont été recrutées pour participer au « Rallye 83 » de l'hôpital Sainte-Justine qui a pour objectif de recueillir \$2 millions à travers le Québec au cours des deux prochaines semaines.

Les volontaires, durant ce laps de temps, fréquenteront quelque 75 centres commerciaux de la province où ils vendront des billets de participation de \$1 qui valent à leurs acheteurs une escompte de même valeur chez les détaillants d'essence Esso.

Pour ce rallye, quelque 75 artistes du Québec monteront à bord de voitures antiques qui, au cours des prochaines semaines, seront exposées dans les centres commerciaux participants. Les acheteurs de billets sont invités à choisir la voiture qui remportera l'épreuve. Cette dernière, qui se déroulera le 29 mai, verra chacun des artistes monter à bord d'une voiture. Les billets se vendent également chez les détaillants Provigo et Provisor.

Il est encore temps!
Confiez au

**SERVICE
D'IMPÔT**
sur le revenu

SIMPSONS

le soin de préparer votre
déclaration d'impôt... avant
la date limite du 30 avril.

Centre-ville: 284-4326
Fairview, Pointe-Claire: 697-4870, poste 234
Les Galeries d'Anjou: 353-3300, poste 235
Le Carrefour Laval: 687-1540, poste 236
Les Promenades
Saint-Bruno: 461-2211, poste 237

Simpsons MD

SAVIEZ-VOUS
QUE ...

M. R. Schoolcraft a un congélateur
22 pieds cubes à vendre?

Pour plus de détails,
consultez la rubrique 204...

pour les
ANNONCES
CLASSEES
mon choix c'est
la presse

285-7111

Simpsons, c'est la solution ! Espadrilles à bas prix pour dames



vente

19⁹⁹

Prix ord. Simpsons \$28

1. RABAIS \$8 — ESPADRILLES EN TOILE D'ITALIE. Pour accompagner vos plus belles tenues d'été. Semelle de crêpe tout confort, semelle intérieure coussinée. Talon compensé recouvert corde. Marine, beige ou rouge. Pointures (avec 1/2): 7 à 9 1/2 largeur AA; 6 à 9 1/2 largeur B.

26⁹⁹

Prix Simpsons

2. ESPADRILLES EN CUIR D'ESPAGNE. Au pas de la mode printanière. Espadrilles en cuir souple non doublé, avec semelle de crêpe. Talon compensé recouvert de corde. Taupe ou marine. Pointures (avec 1/2): 7 à 9 1/2 largeur AA, 6 à 9 1/2 largeur B.

Rayon 276, chaussures pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

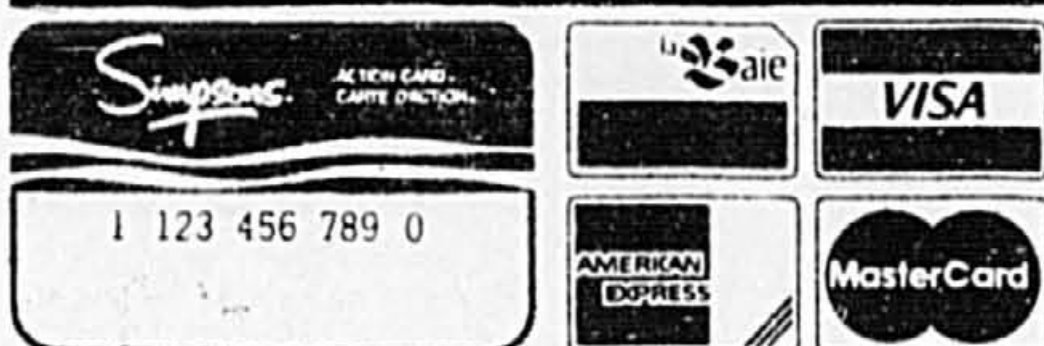
Pour achat en personne
seulement.



RÉNOVATIONS
INNOVATIONS

Le nouveau rayon des robes au troisième... l'endroit idéal pour la femme qui veut être à la fine pointe de la mode! Choix imposant de modèles élégants, aux coloris de la nouvelle saison!

Simpsons MD



L'OUTRAGE, AU PROCÈS DES DIX D'ARCHAMBAULT

Objections rejetées: les médias devront faire face aux accusations

Les quatre quotidiens de Montréal, la Société Radio-Canada et Jean-Claude Bernheim devront se présenter devant le tribunal, le 13 mai prochain, pour répondre de façon définitive à la citation pour outrage déposée contre eux à la veille de l'ouverture du procès pour meurtre des dix accusés de l'institut Archambault, à Joliette.

LÉOPOLD LIZOTTE

Dans une décision-omnibus qui constitue en fait cinq jugements dans un, le juge Jean-Paul Bergeron, de la Cour supérieure, a rejeté hier toutes les objections préliminaires présentées par les procureurs des divers médias et par le président de l'Office des droits des détenus.

Le juge n'a pas fait d'exception dans le cas de l'Office des droits des détenus, même si, dans ce cas, la requête pour obtenir un procès devant jury est identique à celle présentée précédemment par l'ex-chroniqueur Marc Laurendeau, et sur laquelle la Cour d'appel se penche présentement.

La première décision rendue par le juge Bergeron a pour effet d'écarter du débat l'Association des avocats de la défense, qui, se reposant sur l'une des vocations qu'elle s'est donnée, soit celle de défendre les libertés fondamentales en danger, aurait voulu jouer les *amicus curiae* en faveur des médias menacés, mais déjà fort bien pourvus en procureurs.

S'appuyant lui-même sur une décision de la Cour suprême, il affirme que c'est ce seul tribunal qui, en matière criminelle, peut autoriser l'intervention de per-

sonnes extérieures aux parties vraiment intéressées dans un dossier. Ces messieurs, fort bien intentionnés, doivent donc retourner à leurs études respectives approfondir leurs propres dossiers.

Radio-Canada aussi

La Société Radio-Canada, elle, qui se croyait immunisée contre une telle poursuite en raison de son statut de mandataire de la Couronne, (et d'une Couronne qui, selon l'expression peut-être un peu dépassée, ne peut rien commettre de mal) devra se défendre tout comme LA PRESSE, Le Devoir, Le Journal de Montréal, et The Gazette, d'avoir publié des reportages sur une conférence de presse où l'on avait mis en doute les méthodes policières qui avaient permis l'inculpation des dix détenus et fait état de prétendus services imposés à ces derniers, à la suite à l'émeute et à la prise d'otage qui avait fait cinq morts.

Invoquant cette fois un jugement du plus haut tribunal canadien, le juge Bergeron décide que Radio-Canada peut être recherchée devant les tribunaux de juridiction criminelle, puisqu'en commettant justement des actes criminels, elle cesse d'avoir la qualité d'agent de la Couronne. L'immunité ne lui est concédée que dans l'exécution des pouvoirs dont on l'a revêtu, et non lorsqu'elle les usurpe.

Le droit à un procès équitable

Les journaux, en réclamant, et avec grande vigueur, l'annulation des procédures, s'étaient plaints de la façon dont le juge Jean-Guy Boilard s'était comporté, au début de

janvier dernier, en soutenant qu'il s'était fait accusateur, témoin et juge tout à la fois, rendant même sa décision avant instruction.

Le juge Bergeron trouve, au contraire, dans la rédaction de la citation pour outrage, les détails dont les «accusés» auront besoin pour se défendre adéquatement, et il ne trouve donc pas leur droit à un procès équitable a été mis en péril pour autant. Le président des Assises de Joliette devait intervenir rapidement pour préserver l'inté-

grité du procès qu'il était sur le point de présider, et il a utilisé le mode de procéder que lui commandait les événements, dans le contexte où il se sont produits.

Quant à Bernheim, la seule personne physique visée par ces plaintes d'outrage au tribunal, le juge Bergeron, tout en rappelant les expressions «accusés» et «infractions» fréquemment utilisées par toutes les instances judiciaires, maintient la distinction antérieurement faite par un de ses collègues, entre les

crimes qui sont «codifiés» et ceux que l'on ne retrouve pas sous un numéro distinct, dans le code pénal.

Et il déclare que la citation pour outrage prend sa source dans le pouvoir inhérent de la Cour supérieure d'être dotée du pouvoir de maintenir son autorité. Sans ce pouvoir, elle perdrait son âme. Reconnu de temps immémorial, il est assimilable, de soutenir le magistrat, à celui du Parlement, qui peut, lui aussi, citer à comparaître et imposer des sanctions.

Traitement des prisonniers après l'émeute: Amnistie internationale enquête

(d'après CP) — Le mouvement Amnistie internationale a ouvert une enquête sur les traitements infligés aux prisonniers du pénitencier Archambault à la suite de l'émeute de juillet dernier, lors de laquelle trois gardiens et deux détenus devaient perdre la vie.

David Weissbrodt, un avocat attaché au siège social du groupe, à Londres, et Hélène Jaffe, un agent médical français, sont arrivés à Montréal dimanche et s'attendent à passer une semaine environ sur les lieux pour réunir les informations nécessaires.

Dans un communiqué lu aux journalistes hier au Palais de justice de Montréal, Amnistie précise qu'elle a dépêché cette mission au Québec «dans le but de recueillir des informations sur le traitement des détenus» et d'observer par la même occasion une audience en outrage au tribunal qui

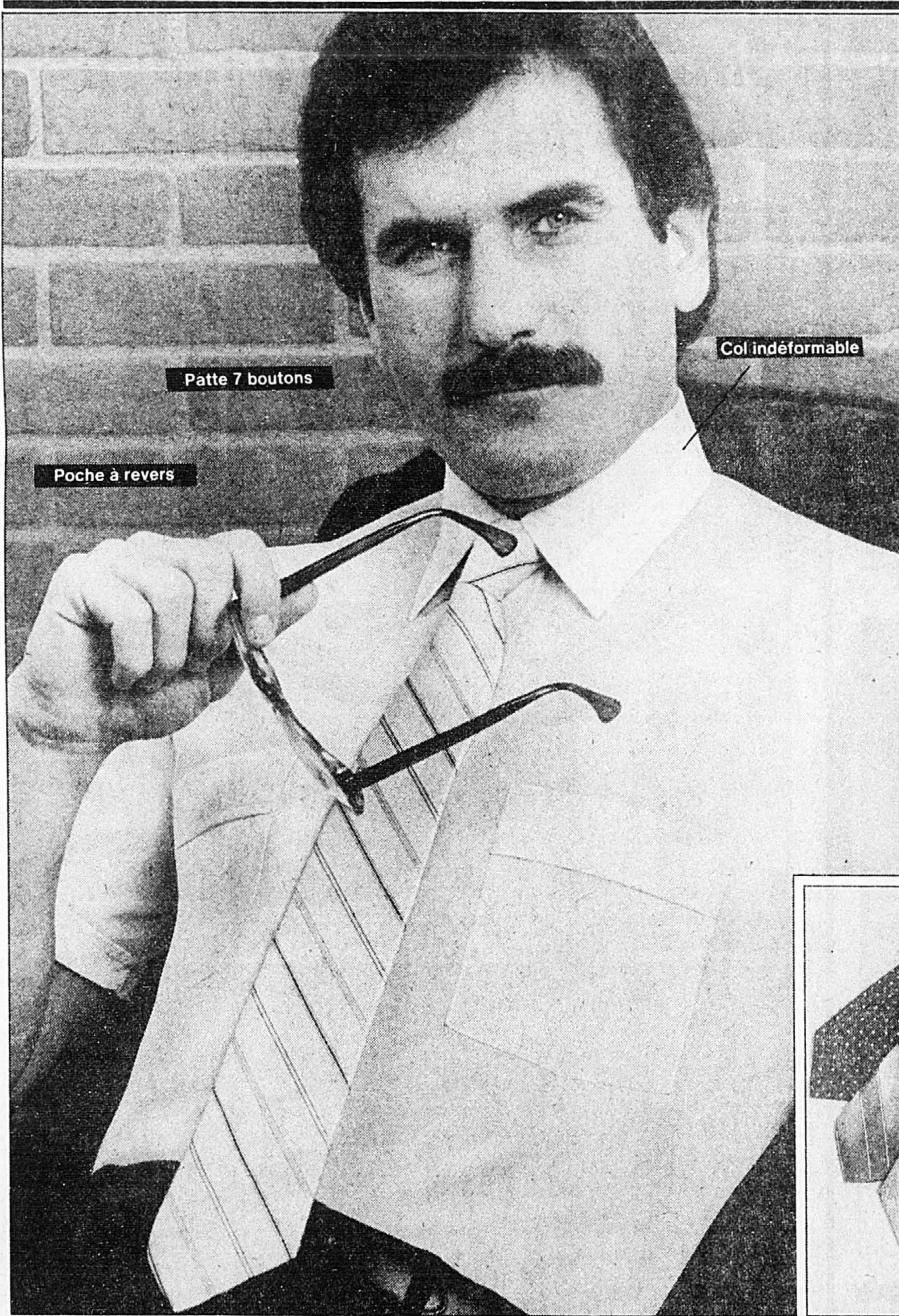
doit se dérouler en Cour supérieure et qui implique Jean-Claude Bernheim, directeur d'un mouvement de défense des droits des détenus.

M. Weissbrodt s'est refusé à préciser ses fonctions exactes au sein d'Amnistie internationale, et n'a pas voulu non plus discuter des détails de sa mission, soulignant que de le faire irait à l'encontre de la politique de l'organisation. Quant à Bernheim, il a affirmé, au cours d'une interview, qu'Amnistie avait décidé de faire enquête à la demande de son groupement, qui est affilié à la Ligue québécoise des droits de la personne. Il a fait remarquer qu'Amnistie avait déjà effectué d'autres enquêtes similaires.

Bien que l'objectif premier d'Amnistie soit de venir en aide aux prisonniers de conscience, ce mouvement s'oppose à la torture «dans tous les cas sans exception».

Rabais
\$15
à l'achat
de deux!

Simpsons, c'est la solution!
Chemises de ville manches
courtes «Hunt Club»...
un meilleur achat
alliant haute qualité
et bas prix Simpsons!



Meilleur achat Simpsons

2 pour \$25

Prix ord. Simpsons 2 pour \$40

1. QUEL CONFORT! Élegantes chemises de ville faites au Canada! Pimant tissu polyester/coton. Choix de coloris d'été: blanc, bleu, écru, gris, melon ou tan. 14 1/2 à 17 1/2.

Meilleur achat Simpsons

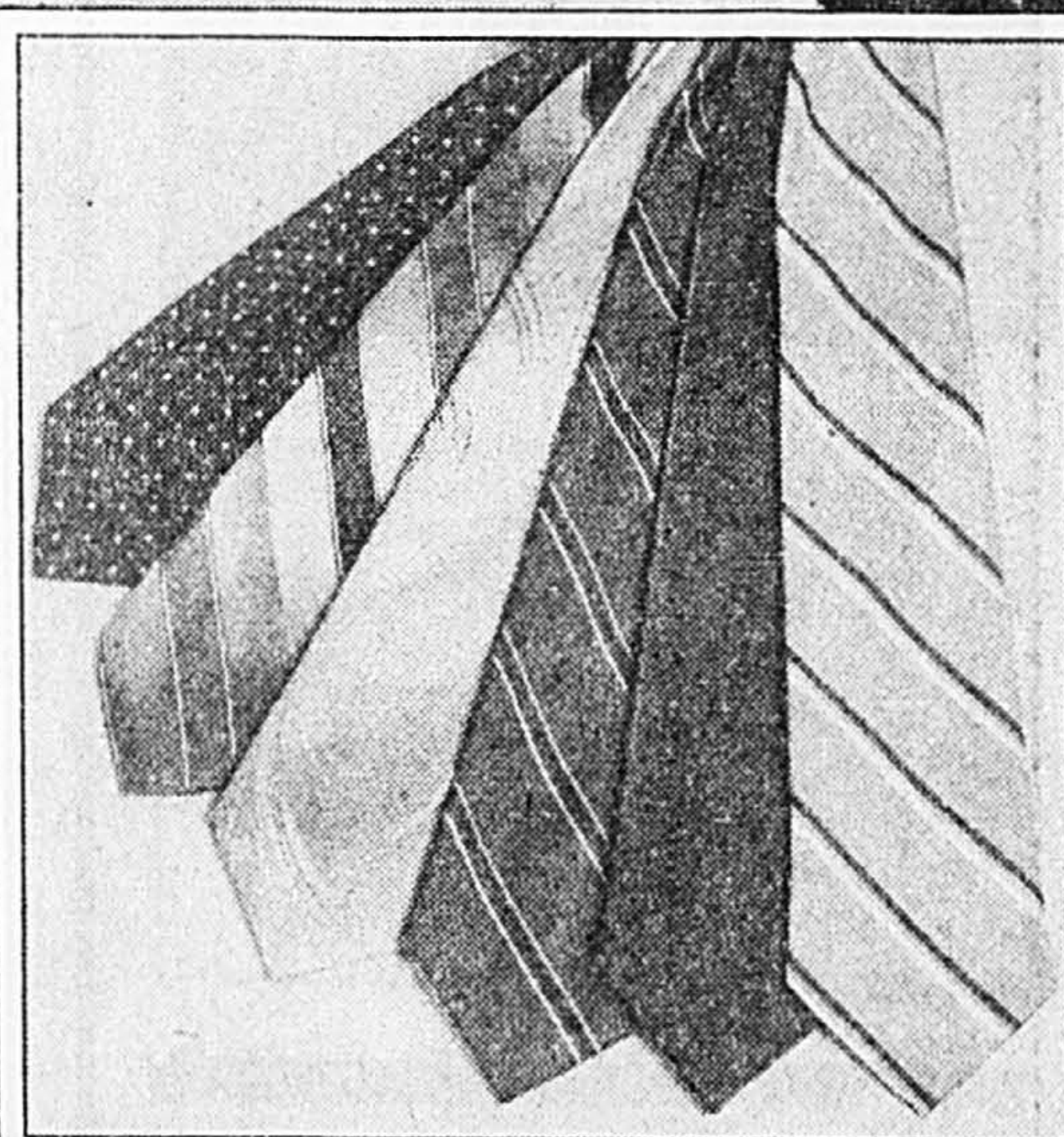
2 pour \$9

2. POUR AGENCER AVEC VOTRE NOUVELLE CHEMISE... pourquoi ne pas choisir une cravate de notre collection «Hunt Club», surtout à ce bas prix! Motifs à la mode en bleu, brun, beige, vin, gris, rouge, vert et autres. Tissu polyester. Largeur 3 1/4".

Prix en vigueur jusqu'au samedi 23 avril, sauf s'il y a épuisement du stock

Rayon 251, accessoires pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou
COMPOSEZ
842-7221
HUNT CLUB



MEILLEURE OCCASION, MEILLEURE QUALITÉ, MEILLEURS PRIX UN DES MEILLEURS ACHATS SIMPSONS



N'oubliez pas
qu'aujourd'hui et demain jeudi,
tous les clients de 65 ans ou plus
obtiendront un rabais de 10%
sur presque tous les articles en
magasin chez Simpsons.



L'ordre d'extradition maintenu contre Rauca

TORONTO (PC) — Cinq juges de la Cour suprême de l'Ontario ont maintenu, hier, l'ordre d'extradition prononcé en novembre dernier contre Albert Helmut Rauca, accusé en Allemagne de l'Ouest de l'exécution de 11,584 Juifs lithuaniens, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

Ses avocats n'ont pas décidé s'ils interjetteront appel auprès de la Cour suprême du Canada.

Rauca, qui est âgé de 74 ans, est entré légalement au Canada en 1950, pour devenir citoyen canadien en 1956.

Il a été arrêté en juin dernier, au moment où il peignait sa maison, en banlieue de Toronto. Il est en prison depuis ce temps.

On avait commencé par exiger un cautionnement de \$150,000, que Rauca avait refusé de verser par crainte pour sa vie, puis on avait annulé tout cautionnement devant l'augmentation des accusations de l'Allemagne de l'Ouest.

Charte des droits

Pour combattre l'extradition, les avocats de Rauca ont soutenu que la nouvelle Charte des droits interdisait l'extradition d'un citoyen canadien pour subir un procès dans un autre pays.

Cette charte, ont-ils signalé, garantit aux Canadiens le droit d'entrer, de demeurer et de quitter le Canada quand il leur plaît.

Le mois dernier, le Solliciteur général Robert Kaplan a annoncé l'intention du gouvernement de lutter pour l'extradition de Rauca jusqu'en Cour suprême du Canada.

M. Kaplan a révélé, par la même occasion, que la GRC faisait actuellement enquête sur plus de 100 personnes soupçonnées d'avoir été des criminels de guerre et que l'extradition allait être demandée dans plusieurs cas.

La GRC accusée de discrimination

OTTAWA (PC) — Mme Patsy Francis a demandé à la Cour fédérale du Canada, hier, d'ordonner à la GRC de lui redonner son emploi de policière.

Mme Francis, qui réclame également des dommages-intérêts d'un montant indéterminé, soutient qu'elle a été victime de discrimination à cause de sa piètre connaissance du français.

Cette cause a déjà été soumise à la Commission fédérale des droits de la personne, qui l'a rejetée.

Le député conservateur Dan MacKenzie s'est engagé, pour sa part, à soulever l'affaire aux Communes.



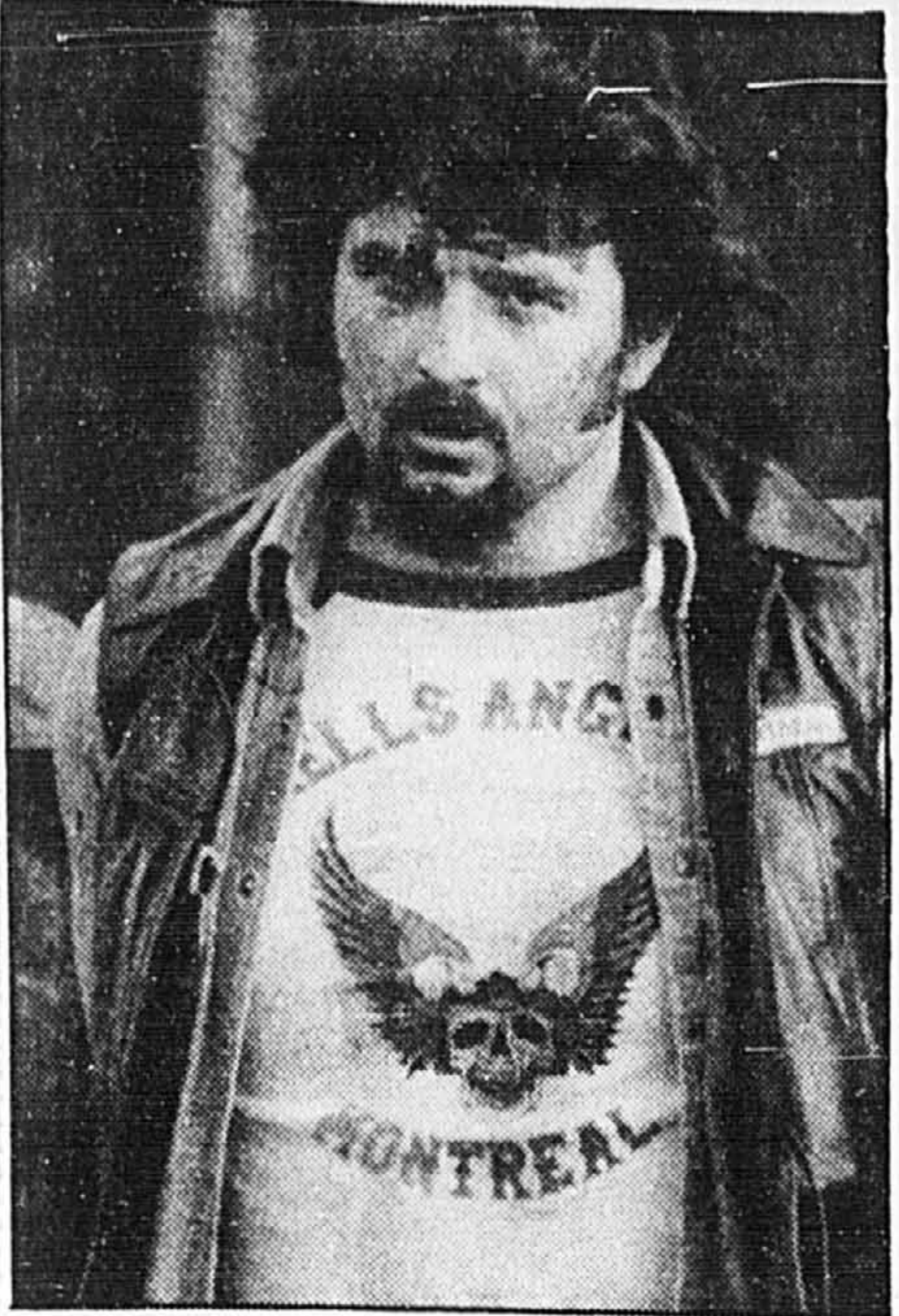


Photo Pierre Côté, LA PRESSE
Noël Mailloux avait été interpellé lors de la spectaculaire descente des policiers au repaire des Hell's Angels, à Sorel, le 4 décembre dernier.

Sorel décrète l'expropriation des terrains occupés par les Hell's Angels

■ L'avenir des Hell's Angels dans le centre-ville de Sorel est maintenant entre les mains de la Société d'habitation du Québec.

L'administration municipale de Sorel vient en effet d'adopter un règlement décrétant l'imposition « d'une réserve à des fins publiques » (en un mot, d'exproprier) pour l'aménagement d'espaces verts et d'habitations à loyers modiques des lots situés dans le quadrilatère formé par les rues du Prince, Elizabeth, Provost et Limoges, précisément

là où se trouvent les installations des célèbres motards.

Cette décision, qui remonte au 2 mars dernier, est le dernier geste que pose la Ville avant que la Société d'habitation ne se prononce sur son projet de construire une quarantaine de logements pour les personnes âgées et les familles à faible revenu. Le coût de ce projet, s'il est accepté intégralement, est évalué à \$1,5 million.

Selon un porte-parole de la municipalité, tous les propriétaires du secteur touché par le projet d'expropriation ont été avisés de

l'adoption du règlement municipal. Cette mesure, qui est valable pour deux ans, ne force pas les résidents à quitter les lieux. Elle n'empêche pas non plus la vente des propriétés, si ce n'est que les indemnités sont basées sur la valeur actuelle des bâtisses existantes.

Les membres du groupe de motards, qui ont perdu deux bâtisses dans l'incendie du 7 décembre dernier, habitent encore quatre immeubles dans le centre-ville de Sorel. En dépit de toutes les procédures intentées par les autorités municipales, LA PRESSE a appris que

les Hell's Angels avaient entrepris des négociations pour se porter acquéreur d'au moins deux autres maisons situées à proximité de l'immense entrepôt qui a l'allure d'un véritable « bunker », au 153 de la rue du Prince.

Aucune accusation n'a été portée à l'encontre des membres de la bande des Hell's Angels à la suite de la spectaculaire descente policière dans leur repaire du centre-ville de Sorel, le 4 décembre. Une vingtaine de plaintes concernant des offenses mineures avaient été rédigées par les policiers de la Sûreté du

Québec, mais le procureur général du Québec a jugé qu'il n'y avait pas lieu de procéder devant les tribunaux.

Noël Mailloux

Noël Mailloux, 30 ans, qui se trouvait à Sorel au moment de la perquisition, devait quelques jours plus tard être appréhendé à Hamilton, en Ontario, pour une affaire de trafic de narcotiques et de possession de dynamite. Cette cause était pendante lorsqu'il a de nouveau été appréhendé par les policiers de Hamilton, le 18 février dernier, en rapport avec l'assassinat d'un

garçon de quatre ans et d'une jeune femme de 19 ans. Deux autres personnes avaient également subi des blessures.

Les victimes avaient toutes été abattues de balles d'un revolver du type Colt Piton .357. Il s'agit de Stewart Hawley, âgé de 4 ans, et de Cindy Lee Thompson, âgée de 19 ans, tous deux de Hamilton. La mère du bambin, Connie Augustin, 23 ans, et un passant qui se trouvait par hasard sur les lieux de la fusillade, Kevin Pommeroy, 28 ans, avaient été blessés.

D'après les policiers de Hamilton, Mailloux avait connu les deux jeunes femmes quelques semaines auparavant. D'après l'enquête, le motard québécois s'en serait pris aux deux effeuilleuses parce qu'il les soup-

çonnait de l'avoir berné lors d'une transaction de stupéfiants. Mailloux, dit-on, était lui-même sous l'effet de la drogue lors de l'attentat. Il a été arrêté sur place, sans offrir de résistance.

Selon les informations obtenues, le revolver dont se serait servi Mailloux provenait d'un lot de neuf armes qui avaient été volées récemment à Newington, Connecticut, aux États-Unis. Une autre de ces armes avait aussi été trouvée à Sorel, lors de la perquisition du 4 décembre dernier. Personne n'avait cependant été inculpée.

Un membre actif des Hell's Angels, Mailloux se rendait régulièrement à Hamilton, où ils étaient en étroite relation avec un groupe de motards, les Wild Ones. Il attend toujours son procès pour le double meurtre.

Rabais \$100
Complets
aspect mohair / **Seyants complets faits au Canada offerts à prix abordable!**
Simpsons, c'est la solution!



Meilleur achat Simpsons

\$160

Prix ord. Simpsons \$260

TISSU ASPECT MOHAIR... L'ATOUT-MODE PAR EXCELLENCE POUR PRINTEMPS 83! Voici un complet de coupe bien étudiée offert à prix qui ne grèvera pas votre budget. Notez les caractéristiques dernier-cri de cet élégant modèle 2 pcs:

- Somptueux tissu polyester/laine avec mohair donnant au complet un riche fini qui fera de vous le point de mire de tous!
- Confection canadienne des plus méticuleuses vous assurant une finition impeccable!
- La coupe des mieux étudiées vous procure confort et aisance de mouvement sans sacrifier l'élégance.
- Choix d'attractifs motifs en bleu, gris ou tan.
- Tailles 38 à 46, convenant à la plupart des statures. Aucuns frais supplémentaires pour retouches à la longueur des manches et des jambes, taille du pantalon.

Prix en vigueur jusqu'au samedi 23 avril, sauf s'il y a épuisement du stock.

Rayon 260, vêtements pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Pour achat en personne seulement.

Un juge s'élève contre les recommandations irréalistes des criminologues

■ Appelé à décider du sort de deux jeunes gens de 24 et 19 ans, coupables d'avoir conspiré pour commettre un important vol de cigarettes dans un camion, et de l'avoir exécuté d'experte façon, en séquestrant le chauffeur, le juge Denis R. Lanctôt a condamné hier les prévenus à des peines de 15 et 10 mois de prison. En même temps, il s'est élevé contre les appels à la clémence qui sont souvent faits par des criminologues, dans des rapports pré-sentenciels.

LÉOPOLD LIZOTTE

Il a fait remarquer, à cet égard, que le pouvoir judiciaire ne doit pas plier devant ces recommandations de professionnels qui tentent de se substituer à lui. Les magistrats, a-t-il dit encore, doivent freiner les réformes trop hâtives souhaitées par des minorités actives mais aveugles, en exprimant au nom de la majorité silencieuse l'horreur que le crime inspire, et les dangers évidents de contagion qu'il présente.

Le juge Lanctôt a condamné les deux prévenus, Michel Dumas et Alain Croteau, aux peines qu'avait réclamées contre eux le procureur de la Couronne, Me Gerald LaHaye, en rejetant les plaidoyers des procureurs de la défense. Ces derniers, dans le cas de Dumas, avaient proposé une simple sentence de travaux communautaires, et, dans celui de son jeune compagnon, une modeste amende.

Selon la preuve présentée par Me LaHaye, c'est Dumas qui avait planifié le coup au départ et avait obtenu l'aide de Croteau, par la suite. Ils s'étaient assurés le prêt d'une petite camionnette pour effectuer le transbordement sur terrains de la piste Richelieu, à Pointe-aux-Trembles, du contenu d'un camion-remorque de la compagnie H. Fortier, vers un sous-sol également « emprunté », à Repentigny. « Arraisonné » rue Ontario, le conducteur avait été séquestré, à la pointe d'un couteau puis de ce qui semblait être un revolver, jusqu'à ce que l'opération ait été menée à bien. Malheureusement, pour les prévenus, ils étaient appréhendés peu après, cependant que le camion et son chargement, évalués à un total de près de \$50 000, étaient récupérés aussi rapidement.

Suggestions irréalistes

Avant de rejeter les suggestions faites au nom des deux prévenus, le juge Lanctôt avait revu les grands principes du *sentencing* mis au point au fil des dernières années, et passé en revue une trentaine de décisions de cour qu'on lui avait soumises de part et d'autre.

En s'attaquant alors à l'irréalisme de ces suggestions, il devait affirmer que, dans un cas de complot, de violence exercée sur la personne, doublée d'une séquestration, c'était dégrader, et, à toutes fins utiles, décriminaliser ces infractions que d'en punir les auteurs par une « sentence » assimilable à un pardon. Car, a-t-il dit, les travaux communautaires n'ont jamais constitué une sentence en soi, et on a donc tort de parler de... sentence, si on choisit cette voie.

Revenant aux criminologues, le magistrat a soutenu que ces derniers envisagent trop souvent le seul intérêt du délinquant, en perdant nettement de vue celui de la société. Et il devait terminer en souhaitant que ces spécialistes qui ne semblent pas assez se méfier de leurs clients et de ce qu'ils veulent bien leur confier, prennent d'avantage de recul en examinant de plus près le virus de la criminalité dans l'ordre social. Et leur crédibilité, a-t-il ajouté, en sera d'autant accrue.

Simpsons
ERRATUM:

Veillez prendre note de la correction suivante dans le cahier « Meilleurs achats Simpsons » encarté dans La Presse du samedi 9 avril 1983, Page 10, article 1. Serviettes « Omega » — la description aurait dû se lire 90% coton/10% polyester, non tel qu'indiqué.

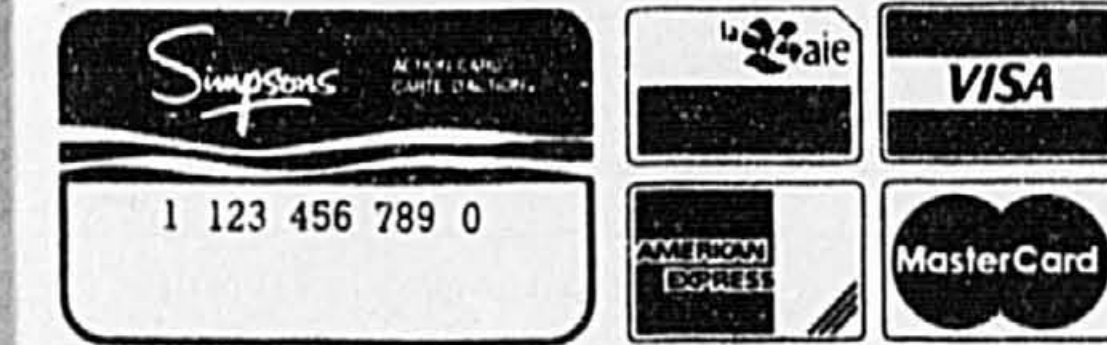
Simpsons regrette tout inconvénient causé par cette erreur.

MEILLEURE OCCASION, MEILLEURE QUALITÉ, MEILLEURS PRIX **UN DES MEILLEURS ACHATS SIMPSONS**



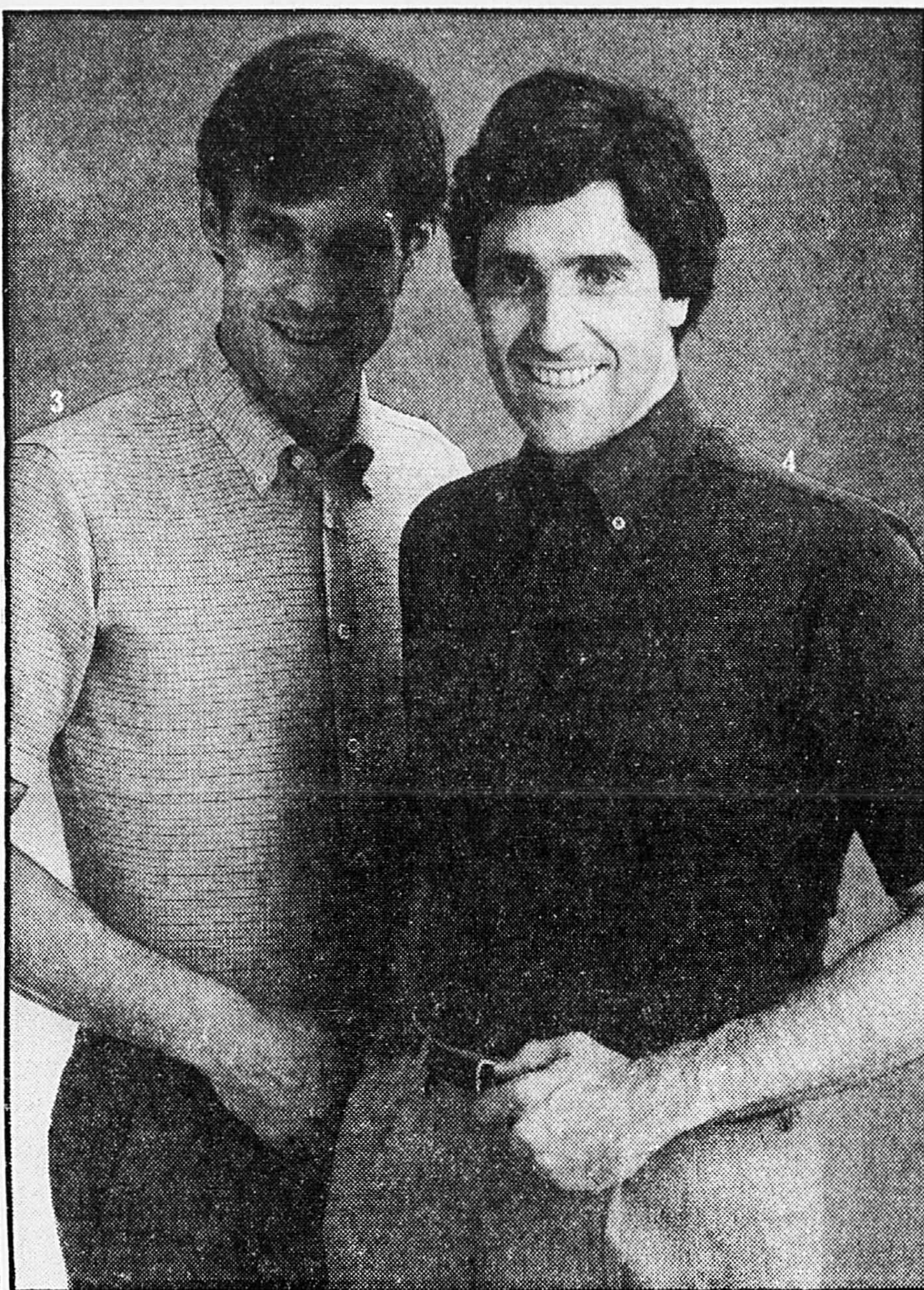
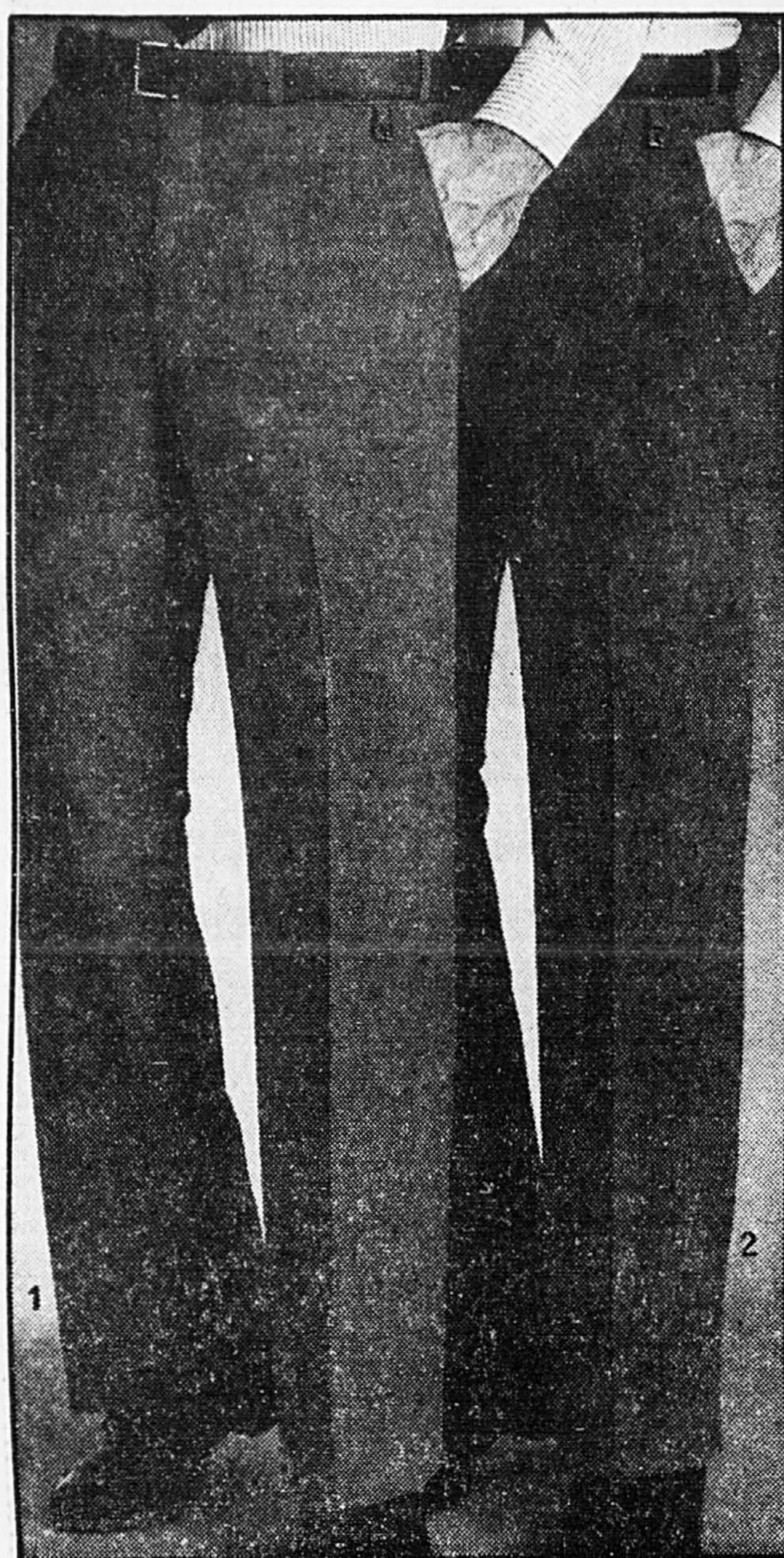
À l'occasion du 25^e anniversaire des Grands Ballets Canadiens
Simpsons vous offre une avant-première du ballet ASTAIRE, avec l'inimitable John Stanzel et la resplendissante Jerilyn Dana des Grands Ballets Canadiens.
Les jeudi, vendredi et samedi, 14, 15 et 16 avril, à 12h30, au rez-de-chaussée, centre-ville.

Simpsons MD



Jours d'achat avant la vente

VENTE ANNIVERSAIRE SIMPSONS



Rabais 25%

Tenues sport ou de ville pour hommes

vente **\$39** (\$52.50)

1. PANTALON DE VILLE «PIERRE CARDIN». Tissu polyester/laine de haute qualité. Poches hautes devant, poche à montre, poche à rabat au dos. Gris, marine, beige, brun ou bleu aviation. Tailles 30 à 42.

vente **\$28** (\$38)

2. PANTALON SPORT «PIERRE CARDIN». Tissu polyester sans souci. Plis devant. Poches hautes devant, poche à rabat au dos. Marine, gris, chameau ou brun. Tailles 30 à 42.

vente **15⁷⁵** (\$21)

CHEMISE SPORT MANCHES COURTES «HUNT CLUB». Confection canadienne. Frais et pimpant tissu «Oxford» polyester/coton sans souci. Col à pointes boutonnées, poche passe poignée. Plis creux au dos. P(14-14½), M(15-15½), G(16-16½), TG(17-17½).

3. MOTIFS QUADRILLÉS en bleu, blanc ou beige.

4. TONS UNIS de bleu roi, rouge, jaune, brun ou marine.

Rayon 264, vêtements sport pour hommes, au deuxième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Rabais 1/3

Pantalon sport fait au Canada pour dames

Le complément idéal pour toute garde-robe! Seyant pantalon sport, coupe classique, pour tailles moyennes et tailles fortes. Tissu polyester extensible, sans souci. Choix de 2 modèles.

PANTALON D'UN MANUFACTURIER CONNU. Tricot point piqué. Marine, blanc, noir ou beige.

5. Tailles moyennes 10 à 20.

vente **\$14** (\$22)

5A. Tailles fortes 38 à 44.

vente **\$16** (\$24)

vente **\$12** (\$18)

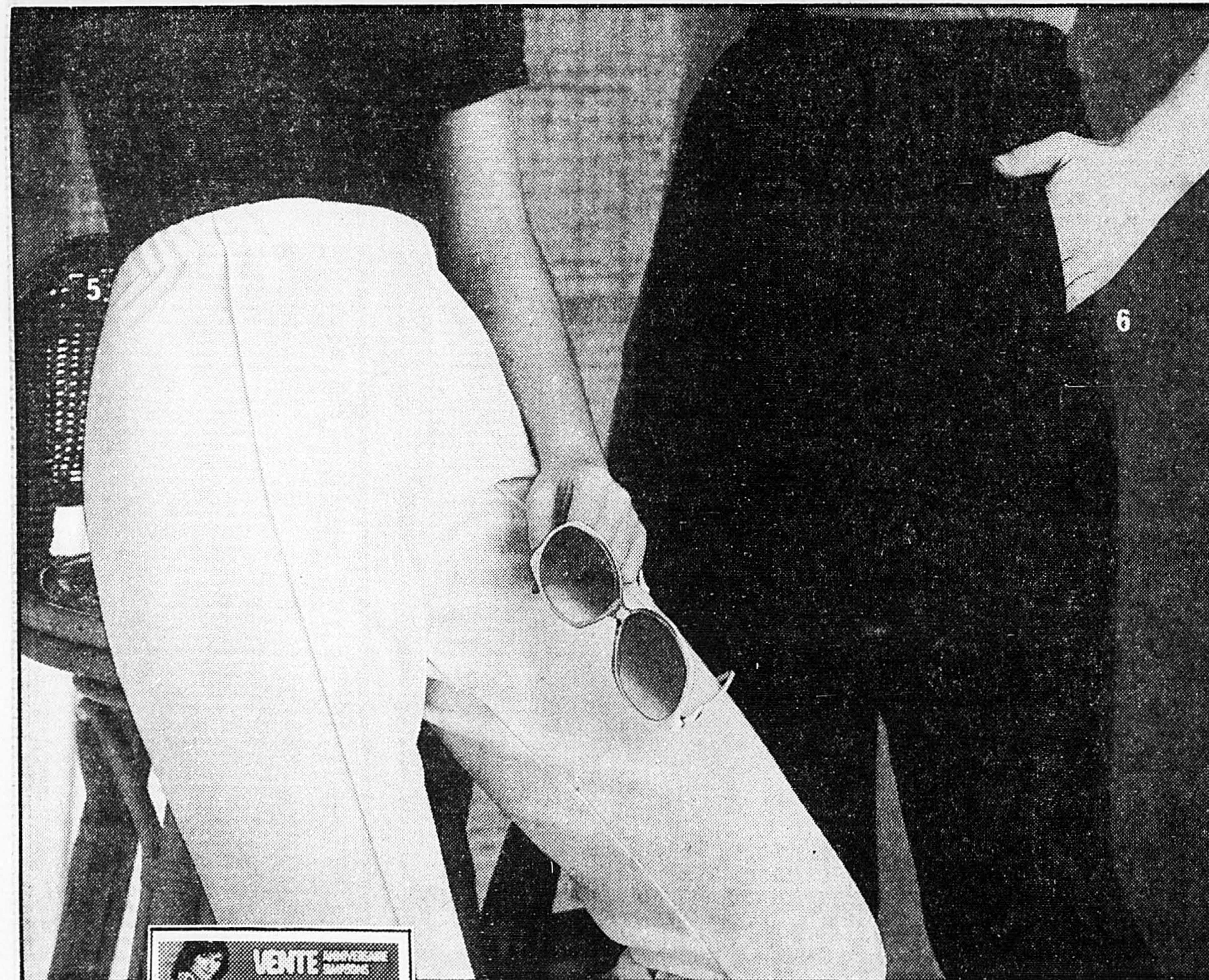
CONFORTABLE PANTALON EXTENSIBLE 2 SENS. Poches, bande de taille 4 aiguilles. Marine, beige toile, rouge ou blanc.

6. Tailles moyennes 10 à 20.

Les prix ordinaires de Simpsons sont entre parenthèses.

Rayon 304, vêtements sport pour dames, au troisième, centre-ville. Aussi à Fairview, Anjou, Laval et St-Bruno.

Venez... ou
composez
842-7221



Vente anniversaire Simpsons

Ne manquez pas le cahier de 64 pages «Vente anniversaire Simpsons». Vous y trouverez une foule d'articles à bas prix et rabais pour vous, votre famille et votre foyer.

HEURES D'OUVERTURE:
Lundi au mercredi 9h30 à 18h
Jeudi et vendredi 9h30 à 21h / Samedi 9h à 17h
COMPOSEZ 842-7221

CENTRE-VILLE
977, ouest rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7

FAIRVIEW
6790, autoroute Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5

LES GALERIES D'ANJOU
7895, boul. Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8

LE CARREFOUR LAVAL
3045, boul. Le Carrefour
Châteauguay, Laval, Québec H7T 1C7

LES PROMENADES ST-BRUNO
800, boulevard des Promenades
St-Bruno, Québec J3V 5J9

CENTRE D'AUBAINES SIMPSONS
4895, rue Hickmore, Ville St-Laurent, Québec H4T 1K5

Simpsons MD

